



NATIONS UNIES

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(7-18 mars 1955)

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS : DIX-NEUVIÈME SESSION**

SUPPLÉMENT N° 2B

NEW-YORK

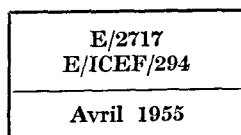
TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Pages
Membres présents	1-5	1
Ordre du jour	6-9	2
Résumé des tendances concernant les programmes	10-108	2
Allocations	10-16	2
Engagements des gouvernements au titre de la contrepartie nationale	17	3
Bénéficiaires	18-28	3
Pays bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE	29-31	4
Programmes à la réalisation desquels le FISE participe actuellement	32-34	5
Orientation nouvelle de l'action	35-40	5
Elargissement de la contribution du FISE à l'éradication du paludisme	41-67	6
Aspects techniques	51-56	8
Conséquences du programme en ce qui concerne l'aide que le FISE a fournie à d'autres programmes et à diverses régions	57-61	8
Dépenses de personnel international affecté au programme d'éradication du paludisme	62	9
Eradication du paludisme au Mexique	63-66	9
Eradication du paludisme dans certains autres pays	67	9
Alimentation et nutrition des enfants	68-103	9
Maintien de la collaboration avec la FAO	71-74	10
Importance relative des tâches futures	75-78	10
Augmentation de la ration de lait quotidienne, à titre expérimental, en Amérique centrale	79-81	10
Enseignement diététique en Amérique centrale	82	11
Encouragement de la production locale de denrées alimentaires riches en protéines et d'un prix de revient peu élevé	83-89	11
Adjonction de vitamines au lait écrémé en poudre	90-91	12
Mesures visant à maintenir les disponibilités en lait	92-97	12
Expérience en matière de conservation du lait	98-103	12
Secours d'urgence	104-106	13
Coopération avec la Direction des affaires sociales et l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies	107-108	14
Situation financière	109-118	14
Ressources disponibles aux fins d'allocation	109-111	14
Problèmes relatifs aux appels de fonds	112-115	14
Prochains appels de fonds	116-118	15
Relations financières avec les institutions spécialisées	119-135	15
Question des relations financières entre l'OMS et le FISE	119-125	15
Remboursement à l'OMS des dépenses de cette organisation au titre du personnel international affecté aux programmes	126-131	16
Relations financières entre la FAO et le FISE	132-133	17
Terminologie relative aux entreprises aidées conjointement	134-135	17
Etat récapitulatif des affectations de crédits	136-192	17
Liste des affectations de crédits	136	17
Description des projets	137-192	19
Afrique	138-150	19
Somalie britannique	138	19
Afrique-Equatoriale française	139	19
Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo	140	20
Gambie	141-143	20
Côte-de-l'Or	144	21
Maroc	145	21
Nigéria	146-148	21
Sierra-Leone	149	22
Afrique occidentale et orientale	150	23

(Suite à la page 3 de la couverture)

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.



12. Les trois types de programmes à long terme qui ont fait l'objet des allocations les plus élevées sont la protection maternelle et infantile (17 pour 100), la lutte contre le paludisme et la production de DDT (16,4 pour 100) et la conservation du lait (16,4 pour 100).

13. Les crédits alloués au titre de programmes à long terme (83,5 pour 100 du total) se répartissent comme suit, en pourcentage et par région :

	Pourcentage		Pourcentage
Afrique	32,0	Méditerranée	
Amérique	26,2	orientale	10,4
Asie	31,4		100,0

14. L'augmentation relativement importante des crédits alloués à l'Afrique au cours de la présente session marque l'achèvement de plusieurs années d'efforts déployés en vue d'élaborer des propositions propres à être présentées au Conseil d'administration pour suite à donner. A la présente session, le Conseil d'administration n'a approuvé aucune affectation de crédit pour les pays d'Europe.

15. Le tableau ci-dessous donne, pour chaque type de programme à long terme, la répartition en pourcentage et par région des crédits approuvés :

	Afrique	Amérique	Asie	Méditerranée orientale	Total pour toutes les régions
	(Pourcentage)	(Pourcentage)	(Pourcentage)	(Pourcentage)	(Pourcentage)
Production maternelle et infantile	8,2	21,4	37,4	33,0	100,0
Lutte contre le paludisme et production de DDT ..	6,4	26,2	54,2	13,2	100,0
Lutte contre le pian	85,4	3,3	11,3	-	100,0
Lutte contre la lèpre	89,1	7,5	3,4	-	100,0
Vaccination par le BCG et enquêtes en matière de tuberculose	72,9	4,3	15,5	7,3	100,0
Lutte contre le trachome	97,0	-	3,0	-	100,0
Conservation du lait	-	63,6	36,4	-	100,0
Programmes alimentaires à long terme	4,8	43,1	43,1	9,0	100,0

16. Sur les allocations régionales approuvées à la présente session, la protection maternelle et infantile a reçu la plus grande importance relative en Asie et dans la région de la Méditerranée orientale; la lutte contre le paludisme, en Asie et dans le continent américain; la lutte contre le pian, la lèpre, la tuberculose et le trachome, en Afrique; la conservation du lait, dans le continent américain; et les programmes alimentaires à long terme, dans le continent américain et en Asie.

Engagements des gouvernements au titre de la contrepartie nationale

17. Le Conseil d'administration s'est félicité de l'importance des engagements que les gouvernements ont pris au titre de la contrepartie nationale; en effet, pour les programmes approuvés à la session qui fait l'objet du présent rapport, ces engagements s'élèvent au total à plus de 16.500.000 dollars, soit plus du quadruple du montant des allocations du FISE (E/ICEF/L.750/Rev.2, sect.I,B).

Bénéficiaires

18. Les principaux programmes d'action sanitaire intensive et d'alimentation pour lesquels le FISE prête son assistance bénéficieront en 1955 à plus de 32 millions d'enfants, de femmes enceintes et de mères qui allaitent³, contre 28.300.000 en 1954 et 21 millions en 1953.

³ Il s'agit des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes qui bénéficient effectivement des programmes (c'est-à-dire, dans le cas de la tuberculose, les vaccinations par le BCG et non les tuberculino-réactions, qui sont plus nombreuses; dans le cas du pian, les sujets traités et non les personnes examinées, dont le nombre est également plus élevé).

19. Le tableau ci-après indique, pour les principaux types d'assistance du FISE, les objectifs prévus pour 1955 en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires (lorsque ceux-ci peuvent être dénombrés) :

	Objectif pour 1955
Vaccination antituberculeuse par le BCG (nombre d'enfants vaccinés)	14.959.000
Lutte contre le paludisme (nombre d'enfants et de mères protégés au moyen du DDT fourni par le FISE)	8.700.000
Lutte contre le pian (nombre d'enfants et de mères traités)	2.006.000
Lutte contre le trachome (nombre d'enfants traités)	1.433.000
Programmes alimentaires à long terme (nombre maximum d'enfants et de mères recevant une ration quotidienne)	2.697.000
Secours alimentaires d'urgence (nombre maximum d'enfants et de mères recevant une ration quotidienne)	2.395.000

20. Depuis la création du FISE jusqu'à la fin de l'année 1954, le nombre total des bénéficiaires des campagnes de vaccination antituberculeuse par le BCG et de lutte contre le pian se décompose comme suit :

Vaccination antituberculeuse par le BCG. — Plus de 111.500.000 réactions tuberculiques et plus de 43.500.000 vaccinations ont été pratiquées parmi la population enfantine, dans 58 pays et territoires.

Lutte contre le pian. — Plus de 35.200.000 personnes ont été examinées et 8 millions de personnes ont été traitées dans 18 pays et territoires. Sur ce total, 17.600.000 enfants, femmes enceintes et mères qui allaitent ont été examinés et 4 millions ont été traités.

21. En outre, un grand nombre d'enfants, de mères allaitantes et de femme enceintes bénéficient de services par l'intermédiaire des centres d'hygiène maternelle et infantile et des services de consultations auxquels le FISE prête son assistance. Des crédits ont été approuvés pour quelque 7.000 centres de protection maternelle et infantile, situés principalement dans les régions rurales. D'autres mères et enfants bénéficient de l'assistance que le FISE fournit pour l'installation de laboratoires de production de vaccins, pour les campagnes de lutte contre les maladies transmissibles telles que la diphtérie, la coqueluche et la lèpre, et pour la création d'usines de déshydratation et de pasteurisation du lait. Lorsque toutes les usines envisagées fonctionneront, elles fourniront du lait gratuitement ou à bas prix à environ 4 millions d'enfants et de mères. En outre, un nombre de personnes beaucoup plus considérable encore aura la possibilité de se procurer du lait contrôlé.

22. Les tableaux suivants indiquent les objectifs fixés pour 1955 en ce qui concerne le nombre des bénéficiaires, classés par principaux types de programmes et par région géographique :

Vaccination antituberculeuse par le BCG

23. En 1955, le nombre des vaccinations antituberculeuses atteindra un nouveau record puisqu'il dépassera de 1.500.000 vaccinations le chiffre record précédent enregistré en 1954. L'objectif prévu pour 1955 s'établit comme suit :

Région	Nombre d'enfants		Nombre de pays
	A soumettre à la réaction tuberculinique	A vacciner	
Amérique	2.613.000	1.349.000	5
Asie	37.500.000	12.100.000	10
Méditerranée orientale	3.540.000	1.510.000	5
	<u>43.653.000</u>	<u>14.959.000</u>	<u>20</u>

Lutte contre le paludisme

24. Le nombre total des personnes qui seront protégées à l'aide du DDT fourni par le FISE en 1955 s'élèvera à 17.400.000, soit environ 3 millions de plus qu'en 1954. L'objectif prévu pour 1955 s'établit comme suit :

Région	Nombre d'enfants et de mères à protéger en 1955 à l'aide du DDT fourni par le FISE	Nombre de pays
Afrique	786.000	5
Amérique	2.070.000	7
Asie	3.576.000	5
Méditerranée orientale	2.268.000	3
	<u>8.700.000</u>	<u>20</u>

Lutte contre le pian

25. L'objectif prévu pour 1955 en ce qui concerne les campagnes de lutte contre le pian s'établit comme suit :

Région	Nombre d'enfants et de mères		Nombre de pays
	A examiner	A traiter	
Afrique	915.000	840.000	3
Amérique	241.000	241.000	1
Asie	8.682.000	925.000	8
	<u>9.838.000</u>	<u>2.006.000</u>	<u>12</u>

Lutte contre le trachome

26. Pour la première fois en 1954, les programmes de lutte contre le trachome qui bénéficient de l'assistance du FISE ont commencé à porter sur un nombre important d'enfants. L'objectif prévu pour 1955 représente plus du double du nombre d'enfants traités en 1954.

Région	Nombre d'enfants à traiter en 1955	Nombre de pays
Afrique	730.000	2
Asie	681.000	2
Europe	10.200	2
Méditerranée orientale.	12.000	1
	<u>1.433.200</u>	<u>7</u>

Programmes alimentaires à long terme

27. On pense que le nombre des mères et des enfants qui recevront en 1955 des rations au titre des programmes alimentaires à long terme atteindra presque le double de celui de 1954. Pour la plus grande partie, cette augmentation sera le résultat de l'extension donnée, en 1954, aux programmes bénéficiant de l'assistance du FISE. Les objectifs pour 1955 sont les suivants :

Région	Nombre maximum de mères et d'enfants qui recevront une ration quotidienne en 1955	Nombre de pays
Afrique	12.400	2
Amérique	1.372.200	23
Asie	951.000	12
Europe	109.000	3
Méditerranée orientale.	252.500	5
	<u>2.697.100</u>	<u>45</u>

Secours alimentaires (situations extraordinaires)

28. Dans le cadre des programmes de secours alimentaires, les objectifs pour 1955 sont les suivants :

Région	Nombre maximum de mères et d'enfants qui recevront une ration quotidienne en 1955	Nombre de pays
Amérique	100.000	1
Asie	2.350.000	5
Méditerranée orientale.	145.000	3 ⁴
	<u>2.595.000</u>	<u>9</u>

Pays bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE

29. Le nombre des pays aidés par le FISE s'est encore accru, à la présente session, de cinq pays et territoires en faveur desquels le Conseil d'admi-

⁴ Y compris le programme pour les réfugiés de Palestine.

nistration a approuvé une première assistance : Gambie, Sierra Leone et Somalie britannique en Afrique; Territoire sous tutelle de Somalie (sous administration italienne) dans la région de la Méditerranée orientale; Barbade, en Amérique centrale. Les pays et territoires qui bénéficient actuellement de l'assistance du FISE sont ainsi maintenant au nombre de 91 : 21 en Afrique, 29 en Amérique, 7 en Europe et 12 dans la région de la Méditerranée orientale. Une liste en est donnée à l'annexe II.

30. Près de la moitié de ces pays et territoires ne reçoivent l'aide du FISE que depuis une date relativement récente. Par exemple, cette aide a été donnée depuis le 1^{er} janvier 1952 à 43 pays et territoires : 21 en Afrique, 12 en Amérique, 5 en Asie, 2 en Europe et 3 dans la région de la Méditerranée orientale.

31. Le total des pays et territoires auxquels le FISE a prêté son assistance depuis sa création est de 107.

Programmes à la réalisation desquels le FISE participe actuellement

32. A sa présente session, le Conseil d'administration a décidé de participer à la réalisation de 53 programmes, dans 34 pays et territoires, ainsi qu'à 2 programmes régionaux. La répartition des programmes est la suivante :

	Programmes à long terme		Programmes de secours d'urgence	Total
	Nationaux	Régionaux		
Projets bénéficiant d'une première assistance ..	24	1	—	25
Projets bénéficiant d'une assistance antérieurement approuvée	27	1	2	30
	51	2	2	55

33. Un peu moins de 40 pour 100 des crédits alloués au titre des programmes à long terme sont destinés à des projets qui bénéficient pour la première fois de l'aide du FISE et plus de 66 pour 100 à la continuation ou à l'expansion de programmes pour lesquels le Conseil a approuvé des crédits antérieurement. Cependant, la répartition des crédits entre les projets varie selon les régions : en Asie, plus de 90 pour 100 vont à des programmes ayant déjà bénéficié d'une assistance; dans la région de la Méditerranée orientale, cette proportion est de 70 pour 100, alors qu'en Amérique 70 pour 100 des crédits sont destinés à des projets nouveaux. En Afrique, les crédits se répartissent à peu près également entre les programmes anciens et les projets nouveaux.

34. Le nombre des programmes nationaux qui bénéficient actuellement de l'assistance du FISE s'élève maintenant à 254. En outre, le Fonds participe à la mise en œuvre de quatre projets régionaux et à trois projets intéressant plusieurs régions. La répartition géographique des programmes nationaux à la réalisation desquels le FISE aide à l'heure actuelle est la suivante :

	Pays et territoires	Programmes
Afrique	21	35
Amérique	29	81
Asie	22	80
Europe	7	17
Méditerranée orientale...	12	41
	91	254

La liste des programmes qui bénéficient actuellement de l'assistance du FISE figure à l'annexe III.

Orientation nouvelle de l'action

35. Au nombre des projets pour lesquels le Conseil a approuvé pour la première fois une assistance au cours de la session considérée figurent quatre programmes de lutte contre la lèpre (Afrique-Equatoriale française, Gambie, Paraguay et Thaïlande), trois programmes de lutte antipaludique (Nouvelle-Guinée néerlandaise⁵, Somalie britannique, Somalie sous administration italienne) et quatre projets d'assainissement constituant chacun un élément nouveau d'un programme de protection maternelle et infantile (Afghanistan, Chili, Guatemala et Paraguay). Le Conseil a aussi approuvé une aide au titre de trois nouveaux projets de conservation du lait, dont deux en Amérique (Colombie et Guatemala) et un en Asie (Inde, Etat de Saurashtra⁶).

36. En ce qui concerne l'orientation future de l'action, les débats du Conseil ont principalement porté sur l'éradication du paludisme et la nutrition et l'alimentation des enfants. Ces questions sont étudiées dans le détail aux paragraphes 41 à 67 et 68 à 103 du présent rapport.

37. Le Conseil a, d'autre part, accordé une attention très favorable aux possibilités nouvelles d'aide du FISE pour la lutte contre la lèpre que le Directeur général a indiquées (E/ICEF/281, par. 19 à 27); il a pris un vif intérêt à la projection d'un film aimablement communiqué par le représentant de la France. La mise au point de méthodes efficaces et relativement peu onéreuses de traitement ambulatoire des lépreux constitue une innovation de grande importance; cette forme de thérapeutique peut, en effet, remplacer l'ancien système inefficace de l'isolement qui tend à priver les personnes atteintes de la lèpre de tout contact avec les services médicaux compétents. La maladie, qu'on contracte habituellement pendant l'enfance, afflige plus de 5 millions d'êtres humains dans le monde; elle sévit principalement en Asie, en Afrique, dans les îles de l'Océanie, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Le Conseil n'ignore pas que dans nombre de régions il faudra du temps pour établir des plans appropriés en vue de l'utilisation des nouvelles méthodes de traitement ambulatoire, mais il a exprimé le désir que l'Administration et l'OMS encouragent les autorités intéressées à entreprendre l'élaboration de plans à cette fin.

⁵ Voir note 1.

⁶ Il s'agit du deuxième projet de conservation du lait pour lequel le FISE accorde une aide à l'Inde; on en a donc tenu compte dans les tableaux statistiques sous la rubrique correspondant à l'élargissement ou à la prolongation d'une assistance antérieure.

38. Le Conseil d'administration s'est aussi intéressé aux renseignements nouveaux touchant les possibilités d'aide du FISE pour le traitement de la tuberculose au moyen de médicaments. A sa dernière session, qui s'est tenue en avril et en mai 1954, le Comité mixte FISE-OMS des directives sanitaires a recommandé que l'OMS et le FISE donnent une suite favorable à un petit nombre de demandes concernant l'organisation de projets pilotes dont le but serait de protéger les enfants contre la tuberculose en traitant au moyen de médicaments ceux de leurs contacts immédiats qui se trouvent dans une phase infectieuse de la maladie. Il serait indispensable que ces projets soient exécutés dans des régions choisies avec soin et qu'ils soient conçus scientifiquement sur des bases restreintes (E/ICEF/263, par. 12). Le Conseil d'administration estime souhaitable que le Comité mixte des directives sanitaires revise ses normes en fonction des résultats des nouvelles expériences étendues de traitement de la tuberculose au moyen de médicaments qui se sont poursuivies l'an dernier; il a proposé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité mixte.

39. Le Conseil a, d'autre part, noté avec satisfaction les progrès réalisés quant à l'inclusion, dans les plans de lutte contre le pian, de campagnes de traitement des sujets contacts et des malades en période de latence, afin d'éviter l'apparition ultérieure de nouveaux cas infectieux.

40. En ce qui concerne le développement des programmes de protection maternelle et infantile, les débats du Conseil ont fait, une fois de plus, ressortir la nécessité d'encourager la formation du personnel et de profiter, chaque fois que cela est possible, du courant d'enthousiasme créé par le mouvement d'aménagement des collectivités (voir par. 108). Le Conseil a estimé, comme le Directeur général, qu'il est souhaitable de mettre l'accent sur l'extension des services à de nouvelles zones dans les pays qui n'ont pas encore un réseau couvrant tout le territoire national, plutôt que d'aider au perfectionnement des services là où ils existent déjà. Le but qu'on se propose est d'assurer au plus grand nombre possible de zones le bénéfice de services au moins rudimentaires, tout en prévoyant en même temps la surveillance des activités et la formation du personnel, afin d'élever les niveaux. Ce dernier point revêt une importance spéciale si l'on veut que les programmes de protection maternelle et infantile jouent effectivement un rôle préventif et que les centres eux-mêmes aident par leur action au maintien des résultats acquis à la suite des campagnes intensives.

Elargissement de la contribution du FISE à l'éradication du paludisme

41. La question de l'élargissement de la contribution du FISE à l'éradication du paludisme a été présentée au Conseil d'administration dans le rapport du Directeur général sur l'état des travaux (E/ICEF/281, par. 5 à 18) dans une note du Directeur général sur les aspects financiers de la question de l'élargissement de la contribution du FISE à

l'éradication du paludisme (E/ICEF/L.755) et dans un rapport sur « l'éradication du paludisme dans le continent américain » (E/ICEF/282), dans lequel le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain, Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé, invitait le FISE à participer à une action régionale accélérée dans le continent américain. Le Conseil d'administration a également été prié de faire connaître quelle politique il entend suivre en ce qui concerne un cas particulier : l'éradication du paludisme au Mexique, pays où se trouvent les deux tiers de la population non protégée du continent américain.

42. A la suite des constatations faites récemment dans plusieurs pays, les Etats membres de l'OMS éprouvent une certaine inquiétude devant le danger possible d'une résistance au DDT acquise par des anophèles vecteurs du paludisme. Des conférences, tenues en Asie et dans le continent américain, traduisant l'opinion collective autorisée d'administrateurs de la santé publique et de spécialistes du paludisme, ont demandé instamment aux gouvernements d'extirper le paludisme afin de pouvoir arrêter sans danger les campagnes de pulvérisations avant que la résistance n'apparaisse. Une autre raison importante qui milite en faveur de l'éradication du paludisme, plutôt que de la lutte contre le paludisme, est la charge financière que représente le renouvellement des dépenses qu'entraînent les pulvérisations d'insecticides à effet rémanent en exécution de programmes de lutte contre le paludisme. Les administrations de la santé publique se heurtent à des difficultés considérables pour obtenir des fonds suffisants pour poursuivre d'année en année leurs campagnes contre une maladie lorsque celle-ci ne constitue plus une cause importante de morbidité. En faisant porter sur un petit nombre d'années les dépenses importantes que nécessite l'exécution de programmes d'éradication — qui permettraient de ne plus avoir à engager par la suite que des dépenses beaucoup moins importantes pour le maintien des résultats — on encouragerait l'organisation de campagnes nationales.

43. Après plusieurs années de lutte efficace contre le paludisme, on peut interrompre à coup sûr les pulvérisations d'insecticides à effet rémanent, si on a pris des précautions convenables et si la campagne tout entière a été orientée vers l'éradication du paludisme. Le passage suivant extrait d'une déclaration officielle faite à ce sujet par le chef de la section du paludisme de l'OMS (*Bulletin de l'OMS*, vol. 11, nos 4 et 5, 1954, pp. 515 et 516) indique les conditions requises par cette stratégie nouvelle :

« Premièrement, dans toute la région à protéger, il importera d'étendre les opérations à toute localité où la contamination est possible. Dans de nombreux pays, on a souvent pris l'habitude de ne pas faire de pulvérisations dans les villages où les indices spléniques étaient très bas ou dans les localités qui étaient trop éloignées des routes. Ces pratiques rendent difficile l'interruption des campagnes de pulvérisation, parce qu'elles laissent subsister des foyers d'infection à l'intérieur des régions protégées.

» Deuxièmement, l'évaluation des résultats devra être faite de telle sorte qu'il soit possible de déterminer dans quels secteurs on a réussi à faire cesser complètement la transmission du paludisme. A cet égard, les méthodes paludométriques actuellement employées ne paraissent pas assez sensibles. En fait, on pourrait dire que ces méthodes perdent beaucoup de leur valeur, aussi bien lorsque le taux de transmission est extrêmement élevé que lorsqu'il est presque nul. Dans le dernier cas, il peut encore y avoir transmission, bien que l'indice parasitaire chez les nourrissons ait atteint zéro. Il semble donc nécessaire d'inspecter régulièrement les localités et d'analyser le sang de tous les individus qui ont de la fièvre au moment de l'inspection ou qui en ont eu entre deux visites de contrôle. Ce dépistage, qui se pratique en Grèce, paraît indispensable, mais il doit être entrepris un an au moins avant le moment où l'on se propose de suspendre les opérations de pulvérisation; on pourra ainsi être aussi certain que possible que cette interruption n'aura lieu que là où il convient.

» Troisièmement, les opérations de lutte contre le paludisme devront être effectuées avec le plus grand soin du point de vue technique, en une seule fois et dans une zone aussi vaste que possible, entourée de préférence de zones où, soit naturellement, soit du fait de la lutte contre le paludisme, il n'y a pas non plus de danger de transmission.

» Quatrièmement, il importera de prendre des précautions convenables, telles que celles qui sont indiquées dans le cinquième rapport du Comité d'experts du paludisme, de façon à assurer le dépistage rapide de tout cas de paludisme, et la prompte élimination des possibilités de transmission. »

Le Dr Pampana termine son article en précisant (p. 518).

« On comprend que cette stratégie nouvelle, qui doit s'appliquer à de vastes régions intégralement traitées et nécessiter une lutte minutieuse menée pendant un nombre minimum d'années, sera difficile et que sa mise en œuvre demandera plus d'argent, plus de personnel qualifié, plus d'efficacité dans l'action, et de meilleures méthodes de surveillance épidémiologique qu'actuellement. De plus, il faudra probablement que souvent plusieurs pays coordonnent leurs programmes. Ces difficultés seraient compensées, cependant, non seulement par des résultats plus rapides et plus satisfaisants, mais aussi par la perspective de voir, après quelques années d'efforts intenses, la lutte contre le paludisme grever moins lourdement les budgets des administrations sanitaires. Si cette stratégie nouvelle et hardie n'est pas adoptée, il pourra en résulter diverses conséquences. Dans les cas les plus favorables, les pulvérisations dans les habitations resteront efficaces, mais devront être répétées chaque année; dans d'autres cas, il se pourra qu'une résistance aux insecticides se développe chez les anophèles, qu'elle se généralise, devienne polyvalente et entraîne ainsi la faillite de toute l'entreprise. »

44. D'après les évaluations de l'OMS, environ 309 millions de personnes dans les pays qui ont envoyé des rapports doivent encore être protégées contre le paludisme. Sur ce nombre, l'Administration du FISE estime que 135 millions de personnes environ se trouvent dans des pays qui solliciteront peut-être une aide du FISE. De 1955 à 1959 il se peut que l'on demande au FISE d'aider à protéger environ 49 millions de ces personnes, mais pas plus de 40 millions n'auraient à être protégées en une seule année.

45. Le montant de l'aide internationale qu'exigent les campagnes antipaludiques a oscillé entre 10 et 20 cents par personne protégée et par an, le chiffre moyen s'établissant à 12 cents environ. D'après ces évaluations, la contribution du FISE à l'éradication du paludisme s'élèverait à environ 5 millions de dollars par an.

46. Le Directeur du Bureau sanitaire panaméricain, Bureau régional de l'OMS, a fourni de l'importance économique des campagnes un témoignage qui a frappé le Conseil d'administration. Le Directeur du Bureau sanitaire a déclaré notamment ce qui suit (E/ICEF/282, par. 7 à 10) :

» ... Dans sa forme pernicieuse, le paludisme cause de nombreux décès, particulièrement parmi les jeunes; il compte encore parmi les maladies qui tuent le plus grand nombre d'enfants. D'autres maladies peuvent décimer une population; seul le paludisme dépeuple. Dans le passé, le paludisme a obligé à abandonner à la jungle de vastes régions et à renoncer à mettre en valeur d'immenses superficies de terres fertiles. Ceux qui survivent à une atteinte grave de paludisme et à de multiples infections bénignes peuvent subir toute leur vie les effets débilitants du paludisme chronique. Les populations impaludées tendent tout juste à subvenir à leurs besoins essentiels et ne contribuent absolument pas au bien-être de la collectivité. Même lorsque la fréquence de la maladie est relativement peu élevée, on constate un ralentissement surprenant de l'activité, tant mentale que physique.

» Le paludisme pèse lourdement sur l'économie des pays impaludés. On a dit à juste titre que, lorsqu'il ne tue pas, le paludisme enchaîne. C'est une maladie économique. Aucune région infectée ne peut espérer faire face à la concurrence économique des régions non impaludées. Dans l'agriculture et l'industrie, la main-d'œuvre a un rendement insuffisant; souvent la production est réduite du tiers, de la moitié, ou même davantage. ... Pour réaliser le développement économique, il faut avant tout extirper le paludisme. »

47. Sous réserve des dispositions énoncées aux paragraphes 55, 56, 61 et 62 ci-après, le Conseil d'administration a fait sienne la proposition générale tendant à l'élargissement de la contribution du FISE pour permettre aux gouvernements d'intensifier leurs programmes de lutte contre le paludisme en vue de l'éradication de cette maladie. Il a invité le Directeur général à continuer d'élaborer les demandes suivant les mêmes principes du FISE que par le passé, mais au rythme accéléré que les gouvernements peuvent souhaiter. Le Conseil

d'administration continuerait à recevoir de la même façon des demandes provenant de toutes les parties du monde.

48. Le Conseil d'administration est persuadé qu'il y a là pour le FISE une très importante occasion d'apporter une contribution capitale au bien-être des enfants. Le Conseil d'administration a fait l'éloge de l'esprit méthodique dont s'inspire cette nouvelle formule qui, à la longue, sera plus efficace et plus économique.

49. Pour répondre aux besoins exceptionnels d'allocations dans ce domaine, des allocations par projets seraient faites chaque année pour une durée d'un an (au lieu de deux ou trois ans comme précédemment). D'autre part, le Conseil d'administration s'engagerait en principe à participer au programme d'un pays pendant plusieurs années.

50. Le Conseil d'administration n'ignore pas que, lorsque l'exécution de programmes généraux d'éradication aura commencé avec son aide, le FISE assumera une lourde responsabilité morale en ce sens qu'il devra continuer d'apporter son assistance aux gouvernements jusqu'à ce que l'opération ait été menée à bonne fin.

Aspects techniques

51. Il est évident que, pour être couronnée de succès, une campagne d'éradication doit porter sur de vastes régions et ne présenter aucune lacune. Il faut également un contrôle extrêmement serré qui exige la participation pleine et entière des gouvernements, y compris les gouvernements des pays où la fréquence de la maladie n'est pas considérée comme inquiétante; l'exécution préalable d'enquêtes sur la situation créée par le paludisme; la collaboration d'un personnel qualifié; la mise au point d'une organisation efficace et économique; un coût par habitant peu élevé; un contrôle épidémiologique plus efficace; la coordination des programmes prévus pour les divers pays, etc.

52. Le Conseil d'administration du FISE a pour habitude de ne pas prendre d'engagements importants à longue échéance, s'il ne sait pas d'abord comment l'aide fournie par le FISE, tant dans son ensemble qu'en ce qui concerne chaque pays bénéficiaire, amènera aux résultats désirés.

53. Le Conseil d'administration est reconnaissant aux représentants de l'OMS qui ont donné sur ce point, tant au Conseil d'administration qu'au Comité du programme, des assurances d'ordre technique et notamment l'assurance que les pays d'Amérique disposent du personnel nécessaire à l'exécution du programme et que la formation de la majorité du personnel local ne prendra que peu de temps. Les gouvernements des pays d'Amérique qui ont commencé à élaborer leurs programmes nationaux d'éradication ont déjà fait connaître qu'ils étaient tout prêts à en entreprendre l'exécution.

54. Néanmoins, étant donné l'importance des obligations que l'on demande au FISE d'assumer, le Conseil d'administration voudrait avoir l'assurance, plus ferme que celle qui pouvait être donnée au Conseil au cours de cette session, que le FISE agirait sagement en l'occurrence et qu'il peut tabler

non seulement sur la coopération entre les divers pays, mais aussi sur la collaboration efficace des gouvernements à l'échelon national.

55. En conséquence, le Conseil d'administration propose que le Comité mixte FISE-OMS des directives sanitaires soit convoqué spécialement pour apporter au FISE des précisions sur les aspects techniques du programme d'éradication du paludisme et sur les questions de principe que pose ce programme et, en particulier, pour indiquer au FISE les régions dans lesquelles il y aurait intérêt à entreprendre prochainement une action de cette nature.

56. La majorité des membres du Conseil ont reconnu qu'il fallait s'attaquer d'urgence au problème. En conséquence, le Conseil propose que le Comité mixte des directives sanitaires se réunisse prochainement afin de pouvoir soumettre son rapport à la session de septembre du Conseil d'administration et, entre-temps, aider l'Administration du FISE à présenter à cette session du Conseil les demandes d'assistance.

Conséquences du programme en ce qui concerne l'aide que le FISE a fournie à d'autres programmes et à diverses régions

57. L'Administration a fait observer que, pendant l'année 1954, le FISE a alloué au total 17 millions de dollars, y compris 2 millions de dollars au titre de la lutte antipaludique. S'il devenait nécessaire d'allouer 5 millions de dollars pour financer la lutte antipaludique, il serait possible de le faire sans troubler l'exécution des programmes anciens si l'on obtient des contributions suffisantes pour porter le total des allocations à 20 millions de dollars, objectif optimum du Conseil d'administration. Le Conseil espère fermement que les gouvernements augmenteront leurs contributions au FISE pour que le chiffre de 20 millions de dollars soit atteint.

58. Toutefois, si, au cours des prochaines années, le montant des allocations ne dépasse pas 17 millions de dollars, chiffre de 1954, on pourrait, pour obtenir les 3 millions de dollars supplémentaires qu'il faudra chaque année pour lutter contre le paludisme — les allocations devant être de 5 millions de dollars au lieu de 2 millions de dollars, chiffre de 1954 — réduire, d'après les évaluations de l'Administration, de 1 million de dollars les allocations relatives aux secours d'urgence, ce que rendrait possible la réception du lait écrémé sans autres frais que ceux de transport maritime; on pourra aussi réduire d'environ 2 millions de dollars, soit d'environ 23 pour 100, les allocations faites au titre de programmes à long terme autres que les programmes de lutte antipaludique (ces allocations seraient ramenées de 9.750.000 à 7.500.000 dollars).

59. Autant que possible, d'autres programmes sanitaires feraient l'objet d'ajustements pour que la part de l'assistance fournie au titre de programmes d'alimentation et de nutrition à long terme, y compris l'élaboration de nouveaux programmes de fourniture de protéines, ne soit pas réduite.

60. Le Conseil reconnaît que l'engagement maximum proposé pour la lutte contre le paludisme

— 5 millions de dollars annuellement — ne pourrait, au mieux, qu'aboutir à poursuivre les autres activités au rythme actuel : le FISE cesserait d'aller de l'avant et d'étendre son action dans différents domaines, dont certains sont nouveaux et promettent d'excellents résultats. De plus, si l'action internationale entreprise pour l'éradication du paludisme se prolongeait au-delà des dates prévues, la disproportion entre les différents types de programme et les différentes régions subsisterait.

61. Se fondant sur les considérations qui précèdent, le Conseil d'administration considère comme temporaire, et non comme créant un précédent, la disproportion que l'on pourrait constater en ce qui concerne les régions; lorsqu'il mettra au point, ultérieurement, les programmes optima annuels d'allocations, le Conseil d'administration accordera une attention plus grande aux besoins des régions dans lesquelles l'aide du FISE aura été moindre en raison des programmes d'éradication. A cet égard, le Conseil reconnaît qu'il ne faut pas voir dans les programmes optima des dispositions rigides, mais plutôt des idées directrices que de nouvelles données et l'expérience peuvent amener le Conseil à modifier.

Dépenses de personnel international affecté au programme d'éradication du paludisme

62. Le Conseil a été heureux de recevoir l'assurance que, dans le continent américain, les dépenses encourues au titre du personnel international affecté aux programmes de lutte contre le paludisme seraient couvertes entièrement par l'OMS et le BSP et il a exprimé sa satisfaction d'apprendre qu'il ne serait pas demandé au FISE de prendre à sa charge les dépenses du personnel international affecté aux divers programmes. Le Conseil a exprimé l'espoir que les mêmes assurances seraient données sans équivoque, dans le cas non seulement du continent américain, mais aussi des autres régions auxquelles le FISE pourrait accorder une aide supplémentaire pour la lutte contre le paludisme. (La question générale des relations financières entre l'OMS et le FISE est examinée aux paragraphes 119 à 131).

Eradication du paludisme au Mexique

63. En Amérique latine, c'est au Mexique que le problème du paludisme est le plus grave. En effet, sur un total de 30 millions de personnes qui habitent aux régions non protégées, 19 millions se trouvent au Mexique. Il s'agit là d'un problème de très grande envergure, car le Gouvernement mexicain désire mettre en œuvre un programme d'éradication de quatre ans, allant de 1956 à 1959. Le coût des insecticides, des transports et des pulvérisateurs dont le Mexique a besoin pour cette campagne est évalué à une somme qui se situe entre 6 millions et 8 millions de dollars.

64. Le Gouvernement mexicain a déclaré qu'il attachait un très grand intérêt à l'exécution complète du programme et qu'il procède actuellement à l'élaboration de mesures financières énergiques pour obtenir les ressources nécessaires au paiement des dépenses locales de la campagne tout entière.

65. Le Gouvernement mexicain, désireux d'entreprendre les préparatifs d'un programme d'éradication du paludisme, en ce qui concerne notamment les questions financières et la formation du personnel, avait indiqué qu'il serait heureux de savoir si le Conseil d'administration du FISE est disposé, en principe, à aider à l'exécution de ce programme grâce à l'importation de fournitures au Mexique.

66. Le Conseil s'est déclaré prêt, en principe, à participer à l'exécution du plan quadriennal envisagé pour l'éradication du paludisme. Cette décision serait prise, d'une part, sous réserve des conclusions que le Comité mixte FISE-OMS des directives sanitaires formulera au sujet des divers aspects de l'aide du FISE aux vastes programmes d'éradication du paludisme et, d'autre part, sous réserve de l'établissement par le Gouvernement mexicain de plans détaillés pour la bonne marche des opérations locales et de l'affectation des ressources financières locales nécessaires pour mener la campagne à bonne fin.

Eradication du paludisme dans certains autres pays

67. Au sujet des affectations de crédits faites à la présente session du Conseil d'administration au titre des campagnes antipaludiques menées en Haïti et à la Trinité (voir par. 183 et 190), il a été entendu que toutes recommandations que le Comité mixte des directives sanitaires pourra faire sur la question seraient applicables à l'exécution de ces campagnes.

Alimentation et nutrition des enfants

68. Un an auparavant, en mars 1954, le Conseil d'administration avait indiqué, dans son rapport, que « dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition des enfants, les progrès sont, en général, trop lents » à son avis (E/ICEF/260/Rev.1, par. 24). Dans l'intervalle, le FISE et la FAO ont examiné de façon plus approfondie un certain nombre de possibilités de progrès. Des rapports ont été adressés à ce sujet au Conseil d'administration, par le Directeur général (E/ICEF/281, par. 39 à 71, E/ICEF/281/Add.7), par les représentants de la FAO à la session du Conseil et par un consultant spécial du FISE et de la FAO, qui avait effectué, pour ces deux organisations, une enquête sur place en Amérique centrale et au Panama (E/ICEF/293, publié primitivement sous la cote E/ICEF/R.522).

69. Examinant le problème à la lumière des nouveaux renseignements qu'il avait en sa possession, le Conseil a été confirmé dans l'idée qu'il sera possible d'accomplir des progrès importants au cours des années à venir si l'action internationale s'intensifie. De nouvelles et importantes découvertes scientifiques sur l'équilibre alimentaire et les aspects cliniques de la malnutrition ont créé une solide base d'action pour l'avenir. Des expériences locales encourageantes ont montré que l'alimentation et la nutrition des enfants pouvaient être améliorées par des moyens assez simples, encore que soigneusement choisis, si l'on tient compte des progrès réguliers qui s'accomplissent dans divers domaines connexes, notamment l'économie agricole, l'économie domestique, l'enseignement diététique, etc.

70. Le Conseil a félicité le Dr C. G. King, consultant spécial du FISE et de la FAO, de son rapport, qu'il considère comme une étape importante dans l'action pratique que le FISE entend poursuivre, en collaboration avec la FAO, pour améliorer l'alimentation et la nutrition des enfants dans les pays économiquement sous-développés. Le Conseil a reconnu que les problèmes présentés dans le rapport forment un tout et a exprimé l'espoir de disposer, pour ses sessions futures, de rapports semblables sur d'autres régions. Le Conseil a approuvé certains plans d'action pour l'avenir immédiat et a manifesté son intérêt pour la mise au point de certains autres plans.

Maintien de la collaboration avec la FAO

71. Le Conseil d'administration a été heureux d'apprendre des représentants de la FAO que cette organisation était prête à poursuivre et à développer sa collaboration avec le FISE et que son Directeur général avait prévu à cet effet, dans le projet de budget et de programme de travail pour les années 1956 et 1957, un crédit spécial pour ce développement, sous le titre « Du lait plus abondant et des enfants mieux nourris ». La plus grande partie des activités envisagées sous ce titre — et qui seront soumises, en novembre 1955, à l'approbation de la Conférence de la FAO — concernent la collaboration entre la FAO et le FISE et prévoient notamment des crédits pour des experts et des consultants en matière d'industrie laitière, de fonctionnement des usines de traitement du lait, d'alimentation et de nutrition des enfants, d'enseignement diététique, etc.

72. La collaboration entre le FISE et la FAO, à l'échelon des sièges respectifs et dans les différents pays, s'améliore sans cesse et l'on comprend toujours mieux, de part et d'autre, la nécessité, pour les fonctionnaires du FISE et de la FAO détachés sur place, de prendre contact aussitôt que possible pour établir les plans préliminaires d'aide aux projets d'alimentation des enfants.

73. On trouvera ci-après (par. 79 à 81) des indications sur la possibilité de maintenir la collaboration avec la FAO dans le domaine de l'enseignement diététique en Amérique centrale et au Panama.

74. Vu l'intérêt croissant que le FISE porte aux problèmes de la nutrition en général, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de continuer à examiner avec le Directeur général de la FAO la possibilité, pour ce dernier, de mettre à la disposition du siège du FISE un conseiller en matière de nutrition, comme l'OMS a fourni des conseillers médicaux, et de mettre au point d'autres méthodes destinées à renforcer la collaboration de ces deux organes. Le Conseil d'administration a été heureux d'apprendre du représentant de la FAO que cette question était à l'étude à la FAO.

Importance relative des tâches futures

75. Le Conseil d'administration a été impressionné par la façon dont le Dr King a démontré, dans son rapport, que « la malnutrition est le problème le plus sérieux que pose la santé des enfants en bas âge ». Les enfants les plus gravement touchés

par la malnutrition sont ceux qui forment le groupe d'âge de 1 à 5 ans. Il est clairement établi que cet âge est le plus critique en ce qui concerne la mortalité, la morbidité, les lésions internes et le retard de la croissance, phénomènes dus principalement à la malnutrition. La plupart des enfants qui traversent cette période et qui ont souffert de malnutrition au cours de cette période ne peuvent jamais rattraper ce que leur croissance y a perdu.

76. Le Conseil a pris note de la recommandation invitant le FISE à s'attacher davantage à trouver les moyens de faire parvenir son aide aux enfants pendant la période critique qui suit le sevrage et précède l'âge scolaire. L'importance donnée à cette action ne doit cependant pas diminuer celle de l'aide que le FISE fournit aux programmes d'alimentation dans les écoles, programmes dont il a été établi qu'ils constituent un puissant moyen de démontrer aux enfants et à leurs parents la valeur d'une alimentation rationnelle, d'intéresser davantage les collectivités à l'amélioration de l'alimentation des enfants et de stimuler le travail d'organisation dans ce domaine.

77. Le Conseil d'administration a pris note de la recommandation par laquelle le Dr King a suggéré que l'on essaye de mettre au point une méthode permettant d'évaluer quantitativement les graves méfaits qui sont imputables, à l'heure actuelle, à la malnutrition en Amérique centrale. Tout en reconnaissant généralement qu'une étude de ce genre permettrait de donner de la situation une vue qui frapperait les esprits et de faire reconnaître plus largement, sur le plan local ou international, l'urgence d'une action efficace, le Comité a cependant jugé que ce n'était pas là une activité dans laquelle le FISE lui-même devait s'engager. L'Administration a fait savoir au Conseil qu'elle était à la recherche des appuis et des fonds nécessaires à une telle étude et que le Conseil serait tenu au courant des plans conçus à cet effet au fur et à mesure de leur développement.

78. Le Conseil a approuvé la position prise par le Comité ONG auprès du FISE, qui a souligné l'importance de la participation bénévole, à l'échelon local, aux projets d'alimentation des enfants à l'exécution desquels participe le FISE et qui a recommandé au FISE de continuer à attacher une importance toute particulière à ce mouvement, et aux membres nationaux et autres associés des organisations membres du Comité ONG d'encourager ce mouvement (E/ICEF/NGO/16, par. 8).

Augmentation de la ration de lait quotidienne, à titre expérimental, en Amérique centrale

79. Se fondant sur les recommandations du Dr King, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à augmenter, à titre d'expérience, la ration de lait quotidienne distribuée en vertu des programmes à l'exécution desquels le FISE participe en Amérique centrale et à la porter de 40 grammes de poudre de lait écrémé à une quantité variant entre 50 et 80 grammes. On cherchera tout particulièrement, en appliquant cette mesure, à trouver de sûrs moyens de distribuer le lait aux enfants sevrés mais n'ayant pas encore atteint l'âge

scolaire. Outre les centres de protection maternelle et infantile, là où il en existe, on s'efforcera d'utiliser, pour cette distribution, les écoles rurales en entreprenant parallèlement un programme d'enseignement diététique afin d'atteindre les familles mêmes, et notamment les mères.

80. Le FISE n'a pas eu besoin d'augmenter, à cet effet, à la présente session du Conseil, les allocations de lait destiné aux pays de l'Amérique centrale, car il subsiste encore dans les pays en question des stocks de lait provenant de ses récentes allocations. Cependant, la consommation de lait ayant augmenté, le Conseil s'est rendu compte qu'il sera nécessaire d'approuver des allocations supplémentaires plus tôt ou en plus grande quantité qu'il n'avait été prévu. La consommation de lait fourni par le FISE en Amérique centrale est actuellement de 900.000 kilogrammes de poudre de lait écrémé par an. Si le plan envisagé réussit, il se peut que cette quantité augmente encore de 450.000 kilogrammes par an. Si le FISE continue à se procurer de la poudre de lait sans frais, à l'exception des frais de transport maritime, il en résultera pour lui un surcroît de dépense annuelle de 7.500 à 15.000 dollars.

81. L'augmentation de la ration de lait est considérée comme une expérience. Si, à l'analyse, cette expérience se révèle heureuse, il sera possible de procéder de la même manière dans d'autres régions du monde où les besoins et les possibilités sont semblables. Cette mesure s'appliquera particulièrement à la ration de lait distribuée aux mères en période d'allaitement et aux enfants n'ayant pas atteint l'âge scolaire, qui ne reçoivent pour l'instant que 10 pour 100 environ du lait du FISE.

Enseignement diététique en Amérique centrale

82. Le Dr King a souligné l'importance qu'il y aurait à disposer en Amérique centrale d'une personne hautement qualifiée capable d'organiser l'enseignement diététique et de stimuler l'activité des services d'expansion agricole afin d'encourager la production domestique d'aliments de protection et d'apprendre aux familles rurales à les utiliser. Le Conseil a appris avec satisfaction du représentant de la FAO que cette organisation étudie en ce moment la possibilité de fournir un expert de ce genre. Le Conseil a pris note de la déclaration de l'Administration, selon laquelle, du fait de l'application du programme d'enseignement, le FISE recevra peut-être, à une session ultérieure, des demandes de petites quantités de matériel d'enseignement et d'éducation.

Encouragement de la production locale de denrées alimentaires riches en protéines et d'un prix de revient peu élevé

83. Le Conseil d'administration a disposé des renseignements communiqués par le Directeur général (E/ICEF/281, par. 58 à 70) et par le représentant de la FAO sur les possibilités de produire des denrées alimentaires riches en protéines et d'un prix de revient peu élevé. Le Conseil d'administration a indiqué qu'il souhaitait voir de nouveaux progrès s'accomplir dans ce domaine.

84. En ce qui concerne la farine de poisson, le FISE a agi en étroite liaison avec des experts

de la Division des pêches et de la Division de la nutrition de la FAO. Dans les neuf pays suivants : Afrique-Equatoriale française, Congo belge, Cameroun, Birmanie, Inde, Chili, Equateur, Mexique et Pérou, la FAO mène des expériences visant à déterminer les réactions gustatives à la farine de poisson; le FISE fournit la farine utilisée pour ces essais dont certains sont en cours et dont d'autres doivent commencer prochainement. Tout en dirigeant les expériences relatives aux réactions gustatives, la FAO fait effectuer par des laboratoires privés des expériences visant à déterminer la valeur biologique de la protéine contenue dans la farine de poisson fabriquée de diverses manières. Le FISE envisage sérieusement la possibilité de formuler à la prochaine session du Conseil une recommandation précise tendant à créer une fabrique de farine de poisson dans un pays.

85. Le Conseil a été informé des diverses propositions tendant à développer davantage la production de protéines d'origine végétale sous une forme assimilable par les jeunes enfants, et a exprimé l'espoir que ces propositions seront systématiquement examinées dans les régions appropriées. L'un des problèmes qui se posent à propos de la transformation industrielle des denrées alimentaires est le suivant : il faut que le prix de revient du produit fini soit assez faible pour en permettre une consommation étendue, dans les pays dont la population vit en majorité dans les campagnes et produit elle-même la plus grande partie de son alimentation. Cependant, les sous-produits de l'industrie des huiles comestibles qui actuellement ne sont pas utilisés pleinement contiennent une grande quantité d'éléments nutritifs pour les enfants. On examine attentivement les méthodes pratiques à utiliser pour rendre ces produits riches en protéines propres à l'alimentation des enfants et peu coûteux; pour transformer, par exemple, en farine les « tourteaux » obtenus après extraction, à des fins commerciales, de l'huile des graines d'arachide, de coton, de sésame ou de tournesol. On pourrait ensuite introduire ces produits raffinés à haute teneur en protéines dans les denrées alimentaires locales.

86. Il semblerait souhaitable tout d'abord de faire appel aux divers instituts de nutrition en vue d'établir un plan de coopération qui assure une répartition des travaux de laboratoire telle que les possibilités relatives aux divers produits alimentaires puissent être toutes examinées. Les laboratoires seraient chargés de mettre au point une « recette » de fabrication convenable et de produire quelques kilogrammes du nouveau mélange alimentaire, qui seraient utilisés à des fins expérimentales.

87. Le stade suivant serait celui de la technologie alimentaire, c'est-à-dire de la création d'usines pilotes, afin de déterminer les méthodes de production industrielle qui permettraient de conserver aux aliments leur valeur nutritive malgré les transformations qu'on leur fait subir. C'est à ce stade qu'il serait souhaitable de solliciter l'aide des universités et ministères de l'alimentation.

88. C'est au moment où l'on commencerait à fabriquer à l'échelle industrielle un produit de haute qualité, d'un prix de revient peu élevé et d'une

assimilation aisée pour les enfants, que le FISE pourrait jouer son principal rôle.

89. Le Conseil a appris avec satisfaction que l'Administration pense être en mesure de formuler des recommandations précises en cette matière prochainement, peut-être à la session de septembre du Conseil. Il a aussi été heureux d'apprendre que la question sera discutée à une conférence sur la malnutrition protidique qui aura lieu en juin 1955 à Princeton sous les auspices de la FAO, de l'OMS et de la Fondation Josiah Macy, Jr. On a exprimé l'espoir que le Dr King, qui présidera la conférence, pourra faire rapport sur les conclusions auxquelles elle sera parvenue à la session de septembre du Conseil.

Adjonction de vitamines au lait écrémé en poudre

90. Dans de nombreux pays sous-développés, la consommation de vitamines A est faible et les carences en vitamine A sont fréquentes. L'adjonction de vitamines A au lait écrémé serait donc une mesure utile du point de vue de la nutrition. Toutefois, l'enrichissement du lait écrémé ordinaire importé pose certains problèmes. Le Comité mixte FAO-OMS d'experts de la nutrition qui s'est réuni à Genève en octobre et novembre 1954 a étudié ces problèmes, et les conclusions auxquelles il est parvenu ont été signalées à l'attention du Conseil (E/ICEF/281, par. 52 à 57).

91. Dès que les essais auront permis d'élaborer une méthode acceptable, le Directeur général communiquera aux gouvernements auxquels le FISE fournit une aide concernant les installations de déshydratation du lait des renseignements sur l'adjonction de vitamines A. Le Directeur général continuera aussi à examiner la possibilité d'enrichir le lait écrémé en poudre importé, au moment de sa reconstitution sous forme liquide, lorsque cette opération se fait à une échelle assez grande et sous une surveillance suffisante pour que la méthode soit pratique et sûre.

Mesures visant à maintenir les disponibilités en lait

92. En vertu de la législation des Etats-Unis, du lait écrémé en poudre a été livré gratuitement au FISE dans les ports d'expédition (voir par. 110). En conséquence, le Conseil n'a dû tenir compte à sa présente session, pour tous les crédits qu'il a affectés à l'achat de lait écrémé en poudre, que des frais de transport transocéanique qui ont été imputés sur les allocations par pays à raison de 3,3 cents par kilogramme en moyenne.

93. Dans les principaux pays laitiers du monde, l'offre de lait continue à être excédentaire. De plus, nombre de pays indiquent qu'ils seraient à même de déshydrater des quantités de lait plus importantes qu'actuellement. Il faut en conclure qu'une grande quantité de lait écrémé sert à l'alimentation du bétail ou est gaspillée.

94. Le Conseil a été informé des études actuellement entreprises par nombre d'organisations sur la possibilité d'utiliser les excédents de lait afin d'aider à satisfaire les besoins des régions sous-développées en matière de nutrition (E/ICEF/281,

par. 48 à 50). Un groupe de travail composé de spécialistes de la FAO, de l'OMS et du FISE en matière de lait et de produits laitiers, et un groupe de travail de la FAO pour le lait écrémé en poudre, qui est un groupe du sous-comité consultatif de la FAO sur l'écoulement des excédents, travaillent à la solution de ce problème.

95. Le représentant de la FAO a fait savoir au Conseil que le groupe de travail de la FAO a exprimé l'avis que l'écoulement des excédents de lait par les méthodes de distribution du FISE est l'une des formes d'écoulement des excédents les plus souhaitables, puisque ces excédents ne se substituent pas à la production locale et que cette méthode ne gêne pas le commerce international; il a ajouté que le groupe de travail donnerait dans ses plans un rang de priorité élevé au FISE, à condition que l'on souligne bien la nécessité de planifier soigneusement les programmes et d'en assurer la continuité.

96. Le représentant de la FAO a également fait savoir au Conseil que l'on envisage d'utiliser le lait écrémé pour la production locale de lait « renforcé », en mélangeant par exemple le lait écrémé avec du lait de bufflesse de manière à conserver la saveur crémeuse du lait entier et à mettre en même temps sur le marché un produit de grande valeur nutritive à environ la moitié du prix. Le Conseil aura sans doute de nouveaux renseignements sur l'ensemble de la question à des sessions ultérieures.

97. On a également attiré l'attention du Conseil d'administration sur l'intérêt croissant que la FAO et d'autres organisations attachent aux questions de laiterie dans les pays chauds, questions qui intéressent particulièrement le FISE. Le Conseil a trouvé encourageant que les experts s'accordent à reconnaître que les progrès techniques constants réalisés en matière de méthodes de production, et particulièrement de traitement du lait, permettaient d'augurer bien plus favorablement qu'il y a quelques années du développement de l'utilisation du lait dans les pays chauds.

Expérience en matière de conservation du lait

98. Le Conseil d'administration a disposé de renseignements généraux sur les progrès accomplis en matière de conservation du lait (E/ICEF/281, par. 39 à 42) et d'un rapport spécial intitulé « Quelques observations sur les programmes de conservation du lait », fondé sur les résultats d'une tournée d'inspection dans un certain nombre d'installations de conservation du lait bénéficiant de l'aide du FISE, en France, en Grèce, en Israël, en Italie, à Malte et en Yougoslavie.

99. A sa présente session, le FISE a décidé de fournir une aide en vue de créer des usines de déshydratation du lait à Saurashtra (Inde), en Colombie et au Guatemala. Le projet de l'Inde est le deuxième qu'entreprend ce pays avec l'aide du FISE, le premier ayant été exécuté à Bombay. C'est la première fois que le FISE fournit une aide de ce genre à la Colombie et au Guatemala.

100. Ces projets inclus, les programmes approuvés prévoient que le FISE prêtera son assistance à 175 installations pour le traitement du lait (145 usines de reconstitution du lait, 28 usines de déshy-

dratation, 1 usine de lait végétal et 1 usine de produits alimentaires pour enfants en bas âge) situées dans 28 pays. Comme l'indique le tableau ci-dessous, 121 usines fonctionnent actuellement (106 usines de reconstitution du lait, 1 usine de produits alimentaires pour enfants en bas âge et 14 usines de

déshydratation du lait). A l'exception de 2 usines de déshydratation du lait en Amérique latine (1 au Nicaragua et 1 au Chili), toutes les usines qui fonctionnent actuellement sont situées en Europe, région que concernaient les premiers programmes de conservation du lait approuvés par le Conseil.

Installations laitières bénéficiant de l'aide du FISE

Région	Déshydratation		Reconstitution		Autres		Total	
	Approuvée	En service	Approuvée	En service	Approuvée	En service	Approuvée	En service
Afrique	1	-	-	-	-	-	1	-
Amérique								
Ayant bénéficié antérieurement de l'aide du FISE	1	1	-	-	-	-	1	1
Bénéficiant actuellement de l'aide du FISE	11	1	3	-	-	-	14	1
Asie	2	-	2	-	1 ^a	-	5	-
Europe								
Ayant bénéficié antérieurement de l'aide du FISE	8	8	64	64	1 ^b	1	73	73
Bénéficiant actuellement de l'aide du FISE	4	4	68	42	-	-	72	46
Méditerranée orientale	1	-	8	-	-	-	9	-
	28	14	145	106	2	1	175	121

Six pays ont bénéficié antérieurement de l'aide du FISE et 22 pays bénéficient actuellement de l'aide du FISE.

^a Usine de lait végétal.

^b Usine de produits alimentaires pour enfants en bas âge.

101. Dans un rapport spécial (E/ICEF/281/Add.7), l'Administration a rendu compte des effets des projets de conservation du lait à la réalisation desquels le FISE a participé dans certains pays. Il ressort de ce rapport que ces projets ont favorisé les distributions gratuites de lait et la mise sur pied de programmes nationaux d'alimentation des enfants; que les enfants ont très vite pris goût au lait; qu'une forte proportion du lait liquide mis sur le marché est consommée par les mères allaitantes, les femmes enceintes et les enfants de moins de 15 ans; que la qualité du lait mis à la disposition des enfants et du public en général s'améliore de façon constante; que dans tous les pays où des usines de conservation du lait sont en service, la production laitière locale a augmenté et la fabrication de matériel de laiterie s'est trouvée stimulée par la concurrence, qui force les autres laiteries à moderniser leur équipement et à offrir un produit de meilleure qualité. D'une manière générale, l'enthousiasme suscité par les installations de conservation du lait a été frappant.

102. Il convient de signaler le rapport étroit qui existe entre l'aide fournie par le FISE en matière de conservation du lait et la conscience croissante que prennent les gouvernements du rôle que la FAO peut jouer dans l'amélioration de la production laitière en général. Le coût élevé du lait, les fluctuations saisonnières de la production, les maladies des animaux qui influent sur l'approvisionnement en lait, ainsi que la nutrition des enfants, sont autant de problèmes sur lesquels la FAO est maintenant consultée.

103. De l'avis du représentant de la FAO, les programmes de conservation du lait présentent, outre leur importance en tant que moyens d'alimenter les distributions gratuites de lait, une importance plus grande encore en tant que base à partir de laquelle l'organisation de l'industrie laitière peut être améliorée, de façon à réduire le prix de vente du lait au consommateur et, partant, à augmenter sensiblement la consommation. L'action de la FAO dans ce domaine complète celle du FISE, et une coordination étroite des travaux de ces institutions a été établie et favorisée, pour nombre de questions, par le groupe de travail composé de spécialistes de la FAO, de l'OMS et du FISE en matière de lait et de produits laitiers.

Secours d'urgence

104. On sait qu'en février 1955, le Conseil d'administration a approuvé, par un vote par correspondance, une allocation de 100 tonnes de riz aux îles Maldives, pour remédier à une pénurie alimentaire causée par un cyclone (E/ICEF/283).

105. A la présente session, le Conseil a approuvé en faveur de deux pays une affectation de crédit au titre des secours d'urgence : à l'Inde, pour l'achat de lait et de produits pharmaceutiques, en vue de constituer des stocks destinés à porter rapidement secours aux enfants des zones sinistrées (51.000 dollars), et à la Corée, pour l'achat de lait et de capsules d'huile de foie de poisson, en vue de poursuivre l'exécution des programmes alimentaires jusqu'à la

fin de l'été 1956 (628.000 dollars). Le montant des sommes allouées au titre des situations extraordinaires s'est élevé à 16,5 pour 100 du montant total des allocations.

106. A sa présente session également, le Conseil a modifié la liste des articles approuvés en septembre 1954 au titre de secours d'urgence en faveur du Viet-Nam. Sur cette allocation, une somme de 38.500 dollars n'a pas été utilisée, du fait que l'on a pu se procurer du lait en dehors du FISE et que l'on a bénéficié, pour les cotonnades et le savon, de prix inférieurs à ceux qui avaient été prévus. Le Conseil a autorisé l'Administration à employer cette somme à l'achat de moustiquaires pour les réfugiés qui séjournent dans des camps de passage en attendant leur réinstallation, ou qui vivent dans des régions où il n'est pas possible de les protéger par d'autres moyens contre les maladies propagées par les moustiques. Cette somme peut également servir à l'achat de cotonnades et de savon. L'ordre de priorité doit être établi sur place conjointement par le Gouvernement du Viet-Nam et par le Bureau du FISE à Saïgon (E/ICEF/L.758).

Coopération avec la Direction des affaires sociales et l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies

107. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur les activités de la Direction des affaires sociales dans le domaine de la protection de la famille et de l'enfance (E/ICEF/290), rapport que la Directrice des affaires sociales a complété par un exposé oral sur son récent voyage en Asie du Sud-Est. Le Conseil a noté avec satisfaction que la coopération entre le FISE et la Direction des

affaires sociales et l'AAT devient de plus en plus étroite, tant au Siège que dans les services extérieurs. A cet égard, son attention a été appelée sur le profit croissant qui est retiré des réunions organisées, à la faveur des sessions du Conseil, entre les directeurs régionaux du FISE et le personnel intéressé de la Direction des affaires sociales et de l'AAT; sur le fait qu'en 1955 le personnel de l'AAT affecté à des programmes en cours d'exécution ou qui sera affecté à de nouveaux projets comprendra quelque 45 experts qui, en vertu de leur mandat, seront sans doute appelés à collaborer à un titre quelconque à des projets entrepris avec l'aide du FISE; enfin, sur les plans de décentralisation de la Direction des affaires sociales tendant à renforcer l'effectif de son personnel détaché pour la fin de 1955. Cette dernière mesure est de nature à faciliter la collaboration lorsque les projets en sont encore aux premiers stades de leur élaboration et à aider les gouvernements à les mettre en œuvre.

108. La Directrice des affaires sociales a appelé l'attention du Conseil sur trois conclusions auxquelles l'a amenée son voyage en Asie du Sud-Est et qui intéressent directement le FISE : a) les besoins en personnel compétent sont si grands que l'on ne saurait trop insister sur l'importance des programmes de formation dans le domaine de l'assistance internationale; b) il importe d'aider les pays à donner plus d'importance à l'aspect social de leurs programmes de formation des agents des services de santé et d'autres services; c) on n'a pas encore pleinement mis à profit l'enthousiasme suscité par le mouvement de l'aménagement des collectivités pour atteindre les objectifs visés en matière de programmes de protection maternelle et infantile.

SITUATION FINANCIÈRE

Ressources disponibles aux fins d'allocation

109. A sa présente session, le Conseil d'administration disposait d'un montant total de 9.088.716 dollars aux fins d'allocation (E/ICEF/L.759). Cette somme se décomposait comme suit :

	<i>Dollars</i>
Montant des ressources non allouées, disponibles après la dernière session du Conseil d'administration	1.942.927
Contributions des gouvernements et autres ressources nouvelles	6.462.113
Soldes non utilisés de certaines allocations précédentes	683.676
	<hr/>
	9.088.716

110. Les soldes non utilisés de certaines allocations précédentes comprennent une somme de 631.800 dollars, montant des économies réalisées sur des affectations de crédit grâce à la décision du Gouvernement des Etats-Unis de fournir gratuitement au FISE du lait en poudre, qui est livré sans frais aux ports d'expédition (E/ICEF/L.748). Le Conseil d'administration a pris note avec satisfaction de cette économie.

111. Les allocations que le Conseil d'administration a approuvées à sa présente session sur les

ressources non allouées se sont élevées à 4.072.300 dollars; le montant des ressources qui restaient disponibles à l'issue de la session du Conseil s'élevait donc à 5.016.416 dollars.

Problèmes relatifs aux appels de fonds

112. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport du Sous-Comité des appels de fonds, analysant les problèmes qui se posent au FISE concernant les appels de fonds (E/ICEF/L.732). Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil a constaté qu'un certain nombre de faits encourageants se dégagent de l'examen de la situation financière du FISE : le nombre des gouvernements qui versent chaque année une contribution au FISE continue d'augmenter; de même, le montant des contributions versées par des gouvernements autres que celui des Etats-Unis continue aussi de s'accroître; sur les contributions confirmées ou annoncées jusqu'à présent pour 1955, certaines sont sensiblement plus élevées que celles qui avaient été versées par les mêmes gouvernements en 1954 et plusieurs viennent de pays qui ne figuraient pas jusqu'ici parmi les donateurs. En outre, les perspectives pour 1955 sont encourageantes; on s'attend à recevoir des contributions de plusieurs gouverne-

ments qui n'ont pas contribué jusqu'à présent aux ressources du FISE ou qui n'y ont pas contribué en 1954.

113. D'un autre côté, la situation financière présente quelques aspects défavorables qui méritent d'être particulièrement signalés. Un certain nombre d'Etats Membres n'ont jamais versé de contributions au FISE; d'autres n'ont rien versé ces dernières années ou en 1954; parmi les gouvernements donateurs, beaucoup n'ont pas encore adopté le système de contributions annuelles et les contributions d'un grand nombre d'entre eux sont relativement faibles. En outre, on constate une grande inégalité dans la participation des pays des diverses régions à l'augmentation générale des moyens financiers mis à la disposition du FISE.

114. Le Conseil a noté que, bien que les recettes provenant de sources non gouvernementales constituant des ressources extrêmement appréciables, on ne saurait attendre d'elles qu'elles compensent les insuffisances de l'appui des gouvernements.

115. Le Conseil a constaté que l'écart entre les besoins et le volume des contributions des gouvernements, tant des pays Membres que des pays non membres, était très grand et que, par conséquent, il était justifié de redoubler d'efforts afin de procurer des ressources au Fonds. Le Conseil a donc estimé que l'on devrait s'appliquer à rechercher et à essayer toutes les méthodes possibles pour obtenir des gouvernements des contributions régulières.

Prochains appels de fonds

116. Le Conseil est convenu à cet égard que l'on ne devait pas se borner à adresser des demandes officielles aux gouvernements. Il a reconnu que

l'Administration avait recours à d'autres méthodes et qu'elle s'efforçait notamment de tirer parti des relations qui, dans un grand nombre de pays aidés, s'établissent naturellement entre le personnel du FISE et celui des services gouvernementaux. Il a estimé cependant qu'il serait utile d'examiner ces méthodes afin de déterminer s'il y a lieu de s'attacher dès maintenant davantage à telles ou telles d'entre elles. Il a noté avec satisfaction que le Président du Conseil d'administration, le Président du Comité du programme et le Président du Sous-Comité se tiendraient prêts, à New-York, à se mettre en rapport, au nom du FISE, avec les membres des gouvernements lorsque des circonstances spéciales sembleraient propices à ces démarches. Il a recommandé que l'on ne néglige aucune occasion d'avoir, le cas échéant, des entretiens avec de hauts fonctionnaires des gouvernements lorsqu'ils se trouvent à New-York. D'autre part, l'importance de l'opinion publique dans chaque pays et, notamment, le rôle que peuvent jouer les comités nationaux du FISE ne doit jamais être perdu de vue.

117. Le Conseil a rendu hommage au Comité de négociation des fonds extrabudgétaires de l'Assemblée générale pour les efforts qu'il a déployés en faveur du FISE au cours de l'année 1954. Il a noté que le Sous-Comité des appels de fonds examinera la possibilité de poursuivre ses relations avec le Comité de négociation lorsque la situation touchant les contributions pour 1955 se sera précisée, en vue de faire éventuellement appel aux services du Comité de négociation dans certains cas.

118. Le Conseil a reconnu qu'il était trop tôt pour prendre une décision quant à l'opportunité de convoquer au nom du FISE une réunion destinée à enregistrer des annonces de contributions.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Question des relations financières entre l'OMS et le FISE

119. Le Comité du programme et le Conseil d'administration ont examiné de façon approfondie la question des relations financières entre l'OMS et le FISE. Le Conseil d'administration était saisi des documents ci-après : une note d'information du Directeur général (E/ICEF/L.733), une communication du Directeur général de l'OMS (E/ICEF/L.733/Add.1) et une recommandation du Directeur général en vue du remboursement à l'OMS des dépenses de cette organisation au titre du personnel international affecté aux programmes (E/ICEF/L.751).

120. Le Directeur général adjoint de l'OMS chargé des services administratifs et financiers a apporté des éclaircissements au Conseil d'administration sur un certain nombre de questions. En outre, un représentant du Président-Directeur du BAT a exposé au Conseil les règles à suivre dans l'avenir pour l'attribution des fonds du Programme élargi d'assistance technique, telles que l'Assemblée générale les a approuvées en novembre 1954 dans sa résolution 831 (IX). Le Conseil a remercié le Directeur général de l'OMS et le Président-Directeur du BAT

d'avoir ainsi permis au Conseil de faire la lumière sur un certain nombre de points relatifs à cette question au cours des débats qu'il lui a consacrés.

121. Le Conseil a constaté que, par suite des modifications apportées aux règles d'attribution des fonds du Programme élargi d'assistance technique et approuvées par l'Assemblée générale, les relations financières entre l'OMS et le FISE comprennent maintenant un élément nouveau. En vertu de ces modifications, les gouvernements bénéficiaires seront, dès le 1^{er} janvier 1956, principalement responsables en ce qui concerne l'ordre de priorité qu'il y a lieu d'établir entre les divers projets d'assistance technique qu'ils voudraient voir mis en œuvre dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique. Aux termes de la procédure envisagée, le BAT informera, en avril 1955, tous les pays qui bénéficient d'une assistance technique au titre du Programme élargi, de même que les pays qui doivent faire une demande à cet effet, du montant total des fonds disponibles pour 1956 au titre des programmes nationaux; entre avril et août, chaque pays présentera ses demandes pour 1956 en indiquant l'ordre de priorité qu'il aura établi; les demandes seront examinées par les organisations participantes ainsi que par le BAT, vrai-

semblablement pendant les mois de septembre et d'octobre; enfin, le BAT recommandera un programme au CAT, qui l'approuvera le 30 novembre au plus tard. Le CAT ne peut approuver le programme ni autoriser les allocations nécessaires avant novembre, date à laquelle se réunit généralement la Conférence de l'assistance technique qui doit enregistrer les annonces de contributions.

122. Le Conseil d'administration a réaffirmé à l'unanimité le point de vue qu'il a exprimé à plusieurs reprises dans le passé, à savoir que les responsabilités financières de l'OMS et celles du FISE doivent correspondre à leurs tâches respectives.

123. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration au cours de la dernière session se fondaient en partie sur les possibilités offertes par les nouvelles règles d'allocation des fonds du Programme élargi d'assistance technique, notamment sur le fait que, si chaque gouvernement requérant acceptait d'inscrire à son programme d'assistance technique les dépenses engagées à raison du personnel d'exécution d'une entreprise et de donner à ce poste une priorité suffisante, il serait possible de rassembler les fonds nécessaires au Programme élargi d'assistance technique.

124. En prenant ces décisions, le Conseil d'administration désirait également : a) ne pas perdre de vue qu'il est souhaitable que, dans toute la mesure du possible, l'OMS assume les frais du personnel international affecté aux entreprises en les inscrivant sur son budget ordinaire; b) introduire une certaine souplesse de façon que le FISE ne soit pas réduit à ajourner la mise en œuvre de certains projets dont l'exécution lui semble particulièrement importante; c) permettre que l'on accepte des projets régionaux pour 1956 que les gouvernements ne pourraient présenter par l'intermédiaire du Programme élargi d'assistance technique qu'en s'adressant, en ce qui concerne la partie sanitaire, aux comités régionaux de l'OMS dont les prochaines réunions sont prévues à des dates qui entraîneraient un retard considérable dans le lancement des entreprises; d) tenir compte des nouvelles difficultés pratiques qui résultent du calendrier financier du Programme élargi d'assistance technique.

Compte tenu de ces considérations générales, le Conseil d'administration :

1) A pris note avec satisfaction de la résolution où le Conseil exécutif de l'OMS a déclaré, à sa quinzième session, qu'il considère que la demande de remboursement qu'il a adressée au FISE pour le personnel international affecté aux diverses entreprises en 1956 est une mesure « prise à titre transitoire, en attendant de nouvelles dispositions en 1957 », le but essentiel étant le partage des responsabilités financières entre les deux organisations, partage qui, selon le Conseil exécutif de l'OMS, ne fait l'objet d'aucune divergence de vues (EB15.R40, par. 2 et 3);

2) A déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'inscrire des crédits, en 1957 et les années suivantes, pour couvrir les frais de personnel international;

3) A décidé, dans l'intervalle, d'adopter la procédure suivante en ce qui concerne les frais de per-

sonnel international imputables à toutes les entreprises auxquelles collabore le FISE :

a) Avant de demander au Conseil d'administration d'approuver ces projets, l'Administration s'assurera que, lorsque les frais de personnel ne sont pas inscrits aux budgets ordinaires de l'OMS et de la FAO, les pays bénéficiaires savent qu'il est possible et qu'il importe d'inscrire les frais en question au budget de leur programme d'assistance technique;

b) En ce qui concerne les entreprises en cours ou les projets soumis au Conseil d'administration à sa présente session, dans la mesure où ils entraîneront, en 1956, des dépenses de personnel international non prévues au budget ordinaire de l'OMS ou de la FAO :

i) Il faut aviser les pays bénéficiaires qu'ils peuvent imputer les dépenses relatives à ce personnel sur leur programme d'assistance technique pour 1956 et qu'il importe qu'ils le fassent;

ii) En attendant d'avoir des renseignements complets sur cette question, le Conseil d'administration doit différer jusqu'à sa prochaine session, c'est-à-dire jusqu'à septembre 1955, l'examen de certaines allocations que le Directeur général a proposées pour couvrir les dépenses de ce personnel en 1956 (voir par. 128).

Remboursement à l'OMS des dépenses de cette organisation au titre du personnel international affecté aux programmes

126. Le Conseil d'administration a approuvé des allocations de crédit pour le remboursement à l'OMS des dépenses de cette organisation au titre du personnel international affecté aux programmes pour lesquels le FISE a fourni ou fournira des fournitures et de l'équipement :

	<i>Dollars</i>	
<i>Pour 1954 :</i>		
Remboursements supplémentaires, conformément à l'état récapitulatif des dépenses que le FISE a reçu de l'OMS :		
Equipe de contrôle de la vaccination par le BCG en Asie du Sud-Est (voir par. 171)	5.700	
Campagne de vaccination par le BCG en Ethiopie (voir par. 172)	18.500	
		24.200
<i>Pour 1955 et 1956 :</i>	<i>1955</i>	<i>1956</i>
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Missions d'enquête sur la tuberculose en Afrique (voir par. 150) . . .	50.000	100.000
Barbade — BCG (voir par. 178) . . .	4.000	—
Equipes de vaccination par le BCG dans le Cambodge et le Viet-Nam (voir par. 155 et 170)	13.500 ⁷	15.200 ⁷
Ceylan — BCG (voir par. 157)	4.000	—
Inde — Protection maternelle et infantile dans le Saurashtra (voir par. 159)	9.000	—
Inde — Pian (voir par. 161)	12.000	—
Iran — Protection maternelle et infantile (voir par. 174)	14.500	—
Philippines — BCG (voir par. 167)	800	—
	107.800	115.200

⁷ A prélever sur les crédits que le Conseil d'administration a précédemment votés dans une allocation globale aux Etats associés d'Indochine.

127. Les allocations sont faites dans les conditions que le Conseil avait approuvées antérieurement pour le remboursement des dépenses de l'OMS. Il s'agit d'allocations maximums, qui ne doivent être utilisées que pour les dépenses effectivement encourues pendant l'année considérée.

128. Le Conseil d'administration a ajourné, jusqu'à la session de septembre, l'examen des recommandations du Directeur général relatives à l'affectation d'un crédit de 16.000 dollars pour le remboursement des dépenses de l'OMS au titre du personnel affecté au programme de protection maternelle et infantile pour le Saurashtra, en Inde, et d'un crédit de 14.500 dollars pour le remboursement des dépenses au titre du personnel affecté au programme de protection maternelle et infantile en Iran. Le Conseil d'administration n'a pas approuvé la recommandation du Directeur général relative à l'affectation d'un crédit de 50.000 dollars pour le remboursement des dépenses de l'OMS au titre du personnel affecté aux missions d'enquêtes sur la tuberculose en Afrique, pour le premier semestre de 1957 (dernier semestre du programme).

129. Tout en reconnaissant que les enquêtes sur la tuberculose en Afrique sont très importantes, car elles jettent, tant du point de vue technique que de celui de l'organisation, les bases d'une action sanitaire efficace contre la tuberculose en Afrique, un certain nombre de représentants ont élevé des objections de principe contre l'aide du FISE à un projet d'enquête de ce genre; ils estimaient, ont-ils dit, que cette obligation incombe plus normalement à l'OMS. Ils n'ont pas considéré l'allocation de crédits à cette fin jusqu'en 1956 comme un précédent qui permettrait au Conseil de s'écarter du principe que le financement de recherches techniques incombe normalement aux institutions spécialisées et non au FISE.

130. Le montant total approuvé par le Conseil d'administration du FISE, avant la présente session, pour les dépenses de l'OMS au titre du personnel affecté aux programmes en 1955 était de 580.000 dollars. Conformément aux décisions prises à la présente session, cette somme s'élève maintenant à 688.000 dollars environ.

131. Le Conseil n'ignore pas que l'affectation d'un crédit de 115.200 dollars qu'il a approuvé à sa présente session pour les dépenses de l'OMS au titre du personnel affecté aux programmes en 1956 s'ajoute aux frais afférents au personnel que le Conseil exécutif de l'OMS a demandé au FISE

de fournir pour 1956 (voir E/ICEF/L.733, par. 11 et 12). Cette demande, qui porte sur un montant maximum de 480.000 dollars, ne sera examinée par le Conseil d'administration du FISE qu'en septembre 1955, c'est-à-dire après que la huitième Assemblée mondiale de la santé aura approuvé le programme et le budget de l'OMS pour 1956.

Relations financières entre la FAO et le FISE

132. Le Conseil d'administration considère que les décisions de principe et la procédure qu'il a adoptées et qui sont exposées au paragraphe 125 ci-dessus s'appliquent aussi bien aux relations financières du FISE avec la FAO qu'à ses relations financières avec l'OMS.

133. Le Conseil d'administration a été reconnaissant au Directeur général de la FAO des intentions qu'il a exprimées : il compte proposer à la Conférence de la FAO, qui siégera en novembre 1955, de voter des crédits destinés à couvrir les frais afférents aux services d'experts de la FAO nécessaires à l'exécution des projets qui bénéficieront de l'aide du FISE en 1956 et au cours des années suivantes.

Terminologie relative aux entreprises aidées conjointement

134. Le Conseil avait sous les yeux, pour examiner cette question, les dispositions pertinentes de la résolution que le Conseil exécutif de l'OMS avait adoptée à sa quinzième session (EB15.R40, reproduite à l'annexe II du document E/ICEF/L.733/Add.1, par. 3). Il était également saisi à ce sujet d'une communication du Directeur général par intérim de la FAO (E/ICEF/L.733/Add.2).

135. Le Conseil d'administration reconnaît les difficultés que l'OMS et la FAO ont signalées au sujet de l'adoption, en ce qui concerne les entreprises aidées conjointement, de la terminologie que le Conseil d'administration avait fixée en septembre 1954 (E/ICEF/276, par. 238). Le Conseil d'administration continue cependant à considérer que, lorsque le FISE paie les dépenses afférentes au personnel international qu'une institution spécialisée affecte à un programme, il importe aux gouvernements de le savoir. Il convient donc de trouver un moyen qui permette de distinguer facilement ces programmes. En conséquence, le Conseil d'administration a prié le Directeur général d'employer à cette fin des astérisques dans les documents du FISE.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES AFFECTATIONS DE CRÉDITS

Liste des affectations de crédits

136. On trouvera ci-dessous un état récapitulatif des affectations de crédits approuvées par le Conseil d'administration. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en ce qui concerne la terminologie (voir par. 134 et 135),

les projets dans le cas desquels le FISE a, à sa dernière session, prévu des crédits pour couvrir les frais afférents au personnel de l'OMS employé à l'exécution du programme, sont signalés par un astérisque et la période visée est indiquée entre parenthèses.

AFRIQUE

Dollars

<i>Afrique-Equatoriale française</i>	
E/ICEF/L.745	Lutte contre la lèpre 215.000
<i>Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo</i>	
E/ICEF/L.724	Lutte contre le paludisme 27.000
<i>Côte-de-l'Or</i>	
E/ICEF/L.730	Lutte contre le pian 11.500
<i>Gambie</i>	
E/ICEF/L.705	Protection maternelle et infantile.... 14.300
E/ICEF/L.704	Lutte contre la lèpre 22.000
E/ICEF/L.705	Programme alimentaire à long terme. 10.700
	47.000
<i>Maroc</i>	
E/ICEF/L.742 et Corr.1	Lutte contre le trachome 110.000
<i>Nigéria</i>	
E/ICEF/L.722	Protection maternelle et infantile ... 21.000
E/ICEF/L.708	Lutte contre le pian 444.000
E/ICEF/L.707/ Rev.1	BCG 5.000
	470.000
<i>Sierra Leone</i>	
E/ICEF/L.714	Protection maternelle et infantile ... 22.000
<i>Somalie britannique</i>	
E/ICEF/L.728	Lutte contre le paludisme 16.000
<i>Programmes régionaux</i>	
E/ICEF/L.746	Missions d'enquête pour la lutte anti-tuberculeuse en Afrique orientale et occidentale (y compris remboursement à l'OMS pour 1955 et 1956) * . 180.000
	TOTAL POUR L'AFRIQUE... 1.098.500

ASIE

Dollars

<i>Afghanistan</i>	
E/ICEF/L.725	Protection maternelle et infantile (assainissement) 11.000
E/ICEF/L.709	Lutte contre le paludisme 47.000
	58.000
<i>Cambodge</i>	
E/ICEF/L.703 et Corr.1	Protection maternelle et infantile ... 16.000 ^a
E/ICEF/L.751	BCG (remboursement à l'OMS pour 1955 et 1956) * 14.350 ^a
	30.350
<i>Ceylan</i>	
E/ICEF/L.736	Protection maternelle et infantile (alimentation) 24.000
E/ICEF/L.754	Protection maternelle et infantile (éducation sanitaire) 14.000
E/ICEF/L.751	BCG (remboursement à l'OMS pour 1955) * 4.000
	42.000
<i>Chine</i>	
E/ICEF/L.727	Protection maternelle et infantile à Formose 29.000
<i>Corée</i>	
E/ICEF/L.719	Protection maternelle et infantile (formation de sages-femmes)..... 18.000
<i>Inde</i>	
E/ICEF/L.713	Protection maternelle et infantile dans l'Etat de Saurashtra (y compris remboursement à l'OMS pour 1955 * 120.000
E/ICEF/L.753	Lutte antipaludique (agrandissement de la fabrique de DDT) 275.000
E/ICEF/L.734	Lutte contre le pian (y compris remboursement à l'OMS pour 1955) * . 60.000
E/ICEF/L.740	Conservation du lait dans l'Etat de Saurashtra 245.000
E/ICEF/L.737	Programme alimentaire à long terme. 96.000
	796.000

Indonésie

E/ICEF/L.743 Lutte contre le trachome 3.300

Nouvelle-Guinée néerlandaise^a
E/ICEF/L.757 Lutte contre le paludisme 43.000

Philippines

E/ICEF/L.751 BCG (remboursement à l'OMS pour 1955) * 800

Sarawak

E/ICEF/L.711 Protection maternelle et infantile (alimentation) 30.000

Thaïlande

E/ICEF/L.710 Lutte contre la lèpre 9.000

Viet-Nam

E/ICEF/L.751 BCG (remboursement à l'OMS pour 1955 et 1956) * 14.350^a

Programmes régionaux

E/ICEF/L.751 Equipe chargée d'apprécier les résultats de la vaccination par le BCG dans l'Asie du Sud-Est (remboursement à l'OMS pour 1954) * 5.700

TOTAL POUR L'ASIE... 1.079.500

MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Dollars

Ethiopie

E/ICEF/L.751 BCG (remboursement à l'OMS pour 1954) * 18.500

E/ICEF/L.752 Programme alimentaire à long terme (nutrologie à l'école) 20.000

38.500

Iran

E/ICEF/L.744 Protection maternelle et infantile (y compris remboursement à l'OMS pour 1955) * 177.500

Israël

E/ICEF/L.735 Protection maternelle et infantile (y compris le soin des prématurés) ... 54.000

Somalie (sous administration italienne)

E/ICEF/L.756 Lutte contre le paludisme 89.000

TOTAL POUR LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE... 359.000

AMÉRIQUE

Dollars

Barbade

E/ICEF/L.720 Protection maternelle et infantile (y compris l'assainissement) 27.370

E/ICEF/L.720 BCG (y compris remboursement à l'OMS pour 1955) * 10.920

E/ICEF/L.720 Lutte contre les maladies vénériennes 17.710

56.000

Chili

E/ICEF/L.729 Protection maternelle et infantile (y compris l'assainissement) 70.000

Colombie

E/ICEF/L.715 Programme alimentaire à long terme 52.000

E/ICEF/L.739 Conservation du lait 176.000

228.000

Guatemala

E/ICEF/L.721 Protection maternelle et infantile (assainissement) 26.000

E/ICEF/L.731 Conservation du lait 253.000

279.000

^a Projet n'exigeant pas de nouveaux fonds.^a Voir note 1.

<i>Haiti</i>		
E/ICEF/L.741	Eradication du paludisme	159.000
<i>Panama</i>		
E/ICEF/L.723	Programme alimentaire à long terme	10.000
<i>Paraguay</i>		
E/ICEF/L.718	Protection maternelle et infantile (assainissement)	27.000
E/ICEF/L.747	Lutte contre la lèpre	20.000
E/ICEF/L.726	Programme alimentaire à long terme	34.000
		81.000
<i>Trinité et Tobago</i>		
E/ICEF/L.712	Eradication du paludisme	18.000
	TOTAL POUR L'AMÉRIQUE...	901.000

SITUATIONS EXTRAORDINAIRES

		<i>Dollars</i>
<i>Corée</i>		
E/ICEF/L.706	et Corr.1 et 2 Secours alimentaire	628.000
<i>Inde</i>		
E/ICEF/L.738	Secours alimentaires et produits pharmaceutiques	51.000
	TOTAL POUR LES SITUATIONS EXTRAORDINAIRES...	679.000

Description des projets

137. Les projets pour lesquels des affectations de crédits ont été approuvées à la présente session du Conseil sont décrits ci-après. Les notes suivantes sont utilisées, dans cette section (par. 138 à 192) :

° Première aide du FISE à un pays ou un territoire.

° Première aide du FISE à un type particulier de programme.

° Somme prélevée sur une allocation globale aux Etats associés d'Indochine antérieurement approuvée par le Conseil.

En ce qui concerne le remboursement par le FISE à l'OMS des sommes destinées au personnel international affecté à des projets communs, il est fait usage des signes conventionnels ci-après :

* Y compris la somme à rembourser à l'OMS pour les services de son personnel technique.

** L'allocation tout entière est destinée à rembourser l'OMS pour les services du personnel technique.

AFRIQUE

138. *Somalie britannique* °

Lutte antipaludique 16.000 dollars (E/ICEF/L.728)

Fourniture de quatre véhicules avec des pièces de rechange, des insecticides, des pulvérisateurs et du matériel de tente pour les trois premières années de l'exécution d'un programme de pulvérisations annuelles sur les pailotes des nomades, que le gouvernement se propose de poursuivre pendant cinq ans.

Les fonds de contrepartie que le gouvernement fournira pour les cinq années sont estimés à 20.700 dollars. Le Centre antipaludique de la Haute Commission pour l'Afrique orientale (East Africa High Commission) fournira sans interruption son assistance technique et ses services et le gouverne-

ment a demandé à l'OMS ses avis techniques et son concours.

Le programme envisagé est le suivant :

a) Pulvérisations à effet rémanent sur les pailotes des nomades qui pénètrent dans le Haud;

b) Maintien et extension, s'il y a lieu, des mesures de lutte contre le paludisme au moyen de pulvérisations antilarvaires à effet rémanent dans les villes, les colonies et tous les foyers endémiques que l'on peut déceler dans la région d'eaux permanentes;

c) Poursuite de la distribution gratuite de briquettes antilarvaires et développement de l'utilisation de la paludrine prophylactique parmi les habitants.

Les nomades intéressés sont au moins 150.000. Il faudrait procéder à des opérations de pulvérisation dans 3.000 à 4.000 campements entre le moment où les nomades pénètrent dans le Haud et celui où l'épidémie se déclare. On estime qu'il faudra effectuer des pulvérisations dans 40.000 pailotes environ. Les opérations locales commenceront avant la saison des pluies en 1956 et seront effectuées par quatre équipes placées sous la direction générale du médecin-chef. Une série de camps de base seront établis le long des pistes chamelières traditionnelles qui forment la frontière entre la Somalie et les zones réservées de l'Ethiopie; il est possible que l'on donne de l'extension à la lutte contre le paludisme sur le plan régional pendant l'exécution de ce programme afin de coordonner la lutte antipaludique dans les territoires de l'Ethiopie, de la Somalie britannique et de la Somalie sous administration italienne. On compte que l'OMS fournira les services d'un consultant pour aider à réunir des données épidémiologiques avant et après le commencement des opérations.

139. *Afrique-Equatoriale française*

Lutte contre la lèpre °

215.000 dollars (E/ICEF/L.745)

Fourniture des sulfones destinés au traitement des lépreux du territoire dont le nombre est estimé au total à 125.000 pour une période de trois ans et pour acheter 20 véhicules qui serviront à la campagne.

La lèpre étant surtout contractée pendant l'enfance, l'aide du FISE a pour but principal de prévenir toute infection future chez les enfants. Le territoire a commencé à se servir de sulfones pour un traitement ambulatoire en 1952 et, en septembre 1954, le nombre de lépreux traités était passé de 6.000 à 48.000. On a abandonné la ségrégation pour les cas normaux et on recourt de plus en plus au traitement ambulatoire. Grâce à la perspective d'un traitement efficace, beaucoup plus de lépreux se sont laissés dépister. Les établissements de traitement de la lèpre comprennent 51 établissements sanitaires de caractère général, 31 léproseries, 2 colonies agricoles, 18 villages de lépreux, les hôpitaux, dispensaires et infirmeries dont dispose l'Assistance médicale aux Africains et les centres gérés par diverses missions religieuses.

Deux méthodes fondamentales seront utilisées dans la campagne intensive selon la densité de la

population : a) Des équipes mobiles d'infirmiers feront tous les 15 jours une injection de sulfones en suspension huileuse; b) les dispensaires distribueront des comprimés de sulfones chaque semaine. On mettra surtout l'accent sur le traitement ambulatoire. Selon les estimations, le gouvernement dépensera pour la campagne l'équivalent de 341.000 dollars par an.

140. *Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo*

Lutte antipaludique 27.000 dollars (E/ICEF/L.724)

Fourniture de 11 véhicules légers tous terrains pour la campagne dans le Cameroun du Sud qui doit étendre la campagne entreprise avec l'assistance du FISE en mai 1954.

Le premier cycle de pulvérisations achevé en octobre 1954 a atteint 327.000 personnes. Le deuxième cycle, commencé en novembre 1954, a pour objectif 450.000 personnes. Pendant le premier cycle, la campagne a suivi les axes routiers le long desquels 80 pour 100 de la population sont répartis; grâce aux véhicules supplémentaires fournis par le FISE il sera possible d'atteindre les hameaux situés entre les routes. Il faut étendre les mesures générales de protection à tous les habitants pendant plusieurs années pour que la maladie cesse de se transmettre. Cette campagne — actuellement la plus importante de la zone forestière équatoriale où la transmission du paludisme se poursuit toute l'année — est importante non seulement en elle-même, mais aussi parce qu'elle permettra de déterminer les méthodes à suivre dans les campagnes antipaludiques futures en Afrique tropicale.

L'Administration du Cameroun se propose de renforcer le contrôle épidémiologique pour la zone tout entière et d'établir à cette fin dans son service d'hygiène et de médecine prophylactique un petit service antipaludique. Le gouvernement fournira 1 médecin, 2 médecins adjoints, 12 chauffeurs, le carburant nécessaire et assurera l'entretien des voitures; il supportera de ce fait des dépenses annuelles équivalent à 75.000 dollars, somme qui devra s'ajouter aux prévisions budgétaires qui s'élèvent à 645.000 dollars pour la lutte antipaludique en 1955 et 1956.

141. *Gambie* ^a

Protection maternelle et infantile

14.300 dollars (E/ICEF/L.705)

Fourniture du matériel et des trousseaux nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de trois ans pour la formation des sages-femmes, des infirmières et des inspecteurs sanitaires, afin de relever le niveau du personnel auxiliaire; des trousseaux d'obstétrique et des bicyclettes indispensables au développement des services d'obstétrique à domicile; et de 20 assortiments de matériel de base pour centres de protection maternelle et infantile ainsi que des produits pharmaceutiques et des aliments d'appoint pour renforcer les 12 centres ruraux de protection maternelle et infantile et créer 8 nouveaux centres ruraux qui donneront régulièrement des consultations prénatales et infantiles.

Le gouvernement se propose en dernière analyse de transformer ces 38 dispensaires et dispensaires

auxiliaires en centres sanitaires et d'adjoindre une sage-femme au personnel de chacun d'eux. Le FISE fournira le matériel de formation nécessaire si l'OMS assure les services d'une infirmière sage-femme monitrice qui aiderait à l'exécution de l'ensemble du programme de formation et organiserait des cours de perfectionnement pour le personnel auxiliaire. Les dépenses de contrepartie du gouvernement sont estimées à l'équivalent de 10.500 dollars pour l'exécution du programme de trois ans; cette somme comprend 4.200 dollars pour les dépenses de capital et 2.100 dollars pour les dépenses annuelles ordinaires.

142. *Gambie* ^a

Lutte contre la lèpre 22.000 dollars (E/ICEF/L.704)

Fourniture d'un véhicule, de matériel de laboratoire et de sulfones afin de traiter 6.500 lépreux, au titre d'un programme de trois ans de lutte contre la lèpre dans l'ensemble de la colonie et du protectorat de Gambie, par l'organisation de 10 centres de consultations pour le traitement de malades non hospitalisés dont pourraient bénéficier tous les lépreux du pays, ce programme devant être coordonné avec l'action menée contre la lèpre dans les territoires français voisins.

Des enquêtes effectuées récemment en Gambie ont montré que la fréquence de la lèpre est d'environ 2,5 pour 100.

Un médecin qui sera chargé de diriger la campagne et consacra tout son temps à cette tâche recevra une bourse de perfectionnement de l'OMS qui lui permettra d'étudier les travaux de lutte contre la lèpre entrepris dans la Nigéria avant le commencement de la campagne en Gambie.

Les fonds de contrepartie que devra fournir le gouvernement sont estimés à l'équivalent de 3.500 dollars pour la période de trois ans; ils serviront à couvrir les dépenses afférentes au personnel, au carburant et à l'entretien des véhicules, et à l'aménagement de la colonie de lépreux où seront traités les malades qu'il faudra hospitaliser.

143. *Gambie* ^a

Programmes alimentaires à long terme

10.700 dollars (E/ICEF/L.705)

Fourniture de 250.000 kilogrammes de lait écrémé et d'un véhicule dont se servira le personnel chargé de surveiller la distribution du lait en vue de l'exécution d'un programme d'alimentation de trois ans que l'on commencera à mettre en œuvre en 1955 dans les écoles et les centres de protection maternelle et infantile.

Le programme d'alimentation scolaire qui actuellement n'est appliqué que dans la capitale à Bathurst, sera étendu à toutes les écoles de la colonie ainsi qu'aux écoles du protectorat qui disposent du personnel nécessaire pour surveiller la distribution. Le régime alimentaire des enfants est caractérisé par la carence de protéines et de vitamines B, et 60 à 80 pour 100 des enfants d'âge scolaire donnent des signes de malnutrition. Environ 3.100 enfants de moins de 15 ans bénéficieront du programme et l'on espère que leur nombre atteindra 4.100 au cours de la période de trois ans. Dans la

colonie et le protectorat, tous les centres de consultation de protection maternelle et infantile distribueront également du lait; on estime qu'environ 4.000 enfants en bas âge en bénéficieront pendant la première année et que leur nombre passera à 5.000 par la suite. Au cours des trois années où le programme sera exécuté, le gouvernement essaiera systématiquement de trouver une solution définitive au problème de la malnutrition des enfants, en augmentant la production locale de lait et d'autres produits alimentaires appropriés et en enseignant aux mères à mieux utiliser les denrées alimentaires dont elles disposent. Les dépenses que supportera le gouvernement pour l'exécution du programme de trois ans sont estimées à l'équivalent de 29.000 dollars, dont 9.800 dollars de dépenses de capital et 6.400 dollars de dépenses annuelles ordinaires.

144. Côte-de-l'Or

Lutte contre le pian 11.500 dollars (E/ICEF/L.730)

Développement de la lutte menée actuellement contre le pian et préparation d'une campagne intensive qui sera entreprise dès que l'on aura mis au point des méthodes économiques de traitement et formé le personnel nécessaire.

Le FISE fournira, pour la période 1955-1956, 42.000 ampoules de pénicilline qui permettront aux groupes sanitaires mobiles existant actuellement de traiter 150.000 personnes par an. La pénicilline sera administrée tant aux malades qu'aux sujets-contacts, à faible dose. Entre temps, le gouvernement continuera à assurer le traitement des malades dans les centres sanitaires, les dispensaires et les services de consultation des hôpitaux, selon des méthodes thérapeutiques approuvées. La campagne sera peut-être étendue au cours de l'année 1956; on créera à cet effet une équipe de lutte anti-pianique qui recevra une formation spéciale et qui concentrera ses activités sur les régions où la maladie atteint sa fréquence la plus élevée. Ce projet constituera un autre élément important du programme de lutte contre le pian mis en œuvre en Afrique occidentale où le Libéria et la Nigéria bénéficient déjà de l'aide du FISE en la matière.

On estime à l'équivalent de 224.000 dollars des Etats-Unis le coût annuel du programme pour le gouvernement, qui fournira en outre de la pénicilline aux centres sanitaires, dispensaires et services de consultation des hôpitaux pour le traitement des malades.

145. Maroc

Lutte contre le trachome

110.000 dollars (E/ICEF/L.742 et Corr.1)

Achat de pommade à base d'antibiotique qui sera employée pour traiter 287.000 habitants, et de 16 véhicules qui permettront d'intensifier et d'étendre la lutte contre le trachome et la conjonctivite saisonnière pendant la période allant de juillet 1955 à juin 1956.

Le gouvernement dépensera l'équivalent d'environ 248.000 dollars pour ce programme au cours de la même période. La saison de l'épidémie de conjonctivite s'étend de juin à novembre; c'est pendant cette saison que l'on procède aux applications de pommade à base d'antibiotique à titre

préventif ou curatif. Au cours de la première année du traitement, les instillations de pommade sont faites par un personnel spécialisé; au cours de la deuxième et de la troisième année, intervient l'auto-traitement dirigé; la quatrième année et les années suivantes, l'auto-traitement se poursuit sous le contrôle des formations sanitaires normales. Pendant la saison de 1954, 224.000 habitants ont été protégés dans les territoires de Tafilalet et d'Ouarzazate. Après la saison de conjonctivite, le personnel spécialisé passe à la lutte contre le trachome dans les écoles, à raison d'une instillation de pommade deux ou trois fois par jour à chaque écolier atteint, pendant soixante jours. En 1954, 10.000 écoliers ont été traités pour le trachome; 30.000 écoliers seront traités au cours du premier semestre de 1955 à Casablanca et à Meknès. Au cours de la période de juillet 1955 à juin 1956, une campagne analogue sera entreprise par 10 équipes dans la région située au sud de l'Atlas, tandis que la phase de l'auto-traitement se poursuivra dans les territoires de Tafilalet et d'Ouarzazate. L'OMS a prévu dans son budget une dépense globale de 23.739 dollars qui couvrira les frais afférents aux postes ci-après : 1 ingénieur sanitaire, 1 ophtalmologiste, 1 statisticien, 1 expert-conseil ophtalmologiste, 1 expert-conseil statisticien ainsi que 2 bourses de perfectionnement. Les résultats de la campagne allant jusqu'à la fin de 1954 doivent faire l'objet d'une évaluation au cours de cette année; en conséquence, les plans nouveaux et la possibilité d'une nouvelle affectation de crédit du FISE seront examinés à la lumière du rapport qui sera établi à ce sujet.

146. Nigéria

Protection maternelle et infantile

21.000 dollars (E/ICEF/L.722)

Développement et renforcement des services de protection maternelle et infantile et de la formation professionnelle dans ce domaine dans la capitale fédérale de Lagos, ainsi que dans les districts de la région orientale de la Nigéria, où le succès de la lutte contre le pian a déjà préparé le public à des mesures sanitaires d'ordre général.

Lagos. — Le FISE fournira du matériel pour 4 centres de protection maternelle et infantile; des bicyclettes et des trousseaux d'obstétrique pour les sages-femmes chargées des accouchements à domicile; un véhicule pour le médecin-chef et pour les consultations dans les districts éloignés; du matériel de formation pour une école de formation préliminaire d'infirmières et de sages-femmes et pour un centre de formation d'infirmières-visiteuses et d'infirmières locales. Le gouvernement agrandira les services d'obstétrique dans les hôpitaux et renforcera les services de consultations prénatales, post-natales et de nourrissons ainsi que les services d'accouchement à domicile. Le gouvernement créera à Lagos une école de formation préliminaire pour 20 infirmières et sages-femmes, ainsi qu'un centre de formation pour 20 infirmières-visiteuses et infirmières locales; cette formation se fera en liaison avec les soins à domicile et les consultations mentionnées ci-dessus.

Région orientale. — Le FISE fournira du matériel pour 6 centres sanitaires ruraux et pour 1 centre

principal de démonstration de l'hygiène rurale; des moyens de transport pour les services de contrôle; du matériel de formation pour 2 écoles de sages-femmes qui formeront en tout 46 sages-femmes par an. Au centre d'hygiène de Nsukka, le gouvernement se propose de créer une zone de démonstration de l'hygiène rurale, où il a l'intention de grouper toute la gamme des services de protection maternelle et infantile, y compris les soins et les accouchements à domicile, ainsi que l'assainissement.

Le Conseil a précédemment approuvé des crédits au titre de ce programme pour l'achat de trousseaux d'obstétrique.

On prévoit que les dépenses que le gouvernement aura à sa charge au titre de ce programme s'élèveront à l'équivalent de 213.000 dollars en dépenses d'équipement et à 87.000 dollars en dépenses annuelles renouvelables. Le gouvernement a demandé à l'OMS, pour une durée limitée, un consultant d'hygiène maternelle et infantile et il demandera probablement des bourses de perfectionnement à l'OMS afin de donner au personnel médical et infirmier une expérience et une formation de première main en matière d'accouchements à domicile.

147. Nigéria

Vaccination par le BCG^b

5.000 dollars (E/ICEF/L.707)

Achat de deux véhicules, de tuberculine, de vaccin et d'autres fournitures en vue d'une campagne intensive de vaccination par le BCG au cours de laquelle 120.000 enfants du territoire fédéral de Lagos seront soumis à la réaction tuberculique.

On évalue à l'équivalent de 8.500 dollars le montant de la contribution que le gouvernement versera en contrepartie. Comme le gouvernement a l'intention de soumettre à la tuberculino-réaction au moins 90 pour 100 des habitants âgés de moins de 20 ans, cette campagne aura la valeur d'une enquête sur la sensibilité à la tuberculine qui sera la plus complète qui ait jamais été entreprise dans la Nigéria. En outre, la campagne permettra de déterminer la meilleure méthode à suivre pour atteindre tous les intéressés dans une population africaine, ce qui permettra d'en étendre l'application à des zones à population plus dense.

Cette campagne sera menée en collaboration avec les membres de la Mission internationale d'enquête sur la tuberculose pour laquelle des crédits ont été approuvés par le Conseil d'administration au cours de la présente session. La Mission commencera son enquête à Lagos; on utilisera les résultats de cette enquête afin de déterminer le groupe d'âge qu'il conviendrait de traiter, ainsi que pour éclaircir un certain nombre d'autres questions. Les membres de la mission resteront à Lagos et aideront à lancer la campagne générale de façon à atteindre plus rapidement un plus grand nombre d'intéressés. Il se peut qu'à la suite de l'enquête entreprise par la Mission, la campagne intensive sera lancée à nouveau dans certaines des grandes villes des régions occidentales et orientales, dans la mesure où les gouvernements régionaux en exprimeront le désir.

148. Nigéria

Lutte contre le pian 444.000 dollars (E/ICEF/L.708)

Achat de pénicilline, de véhicules et d'autres fournitures destinés à prolonger et à développer pendant une période de trois ans une campagne intensive de lutte contre le pian qui se terminerait en 1957 et au cours de laquelle 5.750.000 personnes seraient traitées.

La campagne, dont l'exécution a commencé en février 1954, grâce à une aide approuvée précédemment par le Conseil d'administration, a montré que la fréquence du pian était plus grande qu'on ne l'avait prévu; dans de nombreuses régions, plus de 10 à 15 pour 100 des habitants sont atteints de pian à l'état infectieux ou à l'état tertiaire; comme la proportion des cas latents y est très élevée, il faudrait faire des piqûres à toute la population. Les premiers résultats que l'on a enregistrés dans trois régions sont satisfaisants. Les opérations doivent également commencer dans le Territoire sous tutelle du Cameroun qui est récemment devenu un territoire semi-autonome sous l'autorité du Gouvernement fédéral de la Nigéria. On estime que, sur une population de 30 millions d'habitants, 11 millions de personnes doivent être examinées; il restera donc 5.250.000 personnes à examiner lorsque 5.750.000 l'auront été à la fin de 1957. Une demande d'aide sera probablement présentée ultérieurement pour la période de trois ans qui commencera après 1957, mais elle portera sur des montants plus faibles, étant donné que les zones à fréquence très élevée auront été traitées au cours de la période 1955-1957.

Le montant de la contribution que le gouvernement aura à verser en contrepartie pour la période de trois ans est évalué à l'équivalent de 765.000 dollars, non comprises les dépenses des autorités locales.

149. Sierra Leone^a

Protection maternelle et infantile

22.000 dollars (E/ICEF/L.714)

Fourniture du matériel de base pour la protection maternelle et infantile à l'usage de 14 nouveaux centres d'hygiène à créer en 1955 et 1956 et pour 30.000 kilogrammes de poudre de lait écrémé qui seraient distribués par les centres au cours d'une période de trois ans (1955-1957); fourniture du matériel destiné à deux centres de formation d'infirmières qualifiées et de sages-femmes qualifiées, du matériel et des moyens de transport pour la formation théorique et pratique de 30 inspecteurs d'hygiène pendant deux ans, et enfin des diagrammes et des maquettes simples pour 10 centres où seront formées 60 sages-femmes de villages par an ainsi que de 200 trousseaux d'obstétrique à l'usage de ces sages-femmes diplômées.

Le personnel de ces centres comprendra 1 préparateur en pharmacie, 1 sage-femme et 1 inspecteur d'hygiène.

Les dépenses du gouvernement au titre de ce programme sont estimées à l'équivalent de 417.000 dollars de dépenses en capital et à 137.000 dollars de dépenses courantes.

150. **Afrique occidentale et orientale*

Missions d'enquête sur la tuberculose

180.000 dollars (E/ICEF/L.746)

Rémunération du personnel de deux équipes de l'OMS qui effectueront chacune une enquête sur la tuberculose d'une durée de dix-huit mois (du milieu de 1955 à la fin de 1956), l'une en Afrique orientale, l'autre en Afrique occidentale, et pour acheter les fournitures et le matériel nécessaires à l'opération.

Le but de ces enquêtes est de recueillir des renseignements qui permettront de se prononcer sur l'épidémiologie de la tuberculose dans les territoires, de dire s'il y a intérêt à entreprendre des campagnes intensives de vaccination par le BCG et de déterminer les groupes d'âge à traiter ainsi que les collectivités (urbaines, rurales, etc.) sur lesquelles les campagnes de vaccination doivent porter; ces enquêtes doivent aussi permettre de faire des recommandations sur le travail à accomplir en matière de tuberculose. Sous la direction technique du Bureau de recherches de l'OMS sur la tuberculose, les conclusions de chacune des équipes d'enquêteurs seront analysées en vue de déterminer la sensibilité de la population à la tuberculine et au vaccin BCG. Les équipes feront des essais préliminaires avec le vaccin qui sera utilisé dans les campagnes intensives de vaccination; elles formeront le personnel local et elles le feront profiter de leur expérience.

L'équipe d'Afrique occidentale commencera ses travaux à Lagos et se rendra ensuite dans d'autres parties de la Nigéria, puis en Afrique-Equatoriale française et dans d'autres territoires. L'équipe d'Afrique orientale commencera ses travaux en Somalie britannique et en Somalie sous administration italienne, puis elle se rendra au Tanganyika, à Zanzibar et peut-être dans d'autres territoires. Les gouvernements des territoires fourniront le personnel, les locaux pour bureaux et dépôts, le carburant, les lubrifiants et l'entretien des véhicules du FISE et des autres moyens de transport intérieur, selon les nécessités. Chaque équipe comprendra un médecin-conseil, deux infirmières et un technicien de laboratoire. Le personnel fourni en contrepartie par le gouvernement de chacun des pays visités aidera les enquêteurs, s'entretiendra avec eux des méthodes de travail et se préparera à lancer une campagne intensive de vaccination par le BCG.

ASIE

151. *Afghanistan*

Protection maternelle et infantile (assainissement)

11.000 dollars (E/ICEF/L.725)

Fourniture du matériel de forage des puits, de la tuyauterie, des outils et de deux véhicules destinés à compléter, par des éléments d'assainissement, le « projet pilote » de formation et de démonstration en matière de protection maternelle et infantile d'un programme plus vaste de développement des régions rurales intéressant 10 villages choisis et ayant une population totale de 20.000 habitants.

L'AAT, l'OMS et la FAO ont aidé le gouvernement à élaborer les plans de ce projet, à l'exécution duquel participent activement des consultants de

l'AAT et de l'OMS. Le FISE a précédemment affecté environ 220.000 dollars (non compris les frais de transport) au programme de protection maternelle et infantile exécuté en Afghanistan.

Le travail comprendra une action sanitaire préventive et curative, intéressant notamment la protection maternelle et infantile, la lutte contre les maladies contagieuses, l'assainissement et la santé publique; il comprendra aussi des mesures agricoles et une partie éducative. Il y aura un centre sanitaire principal et deux centres subsidiaires, pour l'un desquels le FISE a déjà fourni de l'équipement et des médicaments, sur des crédits précédemment affectés. L'action sanitaire a débuté le 25 septembre 1954 par une campagne de vaccination contre la variole; l'œuvre de protection maternelle et infantile a commencé un mois plus tard et a consisté aussi en une démonstration des techniques du développement rural.

L'étape suivante doit compléter l'action de protection maternelle et infantile par un programme d'assainissement, afin de fournir de l'eau salubre aux habitants de 10 villages choisis, de faire leur éducation sanitaire et d'assurer la destruction des excréments. Ce projet permettra de former dans ce domaine particulier les élèves de l'école d'hygiénistes de Kaboul. L'OMS a inscrit à son budget les crédits nécessaires à la rémunération, en 1955 et 1956, d'un consultant de l'hygiène maternelle et infantile, d'un médecin de la santé publique, d'un ingénieur des services de santé publique, d'un hygiéniste et d'une infirmière de la santé publique. Les frais que ce projet de développement rural entraînera pour le gouvernement sont estimés à l'équivalent de 37.000 dollars par an, y compris les frais du matériel et du personnel fournis sur place.

152. *Afghanistan*

Campagne antipaludique

47.000 dollars (E/ICEF/L.709)

Fourniture de 70 tonnes de DDT, de 200 pièces de rechange et pulvérisateurs, de 2 camions et véhicules de rechange, qui permettront de poursuivre jusqu'à la fin de 1956 la campagne antipaludique pour laquelle le Conseil avait précédemment approuvé une aide s'étendant sur une période de quatre ans.

Près de 2 millions de personnes, sur les 12 millions d'habitants que compte le pays, sont exposées au paludisme. Les pulvérisations et la destruction des larves d'anophèles ont protégé 1.213.364 personnes en 1954; on compte protéger 1.530.000 personnes au cours de la campagne de 1955 et 1.545.000 au cours de celle de 1956.

Un institut du paludisme a été créé à Kaboul en 1954; c'est le siège de la direction de la campagne nationale de lutte contre le paludisme et de formation pour la lutte contre les maladies transmises par les insectes.

L'OMS fournit depuis trois ans les services d'un paludologue et d'un entomologiste qui travaillent à plein temps, et elle affectera, en 1955 et en 1956, pendant une courte période, un consultant en matière de paludisme qui sera chargé de contrôler

les normes appliquées et d'évaluer les progrès accomplis. Les crédits nécessaires à ces services sont prévus au budget de l'OMS au titre de l'assistance technique priorité I. Le gouvernement a prévu à son budget l'équivalent de 198.000 dollars pour l'exécution du programme en 1956, crédit qui doit servir à rémunérer le personnel recruté sur place et à payer d'autres fournitures nécessaires, notamment les insecticides et les larvicides pour 675 personnes. Sur cette somme, 160.000 dollars environ représentent la contre partie de l'aide du FISE.

153. *Cambodge*

Protection maternelle et infantile

16.000 dollars (E/ICEF/L.703 et Corr.1)

Fourniture du matériel et des fournitures supplémentaires destinés à un programme de protection maternelle et infantile dont l'exécution, commencée il y a deux ans, bénéficie de l'aide du FISE.

Le FISE fournira maintenant du matériel, des bicyclettes et des fongibles à deux centres sanitaires destinés à servir de base pour l'extension du programme aux régions rurales; du matériel qui sera employé pour aménager une salle de maternité de l'hôpital municipal de Phnom-Penh de façon à la rendre utilisable à des fins de formation; des trousseaux d'obstétrique pour les infirmières et les sages-femmes formées à l'hôpital et dans les centres sanitaires; du lait entier, du lait écrémé en poudre et de la pénicilline pour les centres sanitaires et les services de pédiatrie; enfin, du savon pour les sages-femmes et les écoliers au titre du programme sanitaire scolaire.

Le personnel de l'OMS affecté à l'exécution de ces programmes comprend un pédiatre et cinq infirmières avec, en plus, un spécialiste des questions administratives en matière de santé publique, un second médecin qui s'occupe d'hygiène scolaire et deux paludologues.

On estime qu'en contrepartie de ces affectations de crédit, le gouvernement versera l'équivalent de 57.000 dollars pour les dépenses en capital et l'accroissement des dépenses renouvelables.

154. ***Cambodge*

BCG.....14.350 dollars (E/ICEF/L.751)

Remboursement à l'OMS de ses dépenses résultant du maintien en fonctions, jusqu'en juin 1956, d'une équipe de contrôle pour la vaccination au BCG.

Une somme équivalente a été approuvée pour le Viet-Nam (voir ci-dessous). En septembre 1954, le Conseil avait approuvé des crédits destinés à rémunérer une équipe qui doit travailler au Cambodge et au Viet-Nam pendant une période de huit mois en 1955.

155. *Ceylan*

Protection maternelle et infantile (éducation sanitaire).....14.000 dollars (E/ICEF/L.754)

Mise en œuvre d'un programme national d'éducation sanitaire portant spécialement sur l'hygiène infantile, l'alimentation et l'assainissement.

Le FISE fournira du matériel pour aider la nouvelle Division de l'éducation sanitaire, créée dans

le Département de la santé publique, à produire du matériel d'éducation sanitaire; du matériel, des films et des vues pour projections fixes afin de constituer une collection roulante à l'usage des éducateurs sanitaires; des tableaux, des maquettes et du matériel de projection pour compléter l'équipement de 10 camions de démonstration sanitaire; enfin, une camionnette pour le transport du matériel sur les lieux et pour servir de moyen de transport pour les inspecteurs de la Division.

Ceylan a reçu précédemment du FISE 306.000 dollars pour les services ruraux de protection maternelle et infantile et la formation professionnelle en ce domaine.

Les engagements du gouvernement sont estimés à l'équivalent de 38.000 dollars pour un programme d'éducation sanitaire s'étendant sur deux ans, sans compter les dépenses courantes s'élevant à 10.500 dollars par an. L'OMS détache et rémunère, pendant deux ans, un conseiller international en matière d'éducation sanitaire.

156. *Ceylan*

Protection maternelle et infantile (alimentation des enfants).....24.000 dollars (E/ICEF/L.736)

Achat de 400.000 kilogrammes de lait écrémé en poudre et de 4 millions de capsules d'huile de foie de poisson, qui seront distribuées, au cours d'une période de douze mois commençant en juillet 1955, à 40.000 mères et enfants par l'intermédiaire de centres de protection maternelle et infantile, de dispensaires, d'hôpitaux et d'œuvres d'hygiène scolaire sous le contrôle du Département de la santé publique.

Ce crédit permettra de poursuivre et d'élargir le programme d'alimentation pour lequel le Conseil a affecté précédemment les crédits nécessaires à la fourniture de 41.000 kilogrammes de lait en poudre et de 7.800.000 capsules d'huile de foie de poisson. La distribution se fait dans toute l'île par l'intermédiaire de centres de protection maternelle et infantile et de foyers maternels.

Les dépenses que le gouvernement assumera directement, à titre de contrepartie, pour l'extension de ce programme, sont estimées à 21.000 dollars, correspondant à la surveillance de l'exécution du programme, aux transports intérieurs, aux frais de combustibles et aux achats de sucre. En exécution d'un programme distinct dirigé par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et entièrement financé par le gouvernement, plus de 200.000 mères et enfants d'âge préscolaire reçoivent, dans un grand nombre de petits postes de distribution, du lait frais ou du lait reconstitué.

157. ***Ceylan*

BCG.....4.000 dollars (E/ICEF/L.751)

Remboursement à l'OMS des frais de prolongation jusqu'à fin 1955 des services d'une infirmière employée dans la campagne de vaccination au BCG.

Au cours de cette campagne, à laquelle participent huit équipes, il a été procédé à 500.000 réactions environ en 1954 et l'on a l'intention de procéder à 3.750.000 réactions jusqu'à la fin de 1957.

Protection maternelle et infantile à Formose
29.000 dollars (E/ICEF/L.727)

Extension d'un programme de protection maternelle et infantile concernant les services et la formation professionnelle dans ce domaine; ce programme sera exécuté au cours de la période 1955-1957.

Le FISE fournira du matériel, des médicaments, des bicyclettes, des trousseaux d'obstétrique et des trousseaux pour soins donnés à domicile, en vue d'améliorer les services dispensés par 77 postes sanitaires ruraux, ainsi que 500 trousseaux d'obstétrique destinés aux sages-femmes ayant une clientèle privée mais recevant une formation complémentaire et participant aux services ruraux d'hygiène maternelle et infantile. Le FISE a équipé 50 centres à l'aide de crédits précédemment alloués au titre de ce programme. Les nouveaux crédits seront utilisés pour équiper 27 autres centres.

Une équipe de l'OMS, composée d'un médecin et d'une infirmière sage-femme, aidera à former les médecins, les infirmières et les sages-femmes des postes sanitaires; les fonds nécessaires figurent au budget de l'OMS pour 1955 et 1956 au titre d'une priorité de premier rang accordée à l'assistance technique.

Les dépenses que le gouvernement prendra à sa charge pour l'extension du programme sont évaluées à un montant équivalant à 76.000 dollars et permettront d'assurer la formation complémentaire des médecins et des infirmières des postes sanitaires qui seront choisis pour prendre part à l'exécution du projet, la formation complémentaire de 500 sages-femmes exerçant déjà leur profession et qui acceptent de participer activement au service provincial d'accouchements à domicile et, enfin, le réapprovisionnement des trousseaux d'obstétrique fournis par le FISE.

159. *Inde

Protection maternelle et infantile (Etat de Saurashtra) . . . 120.000 dollars (E/ICEF/L.713 et Corr.1)

Développement des services de protection maternelle et infantile au cours de la période 1956-1958.

Le FISE fournira 119 ensembles de matériel et des produits pharmaceutiques pour 26 groupes sanitaires primaires, 5 groupes sanitaires secondaires, 20 centres municipaux de protection maternelle et infantile, ainsi que des laboratoires de diagnostic pour les 5 groupes sanitaires secondaires; du matériel d'enseignement pour la formation des infirmières, des sages-femmes et des daïs; des trousseaux pour sages-femmes et pour daïs; du matériel de transport. En outre, le FISE remboursera à l'OMS 9.000 dollars représentant les traitements d'un consultant en hygiène maternelle et infantile et d'une infirmière de la santé publique, qui seront employés pendant six mois en 1955; on a prévu d'autre part, 9.000 dollars pour 6 moniteurs indiens de soins infirmiers et d'obstétrique qui viendront d'autres Etats pour enseigner dans l'Etat de Saurashtra pendant deux ans. Saurashtra est le neuvième Etat de l'Inde qui bénéficiera de l'aide du FISE pour l'exécution d'un programme de protection maternelle et infantile sur le plan de l'Etat. Un bureau d'hygiène mater-

nelle et infantile sera créé dans l'Etat; 26 dispensaires seront transformés en groupes sanitaires primaires qui desserviront 40.000 à 50.000 personnes chacun; 5 hôpitaux de deuxième classe seront transformés en groupes sanitaires secondaires; 20 nouveaux centres de protection maternelle et infantile seront créés dans les régions urbaines d'ici la fin de 1958. On développera la formation donnée aux infirmières, aux sages-femmes, aux infirmières sages-femmes auxiliaires et aux daïs, et on en élèvera les normes; des cours d'hygiène publique seront institués à l'intention du personnel des services médicaux de l'Etat pour améliorer ces services dans les régions rurales. On créera des salles de pédiatrie et on développera les maternités dans les hôpitaux. La contrepartie du gouvernement est évaluée à un montant équivalent à 183.000 dollars en dépenses de capital et à 492.000 dollars en dépenses courantes pour la période de deux ans prévue.

160. *Inde*

Lutte contre le paludisme (production de DDT)
275.000 dollars (E/ICEF/L.753)

Fourniture de matériel destiné à accroître la production annuelle de l'usine de DDT de Delhi; le FISE a déjà fourni à cette usine 250.000 dollars de matériel (ce montant ne comprend pas les frais de transport).

Les premières installations de l'usine, qui ont commencé à fonctionner à titre d'essai en mars 1955, produiront annuellement 750 tonnes de DDT technique. On prévoit qu'en mai 1956, lorsque le nouveau matériel aura été mis en place, l'usine produira 1.400 tonnes par an. L'AAT fournira deux ingénieurs qui seront affectés à demeure à l'usine.

Sans compter sur le matériel fourni à l'usine de DDT, la participation du FISE au programme national de lutte contre le paludisme s'est élevée jusqu'à ce jour à 659.000 dollars (frais de transport non compris) : cette somme couvre l'achat de DDT, de matériel et de véhicules. La mission de la Foreign Operations Administration des Etats-Unis a fourni, de son côté, une aide pour une valeur de 15 millions de dollars. Le programme vise à protéger 200 millions de personnes et à poursuivre un programme d'« entretien » afin que la nation demeure à l'abri du paludisme. Aux termes des accords en vigueur, la mission de la Foreign Operations Administration des Etats-Unis s'est engagée à aider cette campagne jusqu'en 1956, époque à laquelle l'usine agrandie devrait être en fonctionnement.

Les quantités de DDT nécessaires pour assurer l'exécution des programmes d'entretien après la campagne intensive dépasseront certainement les 1.400 tonnes que produira l'usine agrandie.

Les dépenses engagées par le gouvernement pour créer l'usine sont de l'ordre de 350.000 dollars; pour l'agrandissement de l'usine, le gouvernement compte dépenser encore une somme équivalant à 172.000 dollars. Le gouvernement s'engage, en outre, à utiliser pour la lutte antipaludique la totalité de la production de l'usine; ces achats nécessiteront une dépense annuelle équivalant à 1.385.000 dollars environ, soit 6.925.000 dollars

pour les cinq années de l'exécution du plan d'opérations.

161. *Inde

Lutte contre le pian 60.000 dollars (E/ICEF/L.734)

Poursuite de l'exécution du programme de lutte contre le pian dans les Etats de Madhya Pradesh, d'Haïderabad et d'Andhra, et application de ce programme à l'Etat d'Orissa.

Le FISE fournira cinq véhicules pour l'Etat d'Orissa; du matériel de diffusion sonore et des remorques pour l'Etat d'Orissa et pour les trois Etats où le programme de lutte contre le pian est déjà en cours d'exécution; des seringues et des aiguilles pour les quatre Etats ainsi que de la pénicilline, en attendant que l'usine de pénicilline créée à Pimpri avec l'aide du FISE puisse fournir ce médicament en quantité suffisante. De plus, le FISE remboursera à l'OMS 12.000 dollars représentant les traitements d'un consultant international pour l'année 1955. Le FISE a déjà affecté un crédit de 39.000 dollars à ce projet (frais de transport non compris). Les nouveaux crédits devraient suffire pour mener la campagne intensive à bonne fin dans les quatre Etats en question. Le gouvernement fournira la pénicilline nécessaire dès que la nouvelle usine créée dans l'Etat de Bombay avec l'aide du FISE entrera en fonctionnement.

Dans l'Etat de Madhya-Pradesh, la campagne a commencé en novembre 1952; à la fin de 1954, 233.000 personnes avaient été examinées et 17.000 personnes traitées. Dans l'Etat d'Haïderabad, où les opérations ont été entreprises en juillet 1953, 120.000 personnes avaient été examinées et 8.000 traitées à la fin de 1954. Dans l'Etat d'Andhra, le programme n'est entré en application qu'en octobre 1954 et l'on ne possède pas encore de renseignements sur les résultats obtenus. On compte procéder, dans ces trois Etats, à 665.000 examens durant l'année 1955. 74.000 malades et 296.000 personnes qui auront été en contact avec eux seront traités. En outre, on étendra la campagne à l'Etat d'Orissa dès que les fournitures nécessaires auront été reçues.

La contribution des gouvernements à l'exécution du programme sera de l'ordre de 65.000 dollars par an.

162. Inde

Conservation du lait (Etat de Saurashtra)

245.000 dollars (E/ICEF/L.740)

Création d'une usine de déshydratation à Wankaner, capable de produire une tonne de lait écrémé en poudre par journée de huit heures, et d'une usine de traitement du lait liquide à Rajkot, pouvant traiter 4.500 kilogrammes de lait par jour; fourniture du matériel pour la réception et la réfrigération du lait pour quatre centres de ramassage; des véhicules et du matériel auxiliaire.

Onze mille à 22.000 kilogrammes de lait seront ramassés quotidiennement dans 25 villages mal-dharis et portés aux quatre centres de réfrigération, d'où ils seront livrés à l'usine de Wankaner, où le lait sera clarifié, homogénéisé ou séparé. De cette usine, une quantité de 4.500 kilogrammes sera

expédiée chaque jour par camion-citerne à Rajkot, à une cinquantaine de kilomètres de là, pour être transformée et distribuée. Le reliquat — 6.500 à 17.500 kilogrammes — sera traité à Wankaner et transformé en lait écrémé en poudre et en ghee. Pendant cinq mois au moins, 87 pour 100 de la tonne de lait en poudre qui sera produite quotidiennement seront distribués gratuitement pendant 200 jours par an à 33.400 enfants; quant au lait liquide, le gouvernement le mettra en vente au prix coûtant dans la ville de Rajkot. Le programme d'alimentation des enfants s'exécutera sous le contrôle des Ministères de l'éducation et de la santé publique, dont les budgets pour 1955 prévoient un crédit symbolique à cet effet. En rapport avec ce programme, le gouvernement doit mettre en œuvre un plan tendant au relèvement des Maldharis et à l'amélioration de leur bétail: pâtres traditionnels de Saurashtra, les Maldharis n'ont plus de terres et sont devenus des semi-nomades. On prévoit que, d'ici cinq ans, l'approvisionnement en lait de l'usine de lait en poudre sera doublé ou triplé et que la production de l'usine augmentera en conséquence. Les engagements du gouvernement au titre du programme en question représentent au bas mot un montant équivalant à 598.000 dollars; sur ce montant, 230.000 dollars seront consacrés aux dépenses en capital afférentes à l'usine de lait déshydraté et à l'usine de traitement du lait liquide, le solde de 368.000 dollars représentant le prix du lait qui sera distribué gratuitement.

163. Inde

Programme d'alimentation à long terme

96.000 dollars (E/ICEF/L.737)

Fourniture de 2.900.000 kilogrammes de lait écrémé en poudre destiné à assurer, jusqu'à la fin de mars 1956, l'exécution du programme d'alimentation à long terme pour lequel le FISE a déjà fourni environ 15 millions de tonnes de lait en poudre.

Le programme d'alimentation à long terme est appliqué dans l'Inde: a) par l'intermédiaire des écoles et b) par l'intermédiaire des centres de protection maternelle et infantile, des hôpitaux et des autres institutions de protection de l'enfance. Le Conseil a approuvé en septembre 1954 des crédits destinés à fournir 2.900.000 kilogrammes de lait écrémé en poudre pour 250.000 écoliers pendant un an, à partir du début de 1955. Pour la partie du programme qui s'exécute par d'autres intermédiaires, le Conseil a approuvé en septembre 1953 la fourniture de 2.900.000 kilogrammes destinés à 130.000 enfants pour une période de deux ans commençant en avril 1954. La quantité supplémentaire de 2.900.000 kilogrammes sur laquelle porte la présente ouverture de crédits permettra d'élargir la distribution par tous les intermédiaires, jusqu'au mois de juin 1956, afin de faire bénéficier des rations quotidiennes un plus grand nombre d'enfants (160.000) par l'intermédiaire des centres de protection maternelle et infantile, des services de maternité et de pédiatrie et des institutions de protection de l'enfance, dans 26 des grands Etats de l'Inde. Les dépenses que le gouvernement engagera à titre de contrepartie, pour la distribution

des 3.200 tonnes de lait, sont évaluées à un montant équivalant à 96.000 dollars. En outre, des contributions importantes sont apportées par les organisations de bienfaisance qui participent au programme d'alimentation.

164. Indonésie

Lutte contre le trachome ^b

3.300 dollars (E/ICEF/L.743)

Fourniture de 18.000 tubes de pommade ophtalmique antibiotique et du matériel de diagnostic destinés à un projet témoin de lutte contre le trachome qui sera exécuté à Java et à Lampong, dans la partie sud de Sumatra, au cours du dernier semestre de 1955.

Des voitures tous terrains et des bicyclettes seront empruntées à d'autres projets bénéficiant de l'aide du FISE en Indonésie. Le projet doit permettre de mettre au point les meilleures méthodes de lutte contre le trachome à appliquer dans le cadre de la campagne intensive qui sera entreprise ultérieurement. On examinera 12.000 écoliers dans deux régions choisies; on compte qu'il faudra traiter 6.000 enfants, à qui des instillations de pommade dans les yeux seront faites deux fois par jour pendant deux mois. Les cas non guéris au bout de deux mois seront traités pendant un ou deux mois de plus. Dans le sud de Sumatra, ce sont les instituteurs qui appliqueront le traitement; à Java, on emploiera d'autres auxiliaires. On leur demandera également de renseigner le public en prévision d'une campagne plus vaste. Les résultats de ce projet témoin détermineront le genre d'organisation et de méthodes à appliquer à une lutte intensive contre le trachome; en attendant, le gouvernement a arrêté, à titre provisoire, un plan de campagne qui étendrait l'examen méthodique des yeux et le traitement du trachome à 35 villes comptant au total 4 millions d'habitants.

L'OMS s'est engagée à envoyer pour une courte durée en Indonésie, en 1955 ou en 1956, un consultant qui aidera à apprécier les résultats du projet témoin et à établir des plans d'extension. L'OMS fournira en outre une bourse de perfectionnement qui sera attribuée à un ophtalmologiste indonésien; les crédits nécessaires à cette fin sont inscrits au budget de l'OMS au titre du programme d'assistance technique.

On estime que la contrepartie que le gouvernement fournira au titre de ce projet témoin sera de l'ordre de 7.000 dollars.

165. Corée

Protection maternelle et infantile (formation de sages-femmes) ^b.....18.000 dollars (E/ICEF/L.719)

Fourniture de quatre ensembles de matériel d'enseignement, d'indemnités de subsistance pour 400 stagiaires et de 525 trousseaux d'obstétrique en vue de l'organisation, en 1955 et 1956, de cours de perfectionnement d'une durée d'un mois à l'intention de 400 sages-femmes.

Les indemnités de subsistance sont destinées à couvrir les frais de nourriture, les frais de transport en autobus et les faux frais des stagiaires pendant la période du stage. Grâce à ce programme, les

sages-femmes s'acquitteraient mieux de leurs fonctions et on pourrait ultérieurement envisager de contrôler les activités des accoucheuses autochtones et d'assurer leur formation. On se propose d'organiser, dans 4 villes, 8 stages groupant chacun 50 sages-femmes. Le programme sera analogue à celui de 1954, l'enseignement professionnel étant donné par l'Association des sages-femmes, le personnel des Services provinciaux de la santé, divers membres du personnel des hôpitaux, le Ministère de la santé, des agents sanitaires et infirmières des équipes de la KCAC (Korea Civil Assistance Command), et le personnel du Service d'hygiène publique du siège de la KCAC. La coordination serait assurée par le Ministère de la santé, conseillé par l'infirmière en chef de la KCAC. Si le programme produit les résultats escomptés, il se peut que le gouvernement demande une aide pour faire suivre des cours de perfectionnement à 1.000 autres sages-femmes pendant les trois années suivantes. On estime à une somme équivalant à 5.900 dollars le montant des dépenses de contrepartie qu'assumerait le gouvernement; de plus, l'America-Korea Foundation fournirait 6.750 dollars.

166. Nouvelle-Guinée néerlandaise ⁹

Lutte contre le paludisme ^b

43.000 dollars (E/ICEF/L.757)

Acquisition de 32 tonnes de DDT mouillable à 75 pour 100, de 6 tonnes de dieldrin mouillable à 50 pour 100, de 75 pulvérisateurs, de 3 voitures tous terrains à remorque et du matériel de laboratoire supplémentaire pour aider à mettre en œuvre, pendant ses deux premières années, un programme de lutte antipaludique destiné à protéger 200.000 personnes d'ici 1958 (60.000 personnes seraient protégées en 1955 et 100.000 en 1956).

Au mois de décembre dernier, le laboratoire du Service antipaludique a été détruit par un incendie; le matériel du FISE doit remplacer celui qui a disparu à ce moment-là. Les crédits que le gouvernement a inscrits aux budgets pour 1955 et 1956 au titre de la lutte antipaludique s'élèvent à un montant qui équivaut à 250.000 dollars. Le gouvernement doit payer des sommes relativement élevées, parce qu'il faut étendre la campagne à un grand nombre de petites localités séparées par de longues distances. Une recommandation relative à l'aide nécessaire pour le programme de 1957 et de 1958 pourrait être formulée à une autre session du Conseil d'administration. Le gouvernement se propose de protéger 150.000 personnes en 1957 et 1958 et de dépenser pendant cette période supplémentaire de deux années une somme totale équivalant à 360.000 dollars.

167. **Philippines

BCG.....800 dollars (E/ICEF/L.751)

Remboursement à l'OMS des dépenses que cette organisation engagera en 1955 pour fournir, pendant trois mois, les services d'un consultant au cours d'une campagne de vaccination antituberculeuse au BCG, à laquelle le FISE a déjà affecté un crédit de 153.500 dollars (fret non compris).

⁹ Voir note 1.

L'objectif visé est de soumettre tous les enfants âgés de moins de 15 ans (9 millions) à la réaction tuberculique et de vacciner les réacteurs négatifs.

168. *Sarawak*

Protection maternelle et infantile (alimentation)
30.000 dollars (E/ICEF/L.711)

Achat de 835.000 kilogrammes de lait écrémé en poudre et de 700.000 capsules d'huile de foie de poisson.

L'aide en question permettra de poursuivre et d'étendre, en 1956, le programme de distribution de lait écrémé dans les écoles, les services de consultation pour la protection maternelle et infantile, les dispensaires et les hôpitaux. Ces quantités permettront de fournir du lait en 1955 et en 1956 à 30.000 mères et enfants particulièrement nécessaires, ainsi que des capsules d'huile de foie de poisson à quelque 3.500 mères et tout petits. Le Conseil a déjà voté 59.800 dollars de crédits pour aider à la protection maternelle et infantile à Sarawak.

Au début, le lait envoyé par le FISE était destiné à 1.000 mères et enfants visitant les services de consultation; par la suite, les envois ont été accrus au bénéfice de certains enfants des écoles. En décembre dernier, le nombre des bénéficiaires était de 10.000. Le Département de la santé, aidé par le personnel des services régionaux, dirigera les distributions. Dans les écoles, la direction désignera les enfants qui devront bénéficier des distributions; dans les centres de protection maternelle et infantile, ce sont les médecins, les infirmières ou les sages-femmes qui devront se charger de ce soin. Des comités bénévoles aident également à l'exécution de ce programme.

Les engagements assumés à ce titre par le gouvernement sont évalués, pour 1955 et 1956, à un montant qui équivaut à 46.000 dollars.

169. *Thaïlande*

Lutte contre la lèpre v. .9.000 dollars (E/ICEF/L.710)

Fourniture de produits pharmaceutiques, de matériel et de moyens de transport nécessaires pour permettre au gouvernement de mettre en œuvre, pendant deux ans, un projet témoin de lutte contre la lèpre dans la province de Khon Kaen, nord-est de la Thaïlande, qui compte 600.000 habitants.

L'OMS fournira pendant deux ans (1955 et 1956) les services d'un léprologue qui sera rémunéré sur les crédits inscrits au budget ordinaire de l'OMS. L'objectif du projet est de faire connaître les moyens modernes de lutte contre la lèpre et de donner aux services intéressés l'expérience de l'organisation d'un programme de lutte efficace contre la lèpre au moyen du dépistage et du traitement systématiques des sources d'infection, en appliquant ces mesures dans une région limitée. Deux équipes mobiles au moins, dotées chacune d'un véhicule automobile, procéderont à une enquête parmi la population de la région. Ces équipes mobiles traiteront les malades, chaque fois que cela sera possible, dans 16 centres sanitaires qui fonctionnent déjà dans la province. En outre, on étudiera les moyens de soigner efficacement et de surveiller

par la suite le reste des malades dépistés dans la province. Le FISE fournira la quantité de sulfones dont on a besoin pour traiter pendant deux ans environ 1.000 malades. L'installation à Khon Kaen d'un centre pour l'exécution du projet témoin comprendra un laboratoire outillé pour l'établissement des diagnostics. On formera au moins deux équipes chargées de procéder à des enquêtes dans la région et composées chacune de deux agents sanitaires au moins, d'un chauffeur, et d'assistants de laboratoire. Le gouvernement organisera en outre un programme d'enseignement de l'hygiène destiné notamment aux malades et aux sujets-contacts, et assurera l'hospitalisation des malades exigeant un traitement spécial et la réinstallation des malades sortis des colonies et des léproseries. Si le projet témoin donne des résultats satisfaisants, il se peut que la Thaïlande demande au FISE d'examiner la possibilité de développer le programme et de l'étendre à d'autres régions.

Les engagements du gouvernement relatifs à la mise en œuvre du projet témoin sont évalués, pour les exercices financiers 1955 et 1956, à un montant qui équivaut à 21.000 dollars représentant : la rémunération du personnel supplémentaire nécessaire, les frais de déplacement et l'indemnité journalière du personnel local et international, le traitement du personnel de secrétariat, les dépenses courantes, les frais d'entretien des véhicules automobiles et les dépenses imprévues.

170. *** Viet-Nam*

BCG 14.350 dollars ° (E/ICEF/L.751)

Remboursement à l'OMS des dépenses que cette organisation engagera pour que le travail de l'équipe de vaccination au BCG envoyée au Viet-Nam se poursuive jusqu'à la fin de juin 1956.

Un crédit d'égale importance a été alloué au Cambodge (voir plus haut). En septembre 1954, le Conseil avait approuvé un crédit pour couvrir les dépenses entraînées par l'envoi d'une équipe de vaccination au BCG qui devait opérer dans le Cambodge et le Viet-Nam pendant huit mois, en 1955. Le FISE avait précédemment procuré du matériel et des fournitures pour contribuer à la campagne qui a commencé au Viet-Nam en 1954 et qui avait pour objectif de soumettre 200.000 enfants à la réaction tuberculique au cours de la première année et d'en vacciner environ 800.000.

171. ***Asie du Sud-Est*

Equipe chargée d'apprécier les résultats de la vaccination au BCG 5.700 dollars (E/ICEF/L.751)

Remboursement à l'OMS du solde des dépenses que cette organisation a engagées pour fournir les services d'une équipe de trois enquêteurs chargés d'apprécier les résultats de la vaccination au BCG dans l'Asie du Sud-Est.

En septembre 1953, le Conseil avait voté un crédit de 30.000 dollars pour rembourser à l'OMS le coût des services fournis par cette équipe en 1954. Le montant total définitif des dépenses engagées par l'OMS au titre de cette équipe s'élevant à 35.700 dollars, la nouvelle affectation de crédits est destinée à rembourser la différence, soit 5.700 dollars.

172. ****Ethiopie**

BCG.....18.500 dollars (E/ICEF/L.751)

Remboursement à l'OMS du solde de ses dépenses au titre du personnel international affecté à ce programme pour lequel le Conseil a antérieurement approuvé un crédit de 113.000 dollars (non compris les frais de transport).

Le crédit de 25.000 dollars que le Conseil a voté en septembre 1953 pour couvrir les dépenses de l'OMS au titre du personnel affecté à ce programme en 1954 n'a pas été suffisant; le Conseil a approuvé un crédit de 18.500 dollars pour couvrir la différence. Les opérations ont commencé en 1953; 140.000 enfants ont été soumis à la tuberculino-réaction et 60.000 ont été vaccinés pendant la première année, à Addis-Abéba et dans les districts voisins; les opérations doivent maintenant s'étendre aux districts plus éloignés.

173. **Ethiopie**

Programme alimentaire à long terme (alimentation des enfants des écoles) 20.000 dollars (E/ICEF/L.752)

Fourniture de 160 tonnes de lait écrémé en poudre, de 2 millions de capsules d'huile de poisson, du matériel de cuisine nécessaire pour assurer l'alimentation de 10.000 enfants répartis entre 50 écoles; d'un véhicule pour les visites d'inspection; d'une petite quantité de vermifuge, ainsi que des graines; du matériel pédagogique et des outils simples de jardinage destinés à un projet pilote en matière de jardins écoliers où les instituteurs suivront des cours de formation.

Le programme comprendra également un bref cours de formation en matière de nutrition et d'hygiène scolaire, de nutrologie et de participation des collectivités et des familles, ce cours étant spécialement destiné aux instituteurs. Le FISE participera pendant les deux premières années à la mise en œuvre d'un programme de quatre ans; une demande d'aide supplémentaire lui sera peut-être adressée ultérieurement. Les consultants de la FAO ont contribué à l'élaboration du programme et apporteront leur concours pour sa mise en œuvre. La création des jardins écoliers a déjà donné d'heureux résultats en certains endroits. On espère que, dans l'année qui vient, un consultant de la FAO pourra se rendre en Ethiopie pour y faire une enquête méthodique sur l'état de nutrition des enfants et conseiller le gouvernement quant aux cultures vivrières à encourager et à la formation à donner en matière d'alimentation et de nutrition au personnel le plus apte. La FAO a accepté que le conseiller régional en nutrologie continue à prêter son concours pendant l'année 1955; le Gouvernement éthiopien a demandé à la FAO de le faire bénéficier des services d'un nutrologue spécialiste des questions d'économie domestique qui serait chargé de la formation des instituteurs des provinces et qui conseillerait le gouvernement quant au programme de nutrition.

Un cours de formation destiné aux instituteurs sera organisé chaque année, à partir de 1955; il comportera une session de deux semaines qui se

tendra à Addis-Abéba et portera sur les principes d'hygiène et de nutrition ainsi que sur l'organisation du programme d'alimentation scolaire, et une session de trois semaines au collège d'agriculture de Jimma au cours de laquelle les stagiaires apprendront à cultiver un jardin écolier, ainsi qu'à élever des poulets et des abeilles. Cinquante instituteurs et institutrices, venant des 13 provinces du pays, suivront ce cours.

Les dépenses que le Gouvernement éthiopien s'est engagé à prendre à sa charge pendant la période initiale de deux ans, y compris certaines dépenses de capital, équivaldront à 100.000 dollars des Etats-Unis.

174. ***Iran**

Protection maternelle et infantile

117.500 dollars (E/ICEF/L.744 et Corr.1)

Renforcement et réorganisation des services de protection maternelle et infantile dans les zones rurales et semi-rurales par la fourniture du matériel nécessaire pour créer 57 nouveaux centres de protection maternelle et infantile; renforcement et agrandissement de six grands centres sanitaires provinciaux et de deux maternités; développement de la formation des infirmières, sages-femmes et infirmières visiteuses en matière de protection maternelle et infantile et poursuite des distributions de produits pharmaceutiques, d'aliments d'appoint et de savon par l'intermédiaire du réseau des services de protection maternelle et infantile.

Le FISE versera également des bourses de 12,50 dollars par mois pour 180 élèves infirmières-visiteuses qui suivront des cours de protection maternelle et infantile, d'une durée de douze mois, en 1955 et en 1956; le FISE remboursera à l'OMS une somme de 14.500 dollars représentant les dépenses afférentes au détachement en Iran, en 1955, d'une sage-femme monitrice et d'une infirmière sage-femme. Le budget de l'OMS prévoit, sous la rubrique de l'assistance technique (priorité I), l'envoi d'un pédiatre, d'une infirmière de la santé publique et d'une sage-femme de la santé publique, ainsi que la fourniture de matériel d'enseignement au centre de démonstration en matière de protection maternelle et infantile de Téhéran. Les distributions de produits fongibles effectuées grâce à ce crédit se poursuivront de la manière suivante : 113 grammes de savon par mois pour 10.000 nourrissons pendant la première année de vie, une capsule d'huile de foie de poisson par jour, pendant cent jours par an, pour 25.000 nourrissons et tout-petits, du lait entier, sur ordonnance médicale, pour 2.000 nourrissons et du lait écrémé pour 72.000 enfants par l'intermédiaire des centres de protection maternelle et infantile, des institutions et des écoles. Le lait en poudre, les capsules de vitamines, le savon et les produits pharmaceutiques que le FISE a fournis au titre de l'affectation de crédits précédents ont été distribués par l'intermédiaire des centres relevant des organisations paragouvernementales et de l'Organisation coopérative de santé publique, et ont beaucoup encouragé l'activité des centres. Le Conseil sera peut-être saisi ultérieurement d'une demande d'aide supplémentaire, destinée à fournir du matériel et des

fournitures pour 40 centres ruraux de protection maternelle et infantile.

La contrepartie du gouvernement pour la période de deux ans sur laquelle doit s'étendre l'aide du FISE est évaluée à 355.000 dollars.

175. Israël

Service de protection maternelle et infantile (y compris les soins aux enfants prématurés)

54.000 dollars (E/ICEF/L.735)

Fourniture de neuf voitures tous terrains et de 27 troussees d'obstétrique pour 9 nouveaux centres ruraux qui seront créés, d'ici trois ans, pour desservir une région où prédomine la population arabe; fourniture des couveuses, du matériel pour la préparation des repas de régime ainsi que de divers instruments et appareils pour les trois nouveaux centres de prématurés qui seront créés et qui permettront de recevoir en même temps 59 nouveau-nés; fourniture de 3.500.000 capsules d'huile de poisson pour une distribution quotidienne, faite 150 jours par an pendant deux ans, au profit de 11.500 nourrissons et enfants spécialement choisis.

A la fin de 1953, il y avait en Israël 357 centres de protection maternelle et infantile. A la fin de 1954, avec l'aide du FISE, ce nombre était passé à 392. On projette de porter le total à 500 d'ici trois ans. De meilleurs services ont permis d'améliorer de façon sensible la santé des mères et des enfants en 1953 et en 1954.

Dans le cadre de son budget régulier, l'OMS a prévu l'envoi en Israël, en décembre 1954, d'un expert en matière de soins aux enfants prématurés et des bourses de perfectionnement pour deux infirmières qui étudieront, en 1955, les soins à donner aux enfants nés avant terme.

Les dépenses que le gouvernement prend à sa charge, pour étendre son programme de protection maternelle et infantile pendant les trois années à venir, sont estimées à l'équivalent de 1.414.000 dollars.

176. Somalie (sous administration italienne)

Lutte contre le paludisme

89.000 dollars (E/ICEF/L.756)

Fourniture de 120 tonnes de DDT (mouillable à 75 pour 100), de quatre camions, d'une camionnette et de pulvérisateurs, à titre de contribution, pour une période de deux ans, à la première phase d'une campagne intensive pour la protection de 125.000 personnes contre le paludisme.

On espère qu'il sera possible, pendant cette période, d'acquérir une expérience suffisante des problèmes particuliers qui se posent et de former le personnel qui convient, afin d'étendre progressivement et méthodiquement ces opérations, sur une période de cinq ans, pour assurer la protection totale de la population.

Dans le cadre de ce plan, on se propose de créer, en même temps qu'on entreprend la première phase de la campagne intensive, une zone de démonstration et de formation où des équipes choisies recevront une formation spéciale de groupes de renseignements chargés de faire des enquêtes paludologiques avant la campagne intensive et de contrôler les opérations

en cours; ces équipes serviraient également de renfort, le cas échéant, pour la campagne intensive. Une aide supplémentaire sera peut-être demandée au FISE après la première année d'expérience.

L'Administration a demandé à l'OMS de fournir un paludologue consultant qui doit arriver dans le pays vers la fin du printemps 1955, pour étudier tous les éléments de la question et pour élaborer en détail le plan de campagne. L'OMS financera une bourse de perfectionnement à Yaoundé (Cameroun) à l'intention du médecin italien chargé de la lutte antipaludique dans le Territoire.

D'après les estimations, le plan en question coûtera au gouvernement, pour la première période de deux ans, l'équivalent de 100.000 dollars.

AMÉRIQUE

177. Barbade *

Protection maternelle et infantile (y compris assainissement) 23.370 dollars (E/ICEF/L.720)

Aide au gouvernement en vue de renforcer les services de médecine préventive dans le cadre d'un programme de protection maternelle et infantile de trois ans, qui sera partie intégrante de la réorganisation complète des services sanitaires entreprise dans l'île.

Le FISE fournira le matériel de protection maternelle et infantile indispensable pour deux nouveaux centres sanitaires ruraux et pour les services de protection infantile des consultations de deux nouveaux pavillons hospitaliers; du matériel pour la salle de pédiatrie d'un hôpital général devant recevoir les malades qui y seront envoyés de toutes les parties de l'île; du matériel pour un laboratoire de santé publique de la capitale, dont les services seront coordonnés avec ceux des centres; du matériel d'enseignement pour la formation en matière d'éducation sanitaire et d'obstétrique; des fournitures et du matériel pour la construction de 5.000 cabinets d'aisances en vue de lancer un programme qui vise à construire 30.000 cabinets d'aisances pour toute l'île.

Le budget de 1955 de l'OMS (assistance technique, priorité I) comprend une somme de 17.000 dollars au titre des conseillers techniques et des bourses de perfectionnement pour ce programme, et le budget de 1956 une somme de 28.440 dollars.

Les dépenses qui incomberont au gouvernement au titre de ce programme sont évaluées à l'équivalent de 723.000 dollars pour deux ans, somme qui comprend également les dépenses afférentes aux campagnes de lutte contre la tuberculose et les maladies vénériennes, dont il est question ci-après.

178. *Barbade *

Vaccination par le BCG

10.920 dollars (E/ICEF/L.720)

Achat de vaccin BCG, de tuberculine, de troussees de vaccination, de matériel et de moyens de transports, et remboursement à l'OMS (en 1955) d'une somme de 4.000 dollars pour les services d'un consultant international et pour l'octroi de bourses de perfectionnement, en vue d'une campagne de vaccination par le BCG devant commencer en 1955.

Une équipe unique soumettra à la réaction tuberculinique 122.000 personnes et effectuera les vaccinations nécessaires d'après les méthodes couramment utilisées pour les campagnes intensives de vaccination par le BCG. A la fin de cette campagne, cette équipe s'occupera de la campagne de lutte contre les maladies vénériennes, pour laquelle le Conseil d'administration a également approuvé une aide au cours de la présente session; les moyens de transport et les hauts-parleurs utilisés lors de l'opération de vaccination par le BCG serviront également pour cette deuxième campagne (voir ci-après).

Les dépenses qui incomberont au gouvernement au titre de cette campagne sont comprises dans le montant global des dépenses afférentes au programme de protection maternelle et infantile, soit 723.000 dollars pour deux ans (voir par. 177).

179. *Barbade* *

Campagne de lutte contre les maladies vénériennes
17.710 dollars (E/ICEF/L.720)

Acquisition de la pénicilline, des aiguilles et des seringues nécessaires à une campagne de lutte contre les maladies vénériennes en 1956, qui permettrait de traiter chaque famille.

Par suite du taux de fréquence élevé de la maladie, on estime qu'il n'est pas nécessaire pratiquement, et qu'il serait trop cher de soumettre toute la population à des examens sérologiques. Chaque enfant âgé de moins de 10 ans recevra une dose de 600.000 unités de pénicilline et chaque personne âgée de 10 à 50 ans, une dose de 1.200.000 unités. Pour les personnes âgées de plus de 50 ans, le gouvernement assurera le traitement de chaque individu, après examen sérologique. On pense qu'une seule équipe suffira pour mener à bien cette campagne et l'on compte à cet effet utiliser l'équipe qui aura été formée pour le programme de vaccination par le BCG.

Les dépenses qui incomberont au gouvernement au titre de cette campagne sont comprises dans les dépenses afférentes au programme de protection maternelle et infantile, soit 723.000 dollars pour deux ans (voir par. 177).

180. *Chili*

Protection maternelle et infantile (y compris assainissement) dans la province de Linares ^b
70.000 dollars (E/ICEF/L.729)

Achat de matériel destiné aux centres de protection maternelle et infantile, de trousseaux d'obstétrique, d'appareils de stomatologie, de matériel de laboratoire et de matériel pour l'éducation sanitaire et les travaux d'assainissement, au titre d'un programme général d'amélioration des services de protection maternelle et infantile, d'assainissement, de lutte contre les maladies contagieuses, de formation professionnelle et d'éducation sanitaire, dans la province de Linares.

Le plan du gouvernement a un quadruple but : améliorer la structure de l'organisation de services de protection maternelle et infantile qui a été créé dans la province, afin d'en tirer le rendement maximum; étendre les travaux d'assainissement; intensifier la lutte contre les maladies contagieuses

en développant les opérations de vaccination et en centralisant, dans les services sanitaires locaux, les opérations des campagnes intensives de lutte contre la variole, la diphtérie, la coqueluche, la fièvre typhoïde, la tuberculose et d'autres maladies; accélérer et développer le programme d'éducation sanitaire. Pour exécuter chacune des parties du programme, on veillera à former du personnel et à assurer le concours des associations locales, des écoles, etc. L'amélioration des services permettra de soigner 2.800 nourrissons, 5.000 enfants d'âge préscolaire et 27.000 enfants des écoles dans la province. Pour développer les services de protection maternelle et infantile, le FISE fournira du matériel pour 15 centres, 23 trousseaux d'obstétrique, du matériel de laboratoire, trois véhicules et deux installations mobiles pour les soins dentaires; pour améliorer la distribution d'eau et l'évacuation des excréta dans les localités comptant moins de 1.000 habitants, le FISE fournira une installation pour le forage des puits, 500 pompes à main, du matériel pour la construction de latrines et deux véhicules; pour intensifier et centraliser la lutte contre les maladies contagieuses, le matériel que le FISE a fourni au titre d'une allocation précédente sera utilisé pour la fabrication de vaccins, enfin, pour intensifier l'éducation sanitaire de la population, pour laquelle il a déjà fourni du matériel d'imprimerie, le FISE fournira des appareils de projection fixe et d'autre matériel.

Le gouvernement a prévu au budget, pour l'exécution du programme dans la province de Linares en 1955, une somme correspondant à une dépense annuelle équivalant à 1.840.000 dollars, dont environ la moitié pour les dépenses de personnel, un quart pour la construction, l'acquisition, l'entretien et le loyer des locaux, et le reste pour les frais généraux de fonctionnement et les dépenses d'assistance. On peut considérer qu'un tiers environ de cette somme, soit 367.000 dollars, représente la contrepartie de la contribution du FISE.

181. *Colombie*

Programme alimentaire à long terme (Bogota)
52.000 dollars (E/ICEF/L.715)

Acquisition de 1.590.000 kilogrammes de lait écrémé en poudre, destinés à continuer et à développer le programme d'alimentation des enfants à Bogota qui intéressera 90.000 enfants et mères pour une période de deux ans, à compter du mois de mai 1955.

Au titre d'une allocation approuvée au mois de mars 1954, le FISE a déjà fourni 375.000 kilogrammes de lait déshydraté et 6 millions de capsules d'huile de foie de poisson qui ont été distribuées à 50.000 enfants et mères, soit par l'intermédiaire des écoles (38.000), soit par celui des centres d'hygiène (12.000). La réorganisation administrative a eu pour effet d'inclure, à la fin de 1954, de vastes faubourgs dans le ressort de la municipalité, et le programme d'alimentation est élargi en conséquence. C'est ainsi que 72.000 enfants sont admis à bénéficier des repas scolaires; leur choix se fait en fonction de leurs besoins et de la situation financière de leur famille. Les enfants admis à bénéficier des repas scolaires recevront une ration journalière

de 40 grammes de lait écrémé du FISE, à raison de 180 jours par an. Outre le lait du FISE, les enfants nécessiteux reçoivent un repas complet comprenant de la viande, du pain, des fruits et de la cassonade.

La charge des distributions, dans les centres municipaux d'hygiène et de protection sociale, incombe aux infirmières, sous la surveillance du médecin qui dirige le centre. Au total, 18.000 enfants et mères recevront journalièrement 40 grammes de lait à raison de 365 jours par an, par l'intermédiaire des centres d'hygiène et de protection sociale. En fait, les distributions sont assurées par le personnel auxiliaire. Le gouvernement cherche à s'assurer d'autres sources d'aliments, y compris une usine de déshydratation du lait, témoignant ainsi son désir de continuer le programme d'alimentation et de développer à cet effet ses propres ressources.

La municipalité de Bogota dépensera annuellement l'équivalent de 4 millions de dollars à la mise en œuvre du programme élargi. Le bromatologue de la FAO qui aide actuellement la municipalité pour l'application de ce programme continuera à lui fournir ses services au moins pendant la période initiale du programme élargi.

182. Colombie

Conservation du lait ^b

176.000 dollars (E/ICEF/L.739)

Installation à Chiquiquira (département de Boyaca) d'une usine de déshydratation du lait.

Le FISE fournira le matériel pour le ramassage, la pasteurisation et la déshydratation du lait, ainsi que les installations frigorifiques et de production de vapeur; l'usine produira 450.000 kilogrammes de lait écrémé en poudre par an. La totalité du lait écrémé en poudre sera achetée par le gouvernement et sera distribuée par le Secrétariat à la protection sociale et par le Ministère de la santé publique à environ 50.000 mères et enfants, afin de continuer le programme pour lequel le FISE accorde actuellement une assistance par la fourniture de lait déshydraté importé. La distribution sera assurée principalement par les écoles et les centres d'hygiène.

Avec l'aide de la FAO, le gouvernement se propose d'accroître la production laitière locale et a demandé au Ministère de l'agriculture de développer le service de vulgarisation agricole déjà existant et de mettre sur pied un programme éducatif destiné aux éleveurs de vaches laitières, à l'occasion de l'installation de l'usine de déshydratation projetée.

L'exploitation de l'usine sera confiée à une société semi-autonome dont les statuts et la composition seront fixés d'un commun accord par le gouvernement et par le FISE. L'entrée en fonctionnement de l'usine de déshydratation est prévue pour le mois de septembre 1956 et les distributions de lait écrémé en poudre doivent commencer au mois de novembre de la même année. On pense qu'au début de la mise en œuvre du projet la FAO enverra un de ses représentants en Colombie.

Le gouvernement fournira le terrain, le bâtiment, le matériel pour les installations d'eau, d'électricité, etc., ainsi que l'équipement nécessaire à la fabrication du beurre, des moyens de transport, etc.;

ces engagements correspondent à une dépense que l'on évalue à l'équivalent de 200.000 dollars. En outre, il fournira un fonds de roulement de 80.000 dollars et réservera sur son budget annuel une somme d'environ 125.000 dollars destinée à l'achat de la totalité du lait déshydraté produit par l'usine.

183. Guatemala

Protection maternelle et infantile (assainissement) ^b 26.000 dollars (E/ICEF/L.721)

Achat d'une installation pour le forage des puits, d'un camion, d'une camionnette, d'une bétonneuse et de matériel divers pour la construction de latrines et de puits, dans le cadre d'un programme de développement des communautés rurales ainsi que de protection maternelle et infantile dans deux départements (Sacatepequez et Guatemala).

La priorité sera donnée à l'assainissement du milieu scolaire, à la participation de la collectivité et à l'éducation sanitaire. La contribution du FISE permettrait de construire 2.000 latrines, de l'été 1955 à l'été 1956, et de forer 50 puits dans des écoles et d'autres emplacements choisis. Pendant les années suivantes, la construction de puits et de latrines se poursuivra à un rythme accéléré. La mise en œuvre du programme s'effectuera en deux phases. Pendant la première phase, le travail commencera dans un petit nombre de villages voisins d'Amatitlan, où, avec l'aide du FISE, on installe actuellement le Centre sanitaire modèle qui a pour but de démontrer comment les problèmes sanitaires peuvent être résolus dans d'autres régions rurales du pays. Au cours de la deuxième phase, les opérations s'étendront à d'autres régions rurales en fonction de l'expérience acquise dans la zone de démonstration.

L'aide de l'OMS à l'ensemble du projet sanitaire prévu pour l'arrondissement sanitaire comprend les services d'un médecin et d'une infirmière de la santé publique chargés de la surveillance générale, ainsi que d'un ingénieur sanitaire qui se consacrera aux travaux d'assainissement. Le budget ordinaire de l'OMS pour 1955 prévoit un crédit de 36.380 dollars et les prévisions budgétaires ordinaires pour 1956 contiennent un crédit de 43.920 dollars pour la contribution à ce programme d'ensemble. Cette assistance comprend des bourses de perfectionnement à l'étranger qui seront accordées à des médecins, à des ingénieurs sanitaires, à des agents sanitaires et à des infirmières de l'Etat, en vue d'assurer la continuation du programme.

Le gouvernement affecte chaque année un crédit budgétaire d'une valeur de 50.000 dollars à l'ensemble de son programme de protection maternelle et infantile. Une portion du crédit total de 80.000 dollars destiné à l'assainissement sera affectée au programme auquel le FISE doit apporter son aide. On utilisera aussi pour le même programme 24.000 dollars affectés à la construction d'un centre sanitaire modèle dans la région.

184. Guatemala

Conservation du lait ^b

253.000 dollars (E/ICEF/L.731)

Fourniture de matériel destiné à une usine de déshydratation et de pasteurisation du lait à

Asunción Mita, y compris la mise en bouteilles du lait liquide destiné à l'usage local, un centre de ramassage du lait à Chaparron, où le lait de la vallée de Chaparron sera recueilli et réfrigéré pour être transporté par camions dans les usines de déshydratation, du matériel destiné au laboratoire de contrôle de la qualité du lait et les services d'un ingénieur chargé d'assurer la surveillance des installations de réfrigération et de déshydratation.

L'usine permettra au gouvernement de prendre à sa charge et de poursuivre de façon permanente, en utilisant les ressources nationales, l'application du programme d'alimentation des mères et des enfants guatémaltèques, dont 70.000 personnes bénéficieront actuellement grâce à l'aide fournie par le FISE.

Le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation achèteront à un prix contrôlé toutes les quantités de lait écrémé déshydraté que l'usine produit en plus de celles que la coopérative leur livrera gratuitement pendant les cinq premières années du fonctionnement de l'usine. A la fin de cette période initiale de cinq ans, le gouvernement s'engage à continuer à acheter de façon permanente du lait écrémé déshydraté, en quantités proportionnelles aux besoins du programme. L'usine permettra aussi d'assurer un marché régulier pour le lait produit dans la région et on s'attend de ce fait à un accroissement rapide de la production locale, ainsi encouragée. Le gouvernement a demandé à la FAO de lui fournir pendant deux ans un expert en production laitière, pour l'aider à augmenter la production laitière dans la région où l'usine sera située. La FAO doit aussi offrir en 1956 trois bourses de perfectionnement à des techniciens guatémaltèques et en assumer la charge financière et l'administration. On prévoit que l'exploitation de l'usine commencera en septembre ou en octobre 1956.

La contribution versée en contrepartie par le gouvernement pour ce programme est évaluée à l'équivalent de 1.075.000 dollars pour les cinq premières années d'exploitation de l'usine, y compris 200.000 dollars de dépenses de capital et 175.000 dollars par an pour l'achat de lait déshydraté à l'usine et pour les dépenses administratives afférentes à la distribution gratuite de lait aux mères et aux enfants.

185. Haïti

Eradication du paludisme

159.000 dollars (E/ICEF/L.741)

Fourniture de 220 tonnes de DDT à 75 pour 100, de 5 voitures tous terrains, de 14 camionnettes et de 170 pulvérisateurs qui serviront à mener une campagne de quatre ans contre le paludisme et à faire ainsi du programme de protection actuel un programme d'éradication s'étendant, dès août 1955, à l'ensemble du pays.

Le DDT qui sera fourni grâce à ce crédit sera utilisé pendant les deux premières années du programme. Le Conseil a aussi donné son approbation de principe à la participation du FISE au programme pendant les deux premières années. Au cours de la campagne, on s'efforcera accessoirement

de faire disparaître complètement l'*Aedes aegypti*, vecteur de la fièvre jaune.

Le programme de lutte antipaludique en Haïti, à l'exécution duquel le FISE participe depuis septembre 1952, a permis de protéger plus de 500.000 personnes grâce à des pulvérisations répétées des locaux d'habitation. La campagne d'éradication permettra de protéger la totalité de la population des régions impaludées, soit 1.700.000 personnes. Le programme élargi prévoit que la totalité des locaux d'habitation dans les régions où sévit le paludisme seraient pendant quatre ans soumis à deux pulvérisations par an. Les opérations seront dirigées par le Service du paludisme de la fièvre jaune, qui bénéficiera des conseils techniques de l'OMS. L'OMS et le Bureau sanitaire panaméricain ont déjà envoyé deux conseillers en Haïti pour ce programme; deux autres leur sont maintenant demandés.

Les engagements du gouvernement sont estimés à l'équivalent de 180.000 dollars par an pendant la durée de la campagne, à partir de 1955.

186. Panama

Programme d'alimentation à long terme

10.000 dollars (E/ICEF/L.723)

Fourniture de 300.000 kilogrammes de lait écrémé en poudre, à distribuer à 17.250 mères et enfants au cours d'une campagne de deux ans, comme suite au programme d'alimentation auquel le FISE participe depuis 1951 et au titre duquel 80.000 enfants ont déjà reçu une alimentation d'appoint.

Le FISE a précédemment fourni au Panama 384.000 kilogrammes de lait déshydraté et un laboratoire de bromatologie. Le gouvernement pense être un jour en mesure de poursuivre l'exécution du programme sans aide internationale, en réduisant à 17.250 le nombre des bénéficiaires. Selon le programme revu, dont l'exécution commencera au milieu de l'année 1955 et se poursuivra jusqu'à la fin de 1957, 15.000 enfants d'âge scolaire et 600 enfants d'âge préscolaire recevront du lait reconstitué pendant 200 jours par an, les seconds par l'intermédiaire des centres sanitaires, et 1.650 mères et enfants recevront des rations de lait en poudre 365 jours par an. En outre, nombre des bénéficiaires recevront des sandwiches et d'autres aliments achetés sur place par les services de l'Etat. Les instituteurs choisiront les bénéficiaires, dans leur école, d'après les critères qu'auront fixés les médecins et les infirmières. Dans les centres sanitaires, on ne distribuera les rations qu'aux enfants à qui, d'après le médecin du centre, elles sont le plus nécessaires. Comme dans le passé, c'est le chef de la Division de nutrition du Ministère de la santé publique qui aura la direction générale du programme.

On évalue à l'équivalent de 90.000 dollars, pour ces deux années, les sommes que le gouvernement s'engage à affecter à l'exécution du programme; dans ce total sont comprises certaines recettes municipales dont la loi prévoit l'affectation à des programmes de cette nature. En outre, les associations scolaires verseront pour ce programme une contribution d'environ 10.000 dollars.

187. Paraguay

Protection maternelle et infantile (assainissement)^b
27.000 dollars (E/ICEF/L.718)

Achat d'un équipement pour forer les puits, d'un camion, d'une camionnette, de la tuyauterie, des coffrages, des pompes à main, d'une bétonneuse et de divers instruments pour l'aménagement de 100 puits dans le district d'Itaugua et de 20.000 latrines dans la zone située entre Asunción et Villarrica.

On envisage d'étendre plus tard le programme à d'autres régions du pays; le gouvernement présentera peut-être alors une nouvelle demande au FISE. Ce programme s'inscrira dans le cadre des activités de protection maternelle et infantile dans cette région rurale pour lesquelles le Conseil d'administration a déjà affecté 88.000 dollars (frais de transport non compris). On mettra l'accent sur l'éducation sanitaire et on s'efforcera d'obtenir la participation la plus large possible des collectivités. Une première et importante étape du programme consistera à former des inspecteurs sanitaires.

L'OMS apporte son assistance au Gouvernement du Paraguay depuis 1951 pour un programme de démonstration en matière d'éducation sanitaire et d'hygiène du milieu dans le cadre de la lutte contre l'ankylostomiase. Les deux consultants de l'OMS affectés à ce programme continueront leurs travaux en 1955 et 1956 grâce aux crédits d'assistance technique de l'OMS qui accordera de nouvelles bourses de perfectionnement pour la formation de personnel spécialisé dans l'assainissement.

Pour chacune des deux premières années d'exécution du programme, le gouvernement inscrira à son budget l'équivalent de 165.000 dollars pour couvrir les dépenses de personnel, l'achat des fournitures disponibles sur place, l'achat de matériel et d'autres frais. De plus, il encouragera les collectivités locales à fournir encore de la main-d'œuvre et des matériaux.

188. Paraguay

Lutte contre la lèpre^b 20.000 dollars (E/ICEF/L.747)

Achat de produits pharmaceutiques, de matériel de diagnostic, d'outillage dentaire, d'instruments chirurgicaux et ophtalmologiques, qui permettraient de traiter 4.000 malades pendant une période de deux ans et de transporter le personnel qui procédera à une enquête et à un dépistage pendant la première phase d'une campagne de lutte contre la lèpre, destinée à s'étendre à tout le pays.

La campagne consisterait surtout en un dépistage systématique des cas de lèpre; les malades découverts seraient envoyés dans des dispensaires en vue d'un traitement ambulatoire. L'enquête prévue et le dépistage des malades seraient confiés à un personnel formé à cet effet, qui effectuerait des tournées dans les villages. Toute la campagne s'inscrira dans le cadre des activités normales des services sanitaires. Sept dispensaires seront créés dans des localités importantes; ils seront dotés d'un personnel qualifié, dont cinq membres seront formés à l'étranger, grâce à des bourses de perfectionnement octroyées par l'OMS. Un expert de l'OMS conseillera les autorités pour la formation du personnel

local supplémentaire ainsi que pour l'organisation et l'exécution de l'ensemble de la campagne.

L'objectif fondamental de ce plan est de réduire la fréquence de la lèpre au Paraguay en éliminant les possibilités d'infection, grâce à l'application dans les dispensaires d'un traitement intensif aux sulfones. Si l'on réussit à soigner un grand nombre de personnes, la propagation de l'infection s'arrêtera et la maladie disparaîtra progressivement. Après l'enquête minutieuse et le dépistage, tous les malades que l'on aura découverts seront traités. Ces mesures seront suivies par des examens périodiques réguliers de tous les sujets-contacts, en vue de dépister les cas de lèpre à leur début, avant qu'ils ne deviennent infectieux.

Les engagements du gouvernement pour ce projet sont évalués à 15.000 dollars par an, représentant la rémunération du nouveau personnel, l'achat de produits pharmaceutiques supplémentaires et les frais d'entretien de l'équipement fourni par le FISE; ces dépenses s'ajouteront aux dépenses actuellement encourues au titre de la lutte contre la lèpre et évaluées à 36.000 dollars environ.

189. Paraguay

Programme à long terme d'alimentation

34.000 dollars (E/ICEF/L.726)

Achat de 1 million de kilogrammes de lait écrémé en poudre, en vue de développer et de poursuivre pendant une période de deux ans (du milieu de 1955 au milieu de 1957) un programme d'alimentation intéressant 45.000 enfants d'âge scolaire et 10.000 mères et enfants d'âge préscolaire.

Les distributions se feront par l'intermédiaire de 111 écoles et de 26 centres sanitaires, garderies et autres institutions situées principalement dans la région d'Asunción-Villarrica, où le FISE contribue, depuis plusieurs années, à la création de services de protection maternelle et infantile. Au titre de crédits précédemment alloués dans le cadre de ce programme, le FISE a fourni 181.000 kilogrammes de lait en poudre.

Les engagements du gouvernement concernant le programme de deux ans sont estimés à l'équivalent de 20.000 dollars, y compris les frais d'emmagasinage et de distribution, ainsi que les dépenses relatives au personnel. En outre, on prévoit que les institutions et les écoles, par l'intermédiaire desquelles le programme sera appliqué, continueront à payer les dépenses relatives au combustible, aux ustensiles, à la main-d'œuvre, etc., qui, pendant les deux ans, s'élèveront à 187.000 dollars.

190. Trinité et Tobago

Lutte contre le paludisme

18.000 dollars (E/ICEF/L.712)

Achat de 27.500.000 kilogrammes de DDT commercial et de 2.000 kilogrammes de DDT (en poudre mouillable à 75 pour 100) afin d'étendre la campagne antipaludique à l'île tout entière en 1955 et de protéger 650.000 personnes, dont 24.000 enfants de moins de 15 ans et 150.000 femmes en âge de procréer.

Le FISE a déjà ouvert pour ce programme un crédit de 53.700 dollars (frais de transport non

compris). Une fois la campagne de 1955 terminée, le gouvernement poursuivra à ses frais l'action antipaludique.

Une action antipaludique d'une assez grande ampleur se poursuit à la Trinité depuis de nombreuses années. La présente campagne intensive, entreprise pour faire échec à la maladie et, si possible, la faire complètement disparaître du territoire, a commencé en 1953, année pendant laquelle, avec l'aide du FISE, on a procédé à des pulvérisations dans 116.000 habitations et protégé ainsi 592.000 personnes. On s'était préparé à poursuivre la campagne en 1954 et à la développer encore, de façon qu'elle s'étendît à tout le territoire, mais la nécessité de masser toute la main-d'œuvre et le matériel disponibles pour faire face à l'épidémie de fièvre jaune de juin 1954 a obligé à la limiter à environ 82.000 habitations et à 440.000 personnes. Le gouvernement a l'intention de revenir en 1955 au plan qui devait étendre la campagne à l'île tout entière et qui implique des pulvérisations dans près de 120.000 habitations.

Les dépenses du gouvernement se sont régulièrement accrues d'année en année et, en 1955, elles atteindront sans doute l'équivalent de 342.000 dollars, soit une augmentation de 91.000 dollars sur les engagements du gouvernement pour 1954.

SITUATIONS EXTRAORDINAIRES

191. Inde

Secours d'urgence en aliments et produits pharmaceutiques 51.000 dollars (E/ICEF/L.738)

Achat de 725.000 kilogrammes supplémentaires de lait écrémé et d'un supplément de produits pharmaceutiques qui permettront de satisfaire les besoins de secours d'urgence.

Le lait suffira pour toute l'année 1956 et les produits pharmaceutiques pour le premier trimestre ou les deux premiers trimestres de 1956. Cette nouvelle affectation de crédits pour des secours d'urgence a été faite après la décision que le Conseil a prise en octobre 1952 et qui a permis de maintenir des stocks en réserve, de manière à pouvoir secourir promptement les victimes d'éventuelles inondations, de la sécheresse ou d'autres calamités.

Le FISE avait précédemment fourni à l'Inde, pour des secours alimentaires d'urgence, 7.950.000 kilogrammes de lait au total. Si l'on tient compte

de l'état actuel des stocks et de la nouvelle allocation de 800.000 kilogrammes, il sera possible d'avoir en réserve, au commencement de 1956, 2 millions de kilogrammes de lait qui permettront de faire face à d'autres situations extraordinaires. Le FISE a antérieurement fourni 64.000 dollars pour l'achat de produits pharmaceutiques destinés aux secours d'urgence, notamment de la paludrine, des sulfamides, de la pénicilline et de l'enterovioforme, afin de lutter contre le paludisme, la pneumonie, la dysenterie ou d'autres affections intestinales auxquelles sont exposées les victimes d'inondations ou d'autres calamités naturelles.

Le gouvernement central et les gouvernements des Etats ont jusqu'ici dépensé des sommes bien supérieures au montant de l'aide du FISE; ils continueront à prendre en charge toutes les dépenses encourues sur place pour la distribution des fournitures du FISE et ils s'engagent à faire en sorte qu'à l'aide fournie ne corresponde pas une réduction des dépenses d'assistance des autorités locales.

192. Corée

Programme de secours alimentaires d'urgence
628.000 dollars (E/ICEF/L.706 et Corr.1 et 2)

Achat de 18 millions de livres de lait écrémé en poudre, qui permettront de poursuivre pendant un an, à dater d'août 1955, la distribution, dans les écoles et autres postes de distribution, de secours alimentaires d'urgence au bénéfice de 1.200.000 enfants et de 300.000 mères allaitantes et femmes enceintes et de 10 millions de capsules d'huile de foie de poisson qui assureront un supplément de vitamines à des enfants qui sont dans un état de besoin particulier.

Le FISE a fourni jusqu'à présent pour ce programme une assistance s'élevant à plus de 2 millions de dollars, y compris les frais de transport. Le programme de secours alimentaires d'urgence fournis avec l'aide du FISE a démarré à une échelle restreinte en novembre 1953; au deuxième trimestre de 1953, le bénéfice s'en étendait à 2 millions d'enfants. Depuis, il s'est maintenu à ce niveau, sauf pendant la période des vacances scolaires d'été. Les dépenses locales qu'entraîneront pour l'année les secours alimentaires qui font l'objet de la nouvelle affectation de crédits sont estimées à 3.330.000 dollars; environ 50 pour 100 de ces dépenses seront couvertes par des fonds fournis par le gouvernement et 50 pour 100 par des fonds de source privée.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition du représentant de l'Uruguay relative à une question de politique générale

193. Le représentant de l'Uruguay a proposé d'inscrire à l'ordre du jour du Comité du programme, qui doit se réunir en septembre, la question de la politique à suivre en ce qui concerne l'aide à des projets qui ne rentrent pas habituellement dans le cadre des programmes d'assistance du FISE; il a cité à titre d'exemple la construction d'hôpitaux d'enfants. On a décidé de faire figurer à l'ordre du jour du Comité du programme une question de

cette nature, que le représentant de l'Uruguay se chargerait de formuler en termes précis.

Relations avec les organisations non gouvernementales

194. Au cours de l'année dernière, les relations entre le FISE et les organisations non gouvernementales se sont constamment renforcées; le Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE comprend à présent 50 organisations internationales qui représentent une grande variété d'in-

térêt et d'activités. Le nombre des comités nationaux pour le FISE a également augmenté au cours de l'année passée et des plans sont en voie d'être établis dans un certain nombre d'autres pays qui souhaitent que des comités soient créés. En mars 1955, des représentants des comités nationaux pour le FISE de sept pays européens ont participé à une réunion qui a eu lieu à Copenhague pour examiner les moyens de faire mieux comprendre le travail du FISE au public.

195. Le Directeur général a fait savoir au Conseil d'administration qu'au cours de son récent voyage en Asie et dans la région de la Méditerranée orientale, il a de nouveau eu l'occasion de constater le rôle précieux que jouent les organisations non gouvernementales et les travailleurs bénévoles dans les programmes du FISE. Les gouvernements se félicitent de leur coopération parce qu'ils font démarrer et encouragent les activités. Les organisations non gouvernementales font un travail qui s'intègre au programme de chaque pays et jouent aussi un rôle utile en obtenant une aide financière des gouvernements et des particuliers, tant pour des programmes internationaux du FISE que pour les programmes nationaux d'hygiène et de protection de l'enfance dans leur propre pays.

196. Le Conseil d'administration a reçu du Comité d'organisations non gouvernementales auprès du FISE (E/ICEF/NGO/16) un rapport résumant les travaux des quatre Sous-Comités de cet organe : celui des comités nationaux pour le FISE, celui des centres d'hygiène maternelle et infantile, le Sous-Comité de la nutrition et le Sous-Comité de l'utilisation des ressources d'origine bénévole. Les conclusions du Sous-Comité de la nutrition sont exposées dans une autre partie du présent rapport (voir par. 78).

197. Le Sous-Comité des comités nationaux s'est livré à une vaste étude sur l'utilité des comités nationaux et les techniques propres à les développer. Au cours des mois à venir, le Sous-Comité envisage de mettre en ligne les ressources des organisations non gouvernementales afin d'aider à la création de deux comités nationaux en Europe et éventuellement de deux autres en Asie. Le Sous-Comité des centres d'hygiène maternelle et infantile continue à étudier les moyens d'accroître la participation non gouvernementale aux projets intéressant ce domaine. Le Sous-Comité de l'utilisation des ressources d'origine bénévole procède à une étude des expériences faites par les organisations non gouvernementales dans la mobilisation et l'emploi de volontaires pour l'exécution de projets du genre de ceux à la réalisation desquels participe le FISE.

198. Le Conseil était également saisi d'un rapport de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (E/ICEF/NGO/14) concernant l'activité déployée par cette organisation et les associations nationales pour les Nations Unies, en 1954, pour faire connaître l'œuvre du FISE, pour inviter les gouvernements à accroître les contributions qu'ils versent au FISE et pour aider à la création de comités nationaux. Il a été particulièrement impressionné par l'ampleur avec laquelle les individus et l'organisation ont participé à la

récente campagne commune d'appel de fonds organisée avec succès, dans le Royaume-Uni, par l'Association pour les Nations Unies et le FISE.

199. Le Conseil d'administration était également saisi de résolutions adoptées par les organes directeurs de la Société internationale pour la protection des invalides et du Congrès juif mondial, par lesquelles ces organisations invitaient instamment leurs membres à soutenir l'œuvre du FISE.

200. Le Conseil d'administration a exprimé sa profonde reconnaissance pour ces rapports et ces résolutions, qui témoignent du succès croissant avec lequel les organisations non gouvernementales collaborent avec le FISE.

Journée mondiale de l'enfance

201. En décembre 1954, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à fixer la date et les modalités de la célébration de la Journée mondiale de l'enfance (E/ICEF/279, par. 14). A la présente session, le Directeur général a signalé qu'après avoir consulté l'UNESCO il avait envoyé à 83 gouvernements une lettre circulaire dans laquelle il appelait leur attention sur la résolution 836 (IX) de l'Assemblée générale et leur demandait de l'informer des mesures qu'ils prenaient ou envisageaient de prendre pour mettre en œuvre ladite résolution et de lui communiquer tous les renseignements qui pourraient aider le Conseil d'administration du FISE, ainsi que l'UNESCO, à s'acquitter des devoirs qui découlaient pour eux des dispositions de ladite résolution (E/ICEF/284).

202. Le Conseil d'administration a exprimé l'espoir de recevoir des gouvernements, avant septembre 1955, un nombre de réponses suffisant pour lui permettre de prendre de nouvelles mesures concrètes afin d'assurer la célébration de la Journée mondiale de l'enfance.

203. Le Conseil a entendu avec satisfaction la représentante de l'Union internationale de protection de l'enfance promettre que son organisation collaborera avec le FISE pour coordonner les plans en vue de la célébration de cette journée et permettre ainsi à cette dernière d'atteindre au mieux ses objectifs.

Cartes de vœux pour 1955

204. Le Conseil a constaté que, bien que les comptes définitifs ne soient pas encore parvenus, on estime que le bénéfice net pour 1954 atteindra environ 140.000 dollars. Quelque 3 millions de cartes ont été vendues, ce qui représente une augmentation de 50 pour 100 environ sur les ventes de 1953.

205. Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à transférer aux ressources générales du Fonds 125.000 dollars provenant de la vente des cartes de vœux et représentant a) le solde du bénéfice net provenant de la vente des cartes de 1953, soit 77.311,77 dollars, et b) une somme de 47.688,23 dollars, prélevée sur le bénéfice provenant de la vente des cartes de 1954.

206. Devant les résultats favorables de la vente des cartes de 1954, tant sur le plan financier que

sur celui de la propagande, le Conseil a approuvé un programme de cartes de vœux pour 1955 doté d'un fonds de roulement constitué par le solde du bénéfice net provenant de la vente de 1954 (90.000 dollars environ). Compte tenu de l'expérience acquise et des relations de plus en plus étendues qui ont été établies, on estime qu'il sera possible de vendre environ 5 millions de cartes. Le Conseil a été particulièrement intéressé par le projet visant à organiser à l'avenir la distribution dans un nombre croissant de pays.

207. Le Conseil a décidé de renvoyer au Sous-Comité des appels de fonds du Comité du programme les questions touchant le choix des dessins de cartes de vœux.

Règlement intérieur

208. Le Conseil d'administration a amendé plusieurs des dispositions de son règlement intérieur (E/ICEF/177) pour les rendre conformes à la pratique récemment suivie. Ces amendements, que le Directeur général avait recommandé d'adopter dans son projet E/ICEF/L.717, sont les suivants : a) il est fait mention expresse d'un Comité du budget d'administration; b) le Conseil élit directement le Président du Comité du budget d'administration; c) le Comité du programme est composé de 12 membres (et non plus de 11), étant entendu que le Conseil peut augmenter ou diminuer ce nombre; d) le Président du Conseil d'administration est invité à siéger au Comité du programme ainsi qu'au Comité

du budget d'administration et à participer à leurs délibérations; e) le Président du Comité du programme est invité à siéger au Comité du budget d'administration et à participer à ses délibérations et le Président du Comité du budget d'administration a les mêmes prérogatives au Comité du programme.

209. Le Conseil d'administration a également décidé de supprimer, dans le texte anglais, les mots « *of relief* » dans la formule « *allocation of relief* » de l'article 34, car ces deux mots sont devenus inutiles. L'article 34 amendé stipule que le Président du Conseil d'administration ou du Comité du programme cède la présidence si le Fonds étudie l'octroi d'une allocation au pays que le Président représente.

210. Le texte du règlement intérieur a été révisé pour tenir compte des décisions ci-dessus mentionnées et publié sous la cote E/ICEF/177/Rev.1.

Représentation du FISE à la cérémonie commémorant la signature de la Charte

211. Le Conseil d'administration a décidé qu'au cas où le FISE serait invité à y participer, le Président du Conseil d'administration devrait représenter le Conseil à la cérémonie du dixième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies qui aura lieu à San-Francisco au mois de juin. Si le Président du Conseil ne pouvait se rendre à la cérémonie, il chargerait un autre membre du Conseil de prendre sa place.

ANNEXE I

TABLEAUX DES ALLOCATIONS

TABLEAU I

Allocations approuvées par le Conseil d'administration en 1954 (sessions de mars, septembre et décembre, et votes par correspondance aux mois d'avril, août et octobre)

(En dollars des Etats-Unis)

(1)	Décisions prises par le Conseil en 1954				Nouvelle répartition des allocations pour frais de transport au 31 décembre 1953 ^c (6)	Total des allocations à la fin de décembre 1954 ^a (7)
	Total des allocations 1947-53 (2)	Allocations destinées		Allocations non utilisées ^b (5)		
		Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires (4)			
I. AFRIQUE	1.930.690	1.463.400	120.000	63.700	280.200	3.730.590
II. AMÉRIQUE	9.133.600	2.983.885	115.000	100.200	1.420.500	13.552.785
III. ASIE	28.710.380	4.874.710	1.822.400	450.500	3.691.900	38.648.890
IV. EUROPE	89.858.150	927.600	-	93.400	10.808.200	101.500.550
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE	20.023.810	1.413.140	494.300	140.300	2.636.200	24.427.150
VI. ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS	2.623.190	315.000	-	10.200	-	2.927.990
TOTAUX (I-VI)...	152.279.820	11.977.735 ^e	2.551.700 ^f	858.300	18.837.000	184.787.955
VII. AUTRE ASSISTANCE :						
Transport des fournitures	19.037.000	-	-	-	(18.837.000)	200.000
Services d'exécution ^a	6.428.840	1.092.870	-	17.210	-	7.504.500
VIII. ADMINISTRATION ^a	9.473.620	1.515.870	-	93.830	-	10.895.660
TOTAUX (VII-VIII)...	34.939.460	2.608.740	-	111.040	(18.837.000)	18.600.160
TOTAUX GÉNÉRAUX...	187.219.280	17.138.175	-	969.340	-	203.388.115
I. AFRIQUE :						
Afrique-Equatoriale française ...	150.000	-	-	-	32.100	182.100
Afrique-Occidentale française,						
Cameroun et Togo	370.000	815.000	-	-	55.600	1.240.600
Bassoutoland	-	23.000	-	-	-	23.000
Betchouanaland	35.000	-	-	-	8.900	43.900
Congo belge et Ruanda-Urundi...	183.000	53.700	-	4.000	28.100	260.800
Côte-de-l'Or	-	28.600	-	-	-	28.600
Ile Maurice	10.000	-	-	-	2.100	12.100
Kénya	-	126.200	-	-	-	126.200
Kénya, Tanganyika et Ouganda..	25.000	26.400	-	-	6.400	57.800
Libéria	100.000	35.000	-	-	14.900	149.900
Maroc	531.575	70.400	-	50.000	41.100	593.075
Nigéria	318.000	78.600	-	-	72.500	469.100
Nyassaland	-	62.500	-	-	-	62.500
Ouganda	-	22.000	-	-	-	22.000
Rhodésie du Nord	-	39.500	-	-	-	39.500
Rhodésie du Sud	-	24.200	-	-	-	24.200
Tanganyika	-	58.300	120.000	-	-	178.300
Tunisie	208.115	-	-	9.700	18.500	216.915
TOTAUX POUR LA RÉGION...	1.930.690	1.463.400	120.000	63.700	280.200	3.730.590
II. AMÉRIQUE :						
Antigua	-	25.000	-	-	-	25.000
Bolivie	239.500	266.600	-	-	40.200	546.300
Brésil	2.349.045	619.400	-	15.000	419.100	3.372.545
Chili	736.530	297.500	-	-	120.100	1.154.130
Colombie	373.040	142.635	-	25.000	58.800	549.475
Costa-Rica	382.000	-	-	1.200	61.600	442.400
Dominique	-	14.600	-	-	-	14.600

TABLEAU I (suite)

(1)	Décisions prises par le Conseil en 1954				Nouvelle répartition des allocations pour frais de transport au 31 décembre 1953 ^c	Total des allocations à la fin de décembre 1954 ^d
	Total des allocations 1947-53 (2)	Allocations destinées		Allocations non utilisées ^b		
		Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires (4)			
II. AMÉRIQUE (suite) :						
Equateur	874.390	55.800	-	1.700	93.600	1.022.090
Grenade	27.600	13.800	-	-	3.100	44.500
Guatemala	250.500	98.800	-	-	33.600	382.900
Guyane britannique	18.500	41.400	-	2.000	2.600	60.500
Haiti	745.000	5.500	115.000	-	107.300	972.800
Honduras	372.500	71.200	-	19.000	62.400	487.100
Honduras britannique	70.000	-	-	-	8.400	78.400
Jamaïque	147.900	-	-	1.200	18.500	165.200
Mexique	257.795	658.900	-	-	51.100	967.795
Montserrat	-	5.400	-	-	-	5.400
Nicaragua	434.000	24.300	-	-	54.800	513.100
Panama	131.500	20.000	-	-	16.800	168.300
Paraguay	194.500	36.850	-	12.000	27.300	246.650
Pérou	652.400	322.300	-	-	98.400	1.073.100
République Dominicaine	135.000	10.000	-	-	30.400	175.400
Saint-Christophe	5.500	41.600	-	1.000	500	46.600
Sainte-Lucie	25.000	12.500	-	-	3.700	41.200
Saint-Vincent	-	15.700	-	-	-	15.700
Salvador	551.000	30.100	-	20.900	85.500	645.700
Surinam	37.000	46.400	-	-	4.500	87.900
Trinité et Tobago	81.400	74.600	-	1.200	11.100	165.900
Uruguay	42.000	33.000	-	-	7.100	82.100
TOTAUX POUR LA RÉGION...	9.133.600	2.983.885	115.000	100.200	1.420.500	13.552.785
III. ASIE :						
Afghanistan	421.225	46.200	-	-	57.800	525.225
Birmanie	994.845	540.400	-	7.000	143.100	1.671.345
Bornéo du Nord	83.400	49.500	-	6.000	9.300	136.200
Brunéi	34.160	-	-	1.500	1.000	33.660
Cambodge	52.000	8.425	-	17.900	3.900	46.425
Ceylan	694.895	210.350	-	-	101.600	1.006.845
Chine continentale	3.253.690	-	-	-	191.900	3.445.590
Chine (Formose)	390.000	479.900	-	35.300	50.300	884.900
Corée	2.154.980	-	662.500	-	307.800	3.125.280
Fédération malaise	233.285	25.300	-	-	24.200	282.785
Fidji	-	24.200	-	-	-	24.200
Hong-kong	207.200	-	-	1.200	28.900	234.900
Inde	9.284.065	1.219.150	893.000	115.000	1.245.900	12.527.115
Indonésie	3.453.250	737.780	-	20.000	567.600	4.738.630
Japon	866.000	62.500	-	-	133.800	1.062.300
Nouvelle-Guinée néerlandaise ¹⁰ ..	-	22.000	-	-	-	22.000
Pakistan	2.873.230	931.500	25.000	73.500	351.700	4.107.930
Philippines	1.641.330	180.700	119.300	-	225.800	2.167.130
Samoa-Occidental	-	8.800	-	-	-	8.800
Sarawak	81.710	4.000	-	500	6.900	92.110
Singapour	50.390	25.500	-	-	5.200	81.090
Thaïlande	1.453.825	191.490	-	21.000	215.600	1.839.915
Viet-Nam	143.000	32.070	122.600	29.000	19.600	288.270
Indochine (crédit non affecté) ...	313.900	-	-	122.600	-	191.300
Equipes régionales chargées d'évaluer les résultats de la vaccination par le BCG	30.000	74.945	-	-	-	104.945
TOTAUX POUR LA RÉGION...	28.710.380	4.874.710	1.822.400	450.500	3.691.900	38.648.890
IV. EUROPE :						
Albanie	289.495	-	-	-	35.100	324.595
Allemagne	2.710.860	-	-	-	320.600	3.031.460
Autriche	6.231.375	27.000	-	78.300	750.500	6.930.575
Bulgarie	4.920.470	-	-	-	595.600	5.516.070

¹⁰ Voir note I.

TABLEAU I (fin)

(1)	Décisions prises par le Conseil en 1954				Nouvelle répartition des allocations pour frais de transport au 31 décembre 1953 ^c (6)	Total des allocations à la fin de décembre 1954 ^d (7)
	Total des allocations 1947-53 (2)	Allocations destinées		Allocations non utilisées (5)		
		Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires ^b (4)			
Espagne	-	90.000	-	-	-	90.000
Finlande	1.653.560	247.500	-	-	192.300	2.093.360
France	2.467.215	-	-	100	265.800	2.732.915
Grèce	8.759.295	76.000	-	6.000	1.060.400	9.889.695
Hongrie	1.826.570	-	-	-	213.000	2.039.570
Italie	16.883.475	44.000	-	-	2.085.600	19.013.075
Malte	169.010	-	-	-	19.600	188.610
Pologne	16.964.305	-	-	-	1.998.200	18.962.505
Portugal	50.000	-	-	-	12.800	62.800
Roumanie	6.414.570	-	-	-	776.600	7.191.170
Tchécoslovaquie	5.039.600	-	-	-	583.500	5.623.100
Yougoslavie	15.478.350	443.100	-	9.000	1.898.700	17.811.150
TOTAUX POUR LA RÉGION...	89.858.150	927.600	-	93.400	10.808.200	101.500.550
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE :						
Aden	13.000	-	-	2.100	1.300	12.200
Egypte	1.201.985	26.900	-	15.900	178.300	1.391.285
Ethiopie	77.000	74.700	-	-	2.600	154.300
Irak	725.340	189.500	53.000	36.400	125.500	1.056.940
Iran	703.000	455.000	-	6.000	125.500	1.277.500
Israël	959.000	-	-	1.100	152.200	1.110.100
Jordanie	609.000	17.500	441.300	4.600	105.600	1.168.800
Liban	56.070	34.100	-	-	5.300	95.470
Libye	194.000	144.100	-	26.000	21.000	333.100
Soudan	43.000	14.940	-	4.000	6.100	60.040
Syrie	250.720	218.800	-	28.000	35.300	476.820
Turquie	455.000	177.600	-	16.200	82.700	699.100
Réfugiés de Palestine	14.726.695	-	-	-	1.794.800	16.521.495
Equipes régionales chargées d'évaluer les résultats des campagnes.	10.000	60.000	-	-	-	70.000
TOTAUX POUR LA RÉGION...	20.023.810	1.413.140	494.300	140.300	2.636.200	24.427.150
VI. ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS :						
Cours de formation en groupe ...	590.000	-	-	-	-	590.000
Consultants régionaux de l'OMS pour la vaccination par le BCG et projet de Skive	71.690	-	-	10.200	-	61.490
Centre international de l'enfance.	1.961.500	285.000	-	-	-	2.246.500
Centre de formation de Calcutta..	-	25.000	-	-	-	25.000
Expérience visant à déterminer les réactions gustatives à la farine de poisson	-	5.000	-	-	-	5.000
TOTAUX...	2.623.190	315.000	-	10.200	-	2.927.990

^a Compte tenu de la séparation opérée entre les dépenses des services d'exécution et les dépenses administratives, séparation approuvée par le Conseil d'administration (E/ICEF/243, par. 931).

^b Dans cette colonne sont indiqués des chiffres non utilisés sur des allocations antérieures :

Soldes non utilisés de crédits antérieurement affectés à des pays	93.200	Dollars
Rémunération du personnel affecté aux projets et bourses de perfectionnement	555.500	
Services d'exécution	17.210	
Administration	93.830	
Coût des plans d'exécution approuvés en vue de l'utilisation des crédits antérieurement alloués à des pays (ce chiffre est compris dans le total des allocations des colonnes 3 et 4 respectivement)	209.600	
	969.340	

^c Voir la décision du Conseil d'administration concernant les allocations pour frais de transport (E/ICEF/260/Rev.1, par. 79-80).

^d Les chiffres de la colonne 7 correspondent au total des colonnes 2, 3, 4 et 6, diminué des chiffres de la colonne 5.

^e Comprend des crédits provenant d'allocations antérieures. Ces crédits, s'élevant au total à 87.000 dollars, se répartissent comme suit : Autriche, 25.000 dollars; Bornéo du Nord, 25.000 dollars; Colombie, 25.000 dollars; Maroc, 27.000 dollars; Salvador, 5.000 dollars.

^f Comprend des crédits provenant d'allocations antérieures en faveur de l'Indochine : 122.600 dollars, dont le Conseil d'administration, à sa session de septembre, a approuvé l'utilisation pour un programme de secours d'urgence au Viet-Nam.

Allocations* et plans d'exécution approuvés en 1954 pour des programmes à long terme (session de mars, septembre et décembre)
(En dollars des Etats-Unis)

	Programmes d'action sanitaire intensive										Total général (13)		
	Protection maternelle et infantile			Lutte contre les maladies trans- mises par les insectes ^b		Campagnes anti-tu- berculoses de vacci- nation par le BCG		Lutte contre d'autres maladies trans- missibles		Alimentation et nutrition des enfants			
	Centres de PMI (1)	Autres projets relatifs à la PMI ^a (2)	Total partiel (3)	Les mala- dies trans- mises par les insectes ^b (4)	Lutte contre le palu (5)	Produc- tion d'anti bio- logiques, de sérum et de vaccins ^c (6)	Produc- tion d'anti bio- logiques, de sérum et de vaccins ^c (7)	Lutte contre d'autres maladies trans- missibles (8)	Total partiel (9)	Programmes alimentaires à long terme (10)		Traitement du lait (11)	Frais de transport (12)
I. AFRIQUE :													
Afrique-Occidentale française,	-	-	-	741.000	-	-	-	-	741.000	-	-	74.000	815.000
Cameroun et Togo	-	-	-	-	-	-	20.900	-	20.900	-	-	2.100	23.000
Bassoutoland	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48.000	-	5.700	53.700
Congo belge et Ruanda-Urundi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.600	28.600
Côte-de-I'Or	14.200	8.800	23.000	47.000	-	-	-	-	47.000	-	-	14.200	126.200
Kénya	51.100	13.900	65.000	24.000	-	-	-	-	24.000	-	-	2.400	26.400
Kénya, Tanganyika et Ouganda	-	-	-	16.000	16.000	-	-	-	32.000	-	-	3.000	35.000
Libéria	-	-	-	-	-	-	64.000	-	64.000	-	-	6.400	70.400
Maroc	-	6.000	6.000	-	-	-	-	-	-	4.000	-	18.600	78.600
Nigéria	22.000	33.000	55.000	-	-	-	-	-	-	-	-	7.500	62.500
Nyassaland	-	20.000	20.000	-	-	-	-	-	-	-	-	2.000	22.000
Ouganda	14.500	21.400	35.900	-	-	-	-	-	-	-	-	8.600	39.500
Rhodésie du Nord	-	-	-	22.000	-	-	-	-	22.000	-	-	2.200	24.200
Rhodésie du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.300	58.300
Tanganyika	28.800	24.200	53.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX POUR LA RÉGION...	130.600	127.300	257.900	850.000	16.000	-	84.900	-	950.900	52.000	50.000	152.600	1.463.400
II. AMÉRIQUE :													
Antigua	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.000	-	15.000	25.000
Bolivia	-	-	-	20.000	-	-	-	-	20.000	26.000	164.000	56.600	266.600
Brazil	60.000	-	60.000	-	-	-	-	-	-	280.000	15.000	264.400	619.400
Chili	-	-	-	-	-	15.000	-	-	15.000	20.000	210.000	52.500	297.500
Colombie	-	-	-	-	-	3.735	-	-	3.735	72.500	-	66.400	142.635
Dominique	-	-	-	6.000	-	-	-	-	6.000	3.000	-	5.600	14.600
Equateur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28.500	-	27.300	55.800
Grenade	-	-	-	-	5.270	-	-	-	5.270	3.000	-	5.530	13.800
Guatemala	16.000	-	16.000	-	-	-	-	-	-	31.300	-	51.500	98.800
Guyane britannique	-	-	-	-	-	1.000	-	-	1.000	14.000	-	26.400	41.400
Haïti	-	5.000	5.000	-	-	-	-	-	-	-	500	500	5.500
Honduras	-	40.000	40.000	-	-	-	-	-	-	-	19.000	12.200	71.200
Mexique	110.000	-	110.000	-	-	-	-	-	-	62.000	387.000	99.900	658.900
Montserrat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.200	-	3.200	5.400
Nicaragua	-	19.100	19.100	-	-	-	-	-	-	3.000	-	2.200	24.300
Panama	-	18.200	18.200	-	-	-	-	-	-	8.000	-	1.800	20.000
Paraguay	-	-	-	-	-	36.850	-	-	36.850	-	-	-	36.850
Pérou	32.000	46.500	78.500	-	-	-	-	-	-	113.000	-	130.800	322.300
République Dominicaine	9.100	-	9.100	-	-	-	-	-	-	-	-	900	10.000
Saint-Christophe	-	-	-	-	3.280	1.000	-	-	4.280	6.000	-	31.320	41.600

TABEAU 2 (suite)

Programmes d'action sanitaire intensive

	Protection maternelle et infantile			Lutte contre les maladies transmissibles				Campagnes anti-venéreuses			Lutte contre d'autres maladies transmissibles			Alimentation et nutrition des enfants			Total général (13)
	Centres de PMI (1)	Autres projets relatifs à la PMI* (2)	Total partiel (3)	Lutte contre les insectes ^b (4)	Lutte contre le p ₅ (5)	Production d'antibiotiques, de sérum et de vaccins ^c (7)	Productions de vaccins ^c (6)	Programmes alimentaires à long terme (10)	Traitement au lait (11)	Frais de transport (12)	Total partiel (9)	Programmes alimentaires à long terme (10)	Traitement au lait (11)	Frais de transport (12)			
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	-	-	5.000	-	-	-	5.000	-	7.500	12.500		
Saint-Vincent	-	-	-	-	7.460	-	-	2.500	-	-	7.460	2.500	-	5.740	15.700		
Salvador	-	-	-	-	-	-	-	5.000	-	-	-	5.000	15.000	10.100	30.100		
Surinam	-	-	-	-	-	-	10.720	6.000	-	10.720	6.000	-	29.680	46.400			
Trinité et Tobago	-	-	-	16.000	-	-	-	9.000	-	16.000	-	-	49.600	74.600			
Uruguay	30.000	-	30.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.000	33.000			
TOTAUX POUR LA RÉGION...	257.100	128.800	385.900	42.000	16.010	53.305	15.000	702.000	810.000	959.670	126.315	702.000	810.000	959.670	2.983.885		
III. ASIE :																	
Afghanistan	-	-	-	22.000	-	-	20.000	-	-	-	42.000	-	-	4.200	46.200		
Birmanie	161.000	56.000	217.000	257.000	-	20.000	-	-	-	277.000	-	-	-	46.400	540.400		
Bornéo du Nord	22.000	10.000	32.000	13.000	-	-	-	-	-	13.000	-	-	-	4.500	49.500		
Cambodge	-	-	-	-	-	8.425	-	-	-	8.425	-	-	-	-	8.425		
Ceylan	115.000	75.000	190.000	-	-	1.350	-	-	-	1.350	-	-	-	19.000	210.350		
Chine (Formose)	-	-	-	-	-	-	-	50.000	-	-	50.000	-	-	106.900	479.900		
Fédération malaise	-	-	-	-	23.000	-	-	-	-	23.000	-	-	-	2.300	25.300		
Fidji	-	-	-	-	22.000	-	-	-	-	22.000	-	-	-	2.200	24.200		
Inde	620.950	192.500	813.450	-	-	177.000	-	60.000	-	177.000	-	-	-	168.700	1.219.150		
Indonésie	272.000	42.000	314.000	-	258.000	100.980	-	-	-	358.980	-	-	-	64.800	737.780		
Japon	-	-	-	-	-	-	-	25.000	-	-	-	25.000	-	37.500	62.500		
Nouvelle-Guinée néerlandaise ¹¹	-	-	-	-	20.000	-	-	-	-	20.000	-	-	-	2.000	22.000		
Pakistan	-	67.300	67.300	203.000	-	-	525.000	-	-	786.400	-	-	-	77.800	931.500		
Philippines	32.000	13.000	45.000	-	-	33.200	-	33.000	-	41.200	-	-	-	61.500	180.700		
Samoa-Occidental	-	-	-	-	8.000	-	-	-	-	8.000	-	-	-	800	8.800		
Sarawak	1.600	-	1.600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.400	4.000		
Singapour	21.400	-	21.400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.100	25.500		
Thaïlande	130.500	5.400	136.000	-	-	33.690	-	-	-	33.690	-	-	-	21.800	191.490		
Viet-Nam	23.641	-	23.641	-	-	8.429	-	-	-	8.429	-	-	-	-	32.070		
Equipe régionale chargée d'évaluer les résultats de la vaccination par le BCG	-	-	-	-	-	74.945	-	-	-	74.945	-	-	-	-	74.945		
TOTAUX POUR LA RÉGION...	1.400.191	461.200	1.861.391	495.000	331.000	516.419	557.000	168.000	-	2.218.419	168.000	-	626.900	4.874.710			
IV. EUROPE :																	
Autriche	-	22.700	22.700	-	-	-	2.000	-	-	2.000	-	-	-	2.300	27.000		
Espagne	-	64.000	64.000	-	-	-	-	-	-	17.800	-	-	-	8.200	90.000		
Finlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	225.000	247.500			
Grèce	-	63.600	63.600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.000	76.000			
Italie	-	40.000	40.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.000	44.000			
Yougoslavie	105.000	140.000	245.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160.000	443.100			
TOTAUX POUR LA RÉGION...	105.000	330.300	435.300	-	-	-	2.000	-	-	17.800	-	-	391.000	81.500	927.600		

TABLEAU 2 (fin)

	Programmes d'action sanitaire intensive										Total usuel (13)					
	Protection maternelle et infantile		Lutte contre les maladies transmises par les insectes ^b le plan (4)			Campagnes anti-tuberculeuses de vaccination par le BCG (6)		Production d'antibiotiques, de sérums et de vaccins ^c misse/dés ^d (7)		Lutte contre d'autres maladies transmissibles ^e (8)		Total partiel (9)	Programmes alimentaires à long terme (10)	Traitement du lait (11)	Frais de transport (12)	
	Centres de PMI (1)	Autres projets relatifs à la PMI ^a (2)	Total partiel (3)	Lutte contre les insectes ^b le plan (4)	Lutte contre les maladies transmises par les insectes ^b le plan (5)	Campagnes anti-tuberculeuses de vaccination par le BCG (6)	Production d'antibiotiques, de sérums et de vaccins ^c misse/dés ^d (7)	Lutte contre d'autres maladies transmissibles ^e (8)	Total partiel (9)	Programmes alimentaires à long terme (10)						Traitement du lait (11)
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE :																
Egypte	-	-	-	-	-	-	-	19.000	-	-	6.000	1.900	-	26.900		
Ethiopie	10.000	25.000	35.000	-	-	36.000	-	-	-	-	-	3.700	-	74.700		
Irak	77.500	-	77.500	85.100	-	5.300	-	-	-	-	15.000	6.600	-	189.500		
Iran	-	6.000	6.000	350.000	-	48.000	-	398.000	-	-	15.000	36.000	-	455.000		
Jordanie	-	-	-	-	-	17.500	-	17.500	-	-	-	-	-	17.500		
Liban	-	25.000	25.000	6.000	-	-	-	6.000	-	-	-	3.100	-	34.100		
Libye	-	-	-	-	-	16.800	-	16.800	-	-	-	36.300	-	144.100		
Soudan	-	-	-	-	-	14.040	-	14.040	-	-	-	-	-	14.040		
Syrie	14.200	-	14.200	186.000	-	-	-	186.000	-	-	-	18.600	-	218.800		
Turquie	-	-	-	-	-	36.000	-	36.000	-	-	127.000	14.600	-	177.600		
Equipe régionale chargée d'évaluer les résultats des campagnes	-	-	-	-	-	60.000	-	60.000	-	-	-	-	-	60.000		
TOTAUX POUR LA RÉGION...	101.700	56.000	157.700	627.100	-	234.540	-	880.640	19.000	91.000	163.000	120.800	-	1.413.140		
VI. ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS :																
Centre de formation de Calcutta	-	25.000	25.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25.000		
Centre international de l'enfance	-	285.000	285.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	285.000		
Expériences visant à déterminer les réactions gustatives à la farine de poisson	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.000		
TOTAUX...	-	310.000	310.000	-	-	-	-	-	-	5.000	-	-	-	315.000		
TOTAUX DES ALLOCATIONS* ...	1.994.591	1.413.600	3.408.191	2.014.100	363.010	804.264	574.000	440.700	4.196.074	1.018.000	1.414.000	1.941.470	-	11.977.735		
RÉPARTITION DE L'ALLOCATION POUR FRAIS DE TRANSPORTS																
TOTAUX GÉNÉRAUX...	-	-	299.900	199.500	36.190	84.780	56.700	43.700	370.870	1.143.900	126.800	(1.941.470)	-	-		
TOTAUX GÉNÉRAUX...	-	-	3.708.091	2.213.600	399.200	839.044	630.700	484.400	4.566.944	2.161.900	1.540.800	-	-	11.977.735		

* NOTE. — Aucune des affectations de crédits relatives aux projets (col. 1 à 11 comprise) ne tient compte des frais de transport, qui sont indiqués dans la colonne 12.

^a Comprend l'aide fournie pour les hôpitaux, les enfants déficients, les enfants nés avant terme, les soins dentaires et la formation du personnel nécessaire à ces services, ainsi que l'assainissement, pour un total de 244.900 dollars, qui se répartit comme suit : Birmanie, 16.000 dollars; Bornéo du Nord, 7.000 dollars; Ceylan, 75.000 dollars; Grèce, 63.600 dollars; Nicaragua, 19.100 dollars; Panama, 18.200 dollars; Pérou, 46.000 dollars.

^b Lutte contre le paludisme..... 2.003.100
Lutte contre le typhus, Pakistan..... 11.000

^c Afghanistan — production de vaccin... 20.000
Autriche — production de sérum et de vaccin..... 2.000
Chili — production de pénicilline..... 15.000
Chine (Formose) — production de vaccin triple..... 12.000
Pakistan — production d'antibiotiques..... 525.000

^d Campagne de vaccination contre la diphtérie et la coqueluche — Bassoutoland..... 20.900
Lutte contre la lèpre — Philippines... 8.000
Lutte contre le trachome — Chine (Formose), Egypte, Maroc, Espagne..... 441.800

TOTAL..... 440.700

^e Voir note 1.

TABLEAU 3

**Allocations approuvées par le Conseil d'administration en mars 1955,
par vote par correspondance en février 1955 et total des allocations à la fin de mars 1955**

(En dollars des Etats-Unis)

(1)	Total des allocations à la fin de décembre 1954 (2)	Décisions prises par le Conseil en mars 1955 et par vote par correspondance			Total des allocations à la fin de mars 1955 (6)
		Allocations destinées			
		Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires (4)	Allocations non utilisées (5)	
I. AFRIQUE.....	3.730.588	1.098.500	-	1.000	4.828.088
II. AMÉRIQUE.....	13.552.788	901.000	-	209.400	14.244.388
III. ASIE.....	38.648.892	1.079.500	694.000 ^e	452.600	39.969.792
IV. EUROPE.....	101.500.549	-	-	(1.926) ^c	101.502.475
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE.....	24.427.148	359.000	-	19.500	24.766.648
VI. ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS.....	2.927.988	-	-	3.136 ^c	2.924.852
TOTAUX (I-VI)...	184.787.953	3.438.000 ^d	694.000 ^e	683.710	188.236.243
VII. AUTRE ASSISTANCE :					
Transport des fournitures.....	200.000	-	-	-	200.000
Services d'exécution.....	7.504.498	-	-	21.658	7.482.840
VIII. ADMINISTRATION.....	10.895.663	-	-	23.008	10.872.655
TOTAUX (VII-VIII)...	18.600.161	-	-	44.666	18.555.495
TOTAUX GÉNÉRAUX...	203.388.114	4.132.000 ^e		728.376	206.791.738
I. AFRIQUE :					
Afrique-Equatoriale française...	182.100	215.000	-	-	397.100
Afrique-Occidentale française,					
Cameroun et Togo.....	1.240.600	27.000	-	-	1.267.600
Bassoutoland.....	23.000	-	-	-	23.000
Betchouanaland.....	43.900	-	-	-	43.900
Congo belge et Ruanda-Urundi..	260.800	-	-	-	260.800
Côte-de-l'Or.....	28.600	11.500	-	500	39.600
Gambie.....	-	47.000	-	-	47.000
Ile Maurice.....	12.100	-	-	-	12.100
Kénya.....	126.200	-	-	-	126.200
Kénya, Tanganyika et Ouganda..	57.800	-	-	-	57.800
Libéria.....	149.900	-	-	-	149.900
Maroc.....	593.073	110.000	-	-	703.073
Nigéria.....	469.100	470.000	-	500	938.600
Nyassaland.....	62.500	-	-	-	62.500
Ouganda.....	22.000	-	-	-	22.000
Rhodésie du Nord.....	39.500	-	-	-	39.500
Rhodésie du Sud.....	24.200	-	-	-	24.200
Sierra-Leone.....	-	22.000	-	-	22.000
Somalie britannique.....	-	16.000	-	-	16.000
Tanganyika.....	178.300	-	-	-	178.300
Tunisie.....	216.915	-	-	-	216.915
Missions d'enquête régionales pour la lutte antituberculeuse.....	-	180.000**	-	-	180.000
TOTAUX POUR LA RÉGION...	3.730.588	1.098.500	-	1.000	4.828.088
II. AMÉRIQUE :					
Antigua.....	25.000	-	-	4.800	20.200
Barbade.....	-	56.000**	-	-	56.000
Bolivie.....	546.300	-	-	12.600	533.700
Brésil.....	3.372.543	-	-	80.000	3.292.543
Chili.....	1.154.129	70.000	-	9.300	1.214.829
Colombie.....	549.478	228.000	-	12.800	764.678
Costa-Rica.....	442.400	-	-	-	442.400
Dominique.....	14.600	-	-	-	14.600
Equateur.....	1.022.091	-	-	8.500	1.013.591
Grenade.....	44.500	-	-	-	44.500
Guatemala.....	382.900	279.000	-	13.500	648.400

TABLEAU 3 (suite)

(1)	Décisions prises par le Conseil en mars 1955 et par vote par correspondance				Total des allocations à la fin de mars 1955 ^b (6)
	Total des allocations à la fin de décembre 1954 (2)	Allocations destinées			
		Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires (4)	Allocations non utilisées ^a (5)	
Guyane britannique	60.500	-	-	-	60.500
Haïti	972.800	159.000	-	19.500	1.112.300
Honduras	487.100	-	-	-	487.100
Honduras britannique	78.400	-	-	-	78.400
Jamaïque	165.200	-	-	-	165.200
Mexique	967.797	-	-	-	967.797
Montserrat	5.400	-	-	1.000	4.400
Nicaragua	513.100	-	-	-	513.100
Panama	168.300	10.000	-	-	178.300
Paraguay	246.650	81.000	-	-	327.650
Pérou	1.073.100	-	-	39.000	1.034.100
République Dominicaine	175.400	-	-	-	175.400
Saint-Christophe	46.600	-	-	-	46.600
Sainte-Lucie	41.200	-	-	2.400	38.800
Saint-Vincent	15.700	-	-	-	15.700
Salvador	645.700	-	-	-	645.700
Surinam	87.900	-	-	-	87.900
Trinité et Tobago	165.900	18.000	-	6.000	177.900
Uruguay	82.100	-	-	-	82.100
TOTAUX POUR LA RÉGION...	13.552.788	901.000	-	209.400	14.244.388
III. ASIE :					
Afghanistan	525.223	58.000	-	-	583.223
Birmanie	1.671.347	-	-	5.000	1.666.347
Bornéo du Nord	136.199	-	-	400	135.799
Brunéi	33.662	-	-	-	33.662
Cambodge	46.425	30.350 **	-	-	76.775
Ceylan	1.006.846	42.000 **	-	-	1.048.846
Chine continentale	3.445.593	-	-	-	3.445.593
Chine (Formose)	884.900	29.000	-	10.000	903.900
Corée	3.125.279	18.000	628.000	258.000	3.513.279
Fédération malaise	282.785	-	-	-	282.785
Fidji	24.200	-	-	-	24.200
Hong-kong	234.900	-	-	-	234.900
Iles Maldives	-	-	15.000 †	-	15.000
Inde	12.527.113	796.000 **	51.000	104.000	13.270.113
Indonésie	4.738.632	3.300	-	-	4.741.932
Japon	1.062.300	-	-	-	1.062.300
Nouvelle-Guinée néerlandaise ¹² ..	22.000	43.000	-	-	65.000
Pakistan	4.107.928	-	-	900	4.107.028
Philippines	2.167.131	800 *	-	28.000	2.139.931
Samoa-Occidental	8.800	-	-	-	8.800
Sarawak	92.109	30.000	-	800	121.309
Singapour	81.092	-	-	800	80.292
Thaïlande	1.839.913	9.000	-	-	1.848.913
Viet-Nam	288.270	14.350 *	-	-	302.620
Indochine (crédit non affecté) ...	191.300	-	-	44.700	146.600
Equipe régionale chargée d'évaluer les résultats de la vaccination par le BCG	104.945	5.700 *	-	-	110.645
TOTAUX POUR LA RÉGION...	38.648.892	1.079.500	694.000	452.600	39.969.792
IV. EUROPE :					
Albanie	324.592	-	-	-	324.592
Allemagne	3.031.460	-	-	(3.136) ^c	3.034.596
Autriche	6.930.573	-	-	-	6.930.573
Bulgarie	5.515.971	-	-	45	5.515.926
Espagne	90.000	-	-	-	90.000
Finlande	2.093.362	-	-	-	2.093.362
France	2.732.917	-	-	-	2.732.917
Grèce	9.889.695	-	-	-	9.889.695
Hongrie	2.039.571	-	-	-	2.039.571

¹² Voir note 1.

TABLEAU 3 (fin)

(1)	Total des allocations à la fin de décembre 1954 (2)	Décisions prises par le Conseil en mars 1955 et par vote par correspondance			Total des allocations à la fin de mars 1955 ^b (6)
		Allocations destinées			
		Aux programmes à long terme (3)	Aux situations extraordinaires (4)	Allocations non utilisées ^a (5)	
Italie	19.013.073	-	-	-	19.013.073
Malte	188.612	-	-	-	188.612
Pologne	18.962.503	-	-	964	18.961.539
Portugal	62.800	-	-	-	62.800
Roumanie	7.191.172	-	-	-	7.191.172
Tchécoslovaquie	5.623.099	-	-	201	5.622.898
Yougoslavie	17.811.149	-	-	-	17.811.149
TOTAUX POUR LA RÉGION...	101.500.549	-	-	(1.926)	101.502.475
V. MÉDITERRANÉE ORIENTALE :					
Aden	12.200	-	-	-	12.200
Egypte	1.391.283	-	-	4.600	1.386.683
Ethiopie	154.300	38.500 **	-	-	192.800
Irak	1.056.942	-	-	-	1.056.942
Iran	1.277.500	177.500 **	-	2.700	1.452.300
Israël	1.110.100	54.000	-	-	1.164.100
Jordanie	1.168.800	-	-	7.000	1.161.800
Liban	95.470	-	-	-	95.470
Libye	333.100	-	-	5.200	327.900
Somalie sous administration italienne	-	89.000	-	-	89.000
Soudan	60.040	-	-	-	60.040
Syrie	476.817	-	-	-	476.817
Turquie	699.100	-	-	-	699.100
Réfugiés de Palestine	16.521.496	-	-	-	16.521.496
Equipes régionales chargées d'évaluer les résultats des campagnes	70.000	-	-	-	70.000
TOTAUX POUR LA RÉGION...	24.427.148	359.000	-	19.500	24.766.648
VI. ASSISTANCE CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS :					
Cours de formation en groupe ...	590.000	-	-	3.136 ^c	586.864
Centre de formation de Calcutta (bourses de perfectionnement) .	25.000	-	-	-	25.000
Consultants régionaux de l'OMS pour la vaccination par le BCG et projet de Skive	61.488	-	-	-	61.488
Centre international de l'enfance .	2.246.500	-	-	-	2.246.500
Expériences visant à déterminer les réactions gustatives à la farine de poisson	5.000	-	-	-	5.000
TOTAUX...	2.927.988	-	-	3.136 ^c	2.924.852

^a Dans cette colonne sont indiqués les fonds non utilisés sur des allocations antérieures :

Dollars

Soldes non utilisés de crédits antérieurement affectés à des pays (E/ICEF/L.759).....	7.210
Economies réalisées sur les achats de lait en poudre (E/ICEF/L.748).....	631.800
Services d'exécution (E/ICEF/L.759).....	21.658
Administration (E/ICEF/L.759).....	23.008
Coût des plans d'exécution approuvés en vue de l'utilisation de crédits antérieurement alloués à des pays (ce chiffre est compris dans le total des allocations des colonnes 3 et 4 respectivement).....	44.700
	728.376

^b Les chiffres de la colonne 7 correspondent au total des colonnes 2, 3, 4 et 6, diminué des chiffres de la colonne 5.

^c Comprend 3.136 dollars pour virement en faveur de la République fédérale d'Allemagne d'une allocation précédemment approuvée par le Conseil d'administration pour des activités conjointes avec l'aide suisse.

^d Comprend 44.700 dollars provenant d'une allocation globale aux Etats associés d'Indochine, dont le Conseil, à sa session de mars, a approuvé l'utilisation pour des programmes au Cambodge et au Viet-Nam.

^e Y compris une allocation aux îles Maldives approuvée par un vote par correspondance au mois de février 1955 (E/ICEF/283).

^f Allocation au titre des situations extraordinaires approuvée en février 1955 par un vote par correspondance (E/ICEF/283).

* Remboursement à l'OMS des dépenses relatives au personnel international affecté aux projets : Philippines pour 1955; Viet-Nam pour 1955 et 1956; équipe chargée d'évaluer les résultats des campagnes dans l'Asie du Sud-Est pour 1954.

** Comprend le remboursement à l'OMS des dépenses relatives au personnel international affecté aux projets, savoir : Barbade, 4.000 dollars pour 1955; Cambodge, 14.350 dollars pour 1955 et 1956; Ceylan, 4.000 dollars pour 1955; Ethiopie, 18.500 dollars pour 1954; Inde, 21.000 dollars pour 1955; Iran, 14.500 dollars pour 1955; missions d'enquête en Afrique pour la lutte antituberculeuse, 150.000 dollars pour 1955 et 1956.

TABLEAU 4

Allocations ^a approuvées en mars 1955 pour des programmes à long terme, par type de programme
(En dollars des Etats-Unis)

	Protection maternelle et infantile					Programmes d'action sanitaire intensive					Alimentation et nutrition des enfants					
	Centres de PMI (1)	Autres projets relatifs à la PMI ^b (2)	Total partiel (3)	Lutte contre le paludisme et production de DDT (4)		Lutte contre le pian (5)	Campagne de vaccination par le BCG et autres mesures de lutte antituberculeuse (6)			Lutte contre la typhé (7)	Lutte contre le trachome (8)	Total partiel (9)	Programmes d'alimentation à long terme (10)	Traitement du lait (11)	Frais de transport (12)	Total général (13)
				Lutte contre le paludisme et production de DDT (4)	Lutte contre le pian (5)		Lutte contre la typhé (7)	Lutte contre le trachome (8)	Total partiel (9)							
I. AFRIQUE :																
Afrique-Equatoriale française	-	-	-	-	-	196.000	-	-	-	-	196.000	-	-	-	19.000	215.000
Afrique-Occidentale française, Cameroun et Togo	-	-	-	24.600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.400	27.000
Côte-de-l'Or	-	-	-	-	10.500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.000	11.500
Gambie	-	13.000	13.000	-	-	20.000	-	-	-	-	20.000	2.000 d	-	-	12.000	47.000
Maroc	-	-	-	-	-	-	101.000	-	-	101.000	-	-	-	-	9.000	110.000
Nigéria	19.100	-	19.100	-	404.000	-	-	4.600	-	-	408.600	-	-	-	42.300	470.000
Sierra-Leone	19.500 d	-	19.500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.500	22.000
Somalie britannique	-	-	-	14.600	-	-	-	-	-	-	14.600	-	-	-	1.400	16.000
Missions d'enquête régionales pour la lutte antituberculeuse	-	-	-	-	-	-	-	178.000 *	-	-	178.000	-	-	-	2.000	180.000
TOTAUX POUR LA RÉGION	38.600	13.000	51.600	39.200	414.500	216.000	101.000	182.600	216.000	953.300	2.000	-	-	-	91.600	1.098.500
II. AMÉRIQUE :																
Barbade	6.750	18.000	24.750	-	16.000	-	-	10.250 *	-	-	26.250	-	-	-	5.000	56.000
Chili	10.600	53.400	64.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.000	70.000
Colombie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160.000	68.000	228.000
Guatemala	-	24.000	24.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	230.000	25.000	279.000
Haiti	-	-	-	145.000	-	-	-	-	-	-	145.000	-	-	-	14.000	159.000
Panama	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10.000	10.000
Paraguay	-	25.000	25.000	-	-	18.500	-	-	-	-	18.500	-	-	-	37.500	81.000
Trinité et Tobago	-	-	-	17.000	-	-	-	-	-	-	17.000	-	-	-	1.000	18.000
TOTAUX POUR LA RÉGION	17.350	120.400	137.750	162.000	16.000	18.500	-	10.250	18.500	206.750	-	-	390.000	-	166.500	901.000
III. ASIE :																
Afghanistan	-	10.000	10.000	43.000	-	-	-	-	-	-	43.000	-	-	-	5.000	58.000
Cambodge	-	15.000 d	15.000	-	-	-	-	14.350 **	-	-	14.350	-	-	-	1.000	30.350
Ceylan	10.000 d	13.000	23.000	-	-	-	-	4.000 **	-	-	4.000	-	-	-	15.000	42.000
Chine (Formose)	26.000	-	26.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.000	29.000
Corée	-	17.000	17.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.000	18.000
Inde	74.300 *	35.700	110.000	250.000 c	56.000*	-	-	-	-	-	306.000	-	-	-	157.000	796.000
Indonésie	-	-	-	39.000	-	-	-	-	-	3.000	3.000	-	-	-	300	3.300
Nouvelle-Guinée néerlandaise ¹³	-	-	-	-	-	-	-	800 **	-	-	800	-	-	-	4.000	48.000
Philippines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	800
Sarawak	-	2.000 d	2.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.000
Thaïlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Viet-Nam	-	-	-	-	-	8.000	-	-	-	-	8.000	-	-	-	28.000	30.000
Equipe régionale chargée d'évaluer les résultats des campagnes	-	-	-	-	-	-	-	14.350 **	-	-	14.350	-	-	-	1.000	9.000
TOTAUX POUR LA RÉGION	110.300	92.700	203.000	332.000	56.000	8.000	3.000	39.200	8.000	438.200	-	223.000	-	215.300	1.079.500	

TABLEAU 4 (fm)

	Protection maternelle et infantile			Programme d'action sanitaire intensive					Alimentation et nutrition des enfants					
	Autres projets relatifs à la PMI ^b		Total partiel (3)	Lutte contre le paludisme et production de DDT (4)	Lutte contre le pian (5)	Campagne de vaccination par le BCG et autres mesures de lutte antituberculeuse (6)		Lutte contre la lèpre (7)	Lutte contre le trachome (8)	Total partiel (9)	Programmes d'alimentation à long terme (10)	Traitement du lait (11)	Frais de transport (12)	Total général (13)
	Centres de PMI (1)	(2)												
IV. MÉDITERRANÉE ORIENTALE :														
Ethiopie	-	-	-	-	-	18.500**	-	-	18.500	13.700 ^d	-	6.300	38.500	
Iran	129.500 ^{d*}	-	129.500	-	-	-	-	-	-	-	-	48.000	177.500	
Israël	30.850	18.650	49.500	-	-	-	-	-	-	-	-	4.500	54.000	
Somalie sous administration italienne	-	-	-	81.700	-	-	-	-	81.700	-	-	7.300	89.000	
TOTAUX POUR LA RÉGION...	160.350	18.650	179.000	81.700	-	18.500	-	-	100.200	13.700	-	66.100	359.000	
TOTAUX DES ALLOCATIONS...			571.350	614.900	486.500	250.550	242.500	104.000	1.688.450	15.700	613.000	539.500	3.438.000	
RÉPARTITION DE L'ALLOCATION POUR														
FRAIS DE TRANSPORT			129.820	59.100	46.710	3.070	23.500	9.300	141.680	207.000	61.000	(539.500)	-	
TOTAUX GÉNÉRAUX...			701.170	674.000	533.210	253.620	206.000	113.300	1.840.130	222.700	674.000	-	3.438.000	

^a Aucune des affectations de crédits relatives aux programmes (col. 1 à 11 comprise) ne tient compte des frais de transport qui sont indiqués par pays dans la colonne 12.

^b Comprend l'aide fournie pour les hôpitaux, les enfants déficients, les enfants nés avant terme, les soins dentaires et la formation du personnel nécessaire à ces services, ainsi que l'assainissement, pour un total de 117.600 dollars qui se répartit comme suit : Afghanistan, 10.000 dollars; Barbade, 18.000 dollars; Chili, 40.600 dollars; Guatemala, 24.000 dollars; Paraguay, 25.000 dollars.

^c Production de vaccin.

^d Le lait stérémé en poudre qui sera distribué au titre de cette allocation est fourni au FISE gratuitement, sauf en ce qui concerne le transport maritime, dont le montant est imputé aux allocations aux pays au coût moyen de 1,5 cent le livre. Ces frais de transport sont compris dans les colonnes 12 et 13.

* Comprend des crédits pour le remboursement à l'OMS des dépenses relatives au personnel affecté aux projets : Barbade — BCG, 4.000 dollars (pour 1955); Inde — PMI, 9.000 dollars (pour 1955); Iran — pian, 12.000 dollars (pour 1955); Iran — PMI, 14.500 dollars (pour 1955); missions d'enquête régionales en Afrique, 150.000 dollars (pour 1955 et 1956).

** Pour remboursement à l'OMS des dépenses relatives au personnel affecté aux projets : Cambodge pour 1955 et 1956; Ceylan pour 1955; Ethiopie pour 1954; Philippines pour 1955; Viet-Nam pour 1955 et 1956; équipe régionale chargée d'évaluer les résultats de la vaccination par le BCG dans l'Asie du Sud-Est.

¹³ Voir note I.

TABLEAU 5

Assistance approuvée par le Conseil d'administration, par région et par type de programme, de 1947 à la fin de mars 1955

(En milliers de dollars)

	1951-mars 1955										De 1947 jusqu'à la fin de mars 1955				
	1947-1950					1951-mars 1955									
	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Méditer- ranée orientale	Programmes concernant plusieurs régions	Total partiel	Afrique	Amérique	Asie		Europe	Méditer- ranée orientale	Programmes concernant plusieurs régions	Total partiel
A. Programmes à long terme :															
I. Protection maternelle et infantile	-	690,1	3.769,3	2.408,8	54,0	1.541,2	8.463,4	309,0	1.034,4	6.775,7	1.059,3	1.120,7	1.255,0	11.554,1	20.017,5
II. Programmes d'action sani- taire intensive :															
i) Lutte contre les mala- dies transmises par les insectes	-	735,7	249,3	613,7	-	-	1.598,7	1.409,2	1.333,3	2.148,0	-	946,0	-	5.836,5	7.435,2
ii) Production :															
Insecticides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.000,0	-	250,0	-	1.250,0	1.250,0
Antibiotiques	-	-	850,0	-	-	-	850,0	-	300,9	525,0	94,0	-	-	919,9	1.769,9
Sérum et vaccins ...	-	-	-	593,1	-	-	593,1	-	60,0	67,0	65,9	-	-	192,9	786,0
iii) Lutte contre le bétail, le pian et les maladies vénéériennes	-	320,0	1.697,5	861,7	123,3	-	3.002,5	768,5	291,5	1.583,5	54,8	54,0	-	2.752,3	5.754,8
iv) Vaccination antituber- culeuse par le BCG... 378,7	378,7	342,2	625,5	1.766,1	383,8	48,4	3.544,7	4,6	440,5	2.250,6	4,7	976,7	33,8	3.710,9	7.251,6
v) Autres mesures de lutte contre la tuberculose	-	82,6	913,1	1.347,5	-	6,5	2.949,7	178,0	93,0	105,9	13,3	-	-	390,2	3.343,9
vi) Lutte contre le trachome	-	-	-	-	-	-	-	363,3	-	328,0	17,8	19,0	-	728,1	728,1
vii) Lutte contre la lèpre ..	-	-	-	-	-	-	-	309,0	18,5	16,0	-	-	-	343,5	343,5
viii) Lutte contre d'autres maladies transmissi- bles	-	234,6	33,1	270,4	-	-	538,1	30,9	31,0	7,3	1,9	40,0	-	111,1	649,2
Totaux pour les pro- grammes d'action sa- nitaire intensive	378,7	1.715,1	4.368,5	6.052,5	507,1	54,9	13.076,8	3.063,5	2.568,7	8.031,3	252,4	2.285,7	33,8	16.255,4	29.312,2

TABLEAU 5 (suite)

	1947-1950					1951-mars 1955			De 1947 jusqu'à la fin de mars 1955					
	Amérique		Asie	Europe	Méditerranée orientale	Programmes concernant plusieurs régions		Total partiel	Programmes concernant plusieurs régions		Total partiel	Total général		
	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Méditerranée orientale	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Méditerranée orientale	Programmes concernant plusieurs régions	Total partiel	Total général	
III. Alimentation et nutrition des enfants :														
i) Programmes alimentaires à long terme														
	-	639,5	1.156,0	-	-	1.795,5	382,5	1.401,6	321,4	440,0	390,1	5,0	2.940,6	4.736,1
ii) Conservation des denrées alimentaires ...														
	-	135,0	-	3.788,2	-	3.923,2	50,0	2.569,1	638,0	1.292,0	1.290,0	10,0	5.849,1	9.772,3
Total partiel pour l'alimentation et la nutrition des enfants														
	-	774,5	1.156,0	3.788,2	-	5.718,7	432,5	3.970,7	959,4	1.732,0	1.680,1	15,0	8.789,7	14.508,4
TOTAUX POUR LES PROGRAMMES A LONG TERME														
	378,7	3.179,7	9.293,8	12.249,5	561,1	1.596,1	3.805,0	7.573,8	15.766,4	3.043,7	5.086,5	1.303,8	36.579,2	63.838,1
B. Situations extraordinaires :														
1. Alimentation														
	-	140,9	1.469,2	65.526,4	9.684,4	-	26,4	561,6	3.649,0	990,1	4.160,4	-	9.387,5	86.208,4
2. Matières premières (vêtements, chaussures, couvertures, etc.)														
	-	79,3	764,6	6.839,7	450,5	-	-	-	1.128,9	421,6	320,7	-	1.871,2	9.505,3
3. Divers														
	-	13,6	189,0	2.005,8	774,8	-	-	47,7	200,0	13,6	834,0	-	1.095,3	4.078,5
TOTAUX POUR LES SITUATIONS EXTRAORDINAIRES														
	-	233,8	2.422,8	73.871,9	10.909,7	-	26,4	609,3	4.977,9	1.425,3	5.315,1	-	12.354,0	99.792,2
TOTAUX PARTIELS														
	378,7	3.413,5	11.716,6	86.121,4	11.470,8	1.596,1	3.831,4	8.183,1	20.744,3	4.469,0	10.401,6	1.303,8	48.933,2	163.630,3
C. Répartition de l'allocation pour frais de transport														
	-	540,0	1.628,3	10.370,2	1.514,9	-	618,0	2.049,7	4.136,0	518,3	1.378,5	-	8.700,5	22.753,9
TOTAUX POUR LES PROGRAMMES A LONG TERME ET LES SITUATIONS EXTRAORDINAIRES														
	378,7	3.953,5	13.344,9	96.491,6	12.985,7	1.596,1	4.449,4	10.232,8	24.880,3	4.987,3	11.780,1	1.303,8	57.633,7	186.384,2
Crédits non affectés ^a														
														1.852,0
Réserve pour les assurances														
														200,0
Services d'exécution														
														7.482,8
Administration														
														10.872,7
TOTAL DES ALLOCATIONS...														
														206.791,7

^a Crédits non affectés : Amérique, 58.100 dollars; Asie, 1.744.600 dollars; Europe, 23.600 dollars; Méditerranée orientale, 800 dollars; Programmes concernant plusieurs régions, 24.000 dollars.

PAYS ET TERRITOIRES AIDÉS ACTUELLEMENT PAR LE FISE ^a

(Total : 91)

AFRIQUE (21)			EUROPE (7)		
Afrique-Equatoriale française	Gambie *	Rhodésie du Sud	Nouvelle-Guinée néerlandaise ¹¹	Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise	Sarawak
Afrique-Occidentale française	Ile Maurice	Sierra Leone *	Pakistan		Singapour
Bassoutoland	Kénya	Somalie britannique *	Philippines		Thaïlande
Betchouanaland	Libéria	Tanganyika sous administration britannique			Viet-Nam
Cameroun sous administration française	Maroc	Togo sous administration française	Autriche	Grèce	Portugal
Côte-de-l'Or	Nigéria	Tunisie	Espagne	Italie	Yougoslavie
	Nyassaland		Finlande		
	Ouganda				
	Rhodésie du Nord				
AMÉRIQUE (29)			MÉDITERRANÉE ORIENTALE (12)		
Antigua	Guyane britannique	Pérou	Egypte	Jordanie	Soudan
Barbade *	Haiti	République Dominicaine	Ethiopie	Liban	Syrie
Bolivie	Honduras	Saint-Christophe	Irak	Libye	Turquie
Brésil	Honduras britannique	Sainte-Lucie	Iran	Somalie sous administration italienne	
Chili	Mexique	Saint-Vincent	Israël		
Colombie	Montserrat	Salvador			
Costa-Rica	Nicaragua	Surinam			
Dominique	Panama	Trinité et Tobago			
Equateur	Paraguay	Uruguay			
Grenade					
Guatemala					
ASIE (22)					
Afghanistan	Chine	Iles Maldives *			
Birmanie	Corée	Inde			
Bornéo du Nord	Fédération malaise	Indonésie			
Cambodge	Fidji	Japon			
Ceylan	Hong-kong				

* Première assistance approuvée en 1955.

^a Par « pays aidés actuellement par le FISE », on entend les pays dans lesquels l'assistance du FISE en est encore au stade actif ou pour lesquels une allocation a été approuvée, mais où les fournitures n'ont pas encore été expédiées.

Le nombre des pays et territoires précédemment aidés par le FISE s'élève à 16, répartis de la façon suivante :

Afrique : Algérie, Congo belge, Ruanda-Urundi, Tanger.*Amérique* : Jamaïque.*Asie* : Brunéi.*Europe* : Albanie, Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie, Malte, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie.*Méditerranée orientale* : Aden.

ANNEXE III

PROGRAMMES BÉNÉFICIAIRE ACTUELLEMENT DE L'ASSISTANCE DU FISE

1. Les tableaux 1, 2 et 3 ci-après contiennent une énumération succincte de 263 programmes à la réalisation desquels le FISE participe actuellement, dont 256 programmes nationaux, 4 programmes intéressant une région ou une zone et 3 programmes intéressant plusieurs régions.

2. Par « programme bénéficiaire actuellement de l'assistance du FISE » on entend les programmes pour lesquels l'assistance en est encore au stade actif, ou qui ont fait l'objet d'une allocation mais pour lesquels l'expédition des fournitures n'a pas encore commencé.

3. Pour le classement et l'énumération de ces programmes, on a procédé de la façon suivante :

Chaque type d'assistance n'est entré qu'une seule fois en ligne de compte pour un pays donné, bien qu'il puisse y avoir en œuvre, dans ce pays, plusieurs projets distincts de ce même type. Par exemple, en ce qui concerne la protection maternelle et infantile, on n'a compté pour l'Inde qu'un seul programme alors que neuf Etats de ce pays en ont un qui leur est propre et qu'il en existe encore plusieurs autres intéressant l'ensemble du territoire indien. De même, un programme de conservation du lait peut englober deux ou plusieurs installations, dans un seul pays. Un programme d'ensemble peut continuer à figurer sur la liste des « projets bénéficiaires actuellement de l'assistance du FISE » même si une partie de ce programme est achevée.

Protection maternelle et infantile : services et formation professionnelle. — Ces programmes comprennent l'aide

donnée aux centres de la distribution de lait, de savon, de produits pharmaceutiques et de vitamines par l'intermédiaire de ces centres; l'hygiène scolaire, les jardins scolaires et la nutrition; les soins dentaires; l'éducation sanitaire; l'aide aux maternités et aux hôpitaux pour enfants; la formation des infirmières soignantes, des sages-femmes et des infirmières visiteuses en matière de protection maternelle et infantile, ainsi que les soins curatifs (comme dans le cas du trachome et de la syphilis) lorsque ces soins sont dispensés dans le cadre des programmes de protection maternelle et infantile.

Lutte contre le paludisme. — L'énumération comprend quatre programmes pour la réalisation desquels le FISE a fourni du matériel pour la production de DDT.

Immunisation. — L'énumération comprend des programmes d'immunisation contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la variole, la rage, etc. ainsi que ceux pour lesquels le FISE a procuré du matériel pour la fabrication de sérums et de vaccins.

Lutte contre la syphilis. — Les chiffres figurant en regard de la rubrique « Lutte contre la syphilis » ne tiennent pas compte des pays comme l'Afghanistan, la Birmanie, l'Espagne et le Pakistan, qui ont reçu une certaine aide en la matière au titre des services de protection maternelle et infantile.

¹¹ Voir note 1.

TABLEAU 1

Énumération succincte des programmes nationaux bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE

Type de programmes	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Méditerranée orientale	Total
Protection maternelle et infantile :						
PMI : Services et formation	9	14	17	4	10	54
Enfants déficients	-	-	1	3	2	6
Enfants prématurés	-	1	1	2	-	4
Assainissement	-	7	4	1	-	12
TOTAUX...	9	22	23	10	12	76
Campagnes sanitaires intensives :						
<i>Lutte contre les maladies transmises par les insectes :</i>						
Lutte antipaludique	10	8	7	-	6	31
Lutte contre le typhus	-	-	2	-	-	2
<i>Lutte contre la tuberculose :</i>						
Vaccination par le BCG	1	9	11	-	6	27
Autres mesures de lutte antituberculeuse.	-	-	7	-	-	7
<i>Lutte contre les tréponémoses :</i>						
Lutte contre le pian	4	4	8	-	-	16
Lutte contre la syphilis	1	1	2	-	-	4
Lutte contre le béjel	-	-	-	-	2	2
<i>Autre maladies :</i>						
Immunisation	2	1	3	1	-	7
Lutte contre le trachome	2	-	2	2	1	7
Lutte contre les mycoses	-	-	-	-	1	1
Lutte contre la lèpre	3	1	2	-	-	6
<i>Production : pénicilline/antibiotiques</i>	-	1	2	-	-	3
TOTAUX...	23	25	46	3	16	113
Nutrition :						
Programmes alimentaires à long terme	2	24	4	-	5	35
Conservation du lait et des denrées alimentaires	1	11	2	4	5	23
TOTAUX...	3	35	6	4	10	58
Secours d'urgence	-	1	5	-	3	9
TOTAUX GÉNÉRAUX...	35	83	80	17	41	256

TABLEAU 2

Programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE, énumérés par type de programme

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (76)			ASIE (17)		
<i>Protection maternelle et infantile : services et formation professionnelle (54)</i>			Afghanistan	Corée	Philippines
			Birmanie	Fédération malaise	Sarawak
			Bornéo du Nord	Hong-kong	Singapour
			Cambodge	Inde	Thaïlande
			Ceylan	Indonésie	Viet-Nam
			Chine (Formose)	Pakistan	
			EUROPE (4)		
			Espagne	Portugal	Yougoslavie
			Grèce		
			MÉDITERRANÉE ORIENTALE (10)		
			Egypte	Israël	Libye
			Ethiopie	Jordanie	Syrie
			Irak	Liban	Turquie
			Iran		
AFRIQUE (9)					
Côte-de-l'Or	Nyassaland	Tanganyika sous administration britannique			
Gambie	Ouganda				
Kénya	Rhodésie du Nord				
Nigéria	Sierra-Leone				
AMÉRIQUE (14)					
Barbade (y compris assainissement)	Equateur	Paraguay			
Bolivia	Guatemala	Pérou			
Brésil	Haiti	République Dominicaine			
Chili (y compris assainissement)	Honduras	Uruguay			
	Mexique				
	Panama				

Réadaptation des enfants déficients (6)

ASIE (1)
Japon

EUROPE (3)
Autriche Grèce Italie

MÉDITERRANÉE ORIENTALE (2)
Israël Liban

Soins aux enfants nés avant terme (4)

AMÉRIQUE (1)
Chili

ASIE (1)
Philippines

EUROPE (2)
Espagne Italie
Assainissement (12)

AMÉRIQUE (7)
Barbade Nicaragua Paraguay
Chili Panama Pérou
Guatemala

ASIE (4)
Afghanistan Bornéo du Nord Ceylan
Birmanie

EUROPE (1)
Grèce

PROGRAMMES D'ACTION SANITAIRE INTENSIVE (113)

LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISES PAR LES INSECTES (33)
Lutte contre le paludisme (31)

AFRIQUE (10)
Afrique-Occidentale française Nigéria Tanganyika sous administration britannique
Cameroun sous administration française Ouganda Rhodésie du Sud
Kenya Somalie britannique Togo sous administration française
Libéria

AMÉRIQUE (8)
Bolivie Haïti Surinam
Dominique Mexique Trinité et Tobago
Grenade République Dominicaine

ASIE (7)
Afghanistan Ceylan Nouvelle-Guinée néerlandaise¹⁵
Birmanie Inde Pakistan
Bornéo du Nord

MÉDITERRANÉE ORIENTALE (6)
Egypte Liban Syrie
Irak Somalie sous administration italienne
Iran

Lutte contre le typhus (2)

ASIE (2)
Afghanistan Pakistan

LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE (34)
Vaccination par le BCG (27)

AFRIQUE (1)
Nigéria

AMÉRIQUE (9)

Barbade Guyane britannique Paraguay
Chili Surinam
Colombie Honduras britannique Uruguay (producteur de BCG)
Equateur

ASIE (11 programmes nationaux)

Birmanie Pakistan Equipe chargée d'évaluer les résultats (Pacifique occidental)
Cambodge Philippines
Ceylan Thaïlande
Chine (Formose) Viet-Nam
Hong-kong Equipe chargée d'évaluer les résultats (Asie du Sud-Est)
Inde
Indonésie

MÉDITERRANÉE ORIENTALE (6 programmes nationaux)

Ethiopie Jordanie Equipe régionale chargée d'évaluer les résultats
Irak Soudan
Iran Turquie

Autres mesures de lutte contre la tuberculose (7)

AFRIQUE

Missions d'enquête pour la lutte antituberculeuse.

ASIE (7)

Birmanie Inde Philippines
Ceylan Pakistan Thaïlande
Chine (Formose)

LUTTE CONTRE LES TRÉPONÉMOSES (22)

Pian (15)

AFRIQUE (4)
Betchouanaland Libéria Nigéria
Côte-de-I'Or

AMÉRIQUE (4)

Haïti Saint-Christophe Saint-Vincent
Grenade

ASIE (8)

Fidji Nouvelle-Guinée néerlandaise¹⁵ Samoa-Occidental (sous administration néo-zélandaise)
Fédération malaise Philippines Thaïlande
Inde
Indonésie

Syphilis (4)

AFRIQUE (1)

Maroc

AMÉRIQUE (1)

Barbade

ASIE (2)

Chine (Formose) Inde

Béjel (2)

MÉDITERRANÉE ORIENTALE (2)

Irak Syrie

LUTTE CONTRE D'AUTRES MALADIES (21)

Immunsation [et production de sérum et de vaccin] (7)

AFRIQUE (2)

Bassoutoland Ile Maurice

AMÉRIQUE (1)

Pérou

ASIE (3)

Afghanistan Chine (Formose) Pakistan

EUROPE (1)

Autriche

¹⁵ Voir note 1.

	<i>Trachome (7)</i>		Dominique	Nicaragua	Surinam
AFRIQUE (2)			Equateur	Panama	Trinité et Tobago
Maroc	Tunisie				
ASIE (2)			ASIE (4)		
Chine (Formose)	Indonésie		Chine (Formose)	Japon	Philippines
EUROPE (2)			Inde		
Espagne	Yougoslavie		MÉDITERRANÉE ORIENTALE (5)		
MÉDITERRANÉE ORIENTALE (1)			Ethiopie	Iran	Turquie
Egypte			Irak	Libye	
	<i>Mycoses (1)</i>				
MÉDITERRANÉE ORIENTALE (1)			<i>Conservation du lait et des denrées alimentaires (23)</i>		
Syrie			AFRIQUE (1)		
	<i>Lèpre (6)</i>		Nigéria		
AFRIQUE (3)			AMÉRIQUE (11)		
Afrique-Equatoriale française	Gambie	Nigéria	Bolivie	Costa-Rica	Mexique
ASIE (2)			Brésil	Equateur	Nicaragua
Philippines	Thaïlande		Chili	Guatemala	Salvador
AMÉRIQUE (1)			Colombie	Honduras	
Paraguay			ASIE (2)		
	PRODUCTION : PÉNICILLINE/ANTIBIOTIQUES (3)		Inde	Indonésie	
ASIE (2)			EUROPE (4)		
Inde	Pakistan		Finlande	Italie	Yougoslavie
AMÉRIQUE (1)			Grèce		
Chili			MÉDITERRANÉE ORIENTALE (5)		
	NUTRITION (58)		Egypte	Iran	Turquie
	<i>Programmes alimentaires à long terme (35)</i>		Irak	Israël	
AFRIQUE (2)				SECOURS D'URGENCE (9)	
Gambie	Nigéria		AMÉRIQUE (1)		
AMÉRIQUE (24)			Haiti		
Antigua	Grenade	Paraguay	ASIE (5)		
Bolivie	Guatemala	Pérou	Corée	Inde	Viet-Nam
Brésil	Guyane britannique	Saint-Christophe	Iles Maldives	Pakistan	
Chili	Honduras	Sainte-Lucie			
Colombie	Mexique	Saint-Vincent	MÉDITERRANÉE ORIENTALE (3)		
Costa-Rica	Montserrat	Salvador	Egypte	Jordanie	Réfugiés de Palestine

TABLEAU 3

Liste des programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE dans chaque pays

AFRIQUE (35 programmes nationaux)			
<i>Afrique-Equatoriale française</i>	<i>Gambie</i>	<i>Maroc</i>	<i>Rhodésie du Nord</i>
Lutte contre la lèpre	Protection maternelle et infantile	Lutte contre la syphilis	Protection maternelle et infantile
<i>Afrique-Occidentale française</i>	Lutte contre la lèpre	Lutte contre le trachome	
Lutte contre le paludisme	Programme alimentaire à long terme	<i>Nigéria</i>	<i>Rhodésie du Sud</i>
<i>Bassoutoland</i>	<i>Ile Maurice</i>	Protection maternelle et infantile	Lutte contre le paludisme
Campagnes de vaccination contre la diphtérie et la coqueluche	Campagne de vaccination contre la coqueluche	Lutte contre le paludisme	<i>Sierra Leone</i>
<i>Betchouanaland</i>	<i>Kénya</i>	Vaccination par le BCG	Protection maternelle et infantile
Lutte contre le pian	Protection maternelle et infantile	Lutte contre le pian	<i>Somalie britannique</i>
<i>Cameroun sous administration française</i>	Lutte contre le paludisme	Lutte contre la lèpre	Lutte contre le paludisme
Lutte contre le paludisme		Conservation du lait	<i>Tanganyika</i>
<i>Côte-de-l'Or</i>	<i>Libéria</i>	Programme alimentaire à long terme	Protection maternelle et infantile
Protection maternelle et infantile	Lutte contre le paludisme	<i>Nyassaland</i>	Lutte contre le paludisme
Lutte contre le pian	Lutte contre le pian	Protection maternelle et infantile	<i>Togo</i>
		<i>Ouganda</i>	Lutte contre le paludisme
		Protection maternelle et infantile	<i>Tunisie</i>
		Lutte contre le paludisme	Lutte contre le trachome

Programmes régionaux
Mission d'enquête pour la lutte
antituberculeuse en Afrique

orientale et en Afrique occi-
dentale

République Dominicaine
Protection maternelle et infan-
tile
Lutte contre le paludisme

Salvador
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait

AMÉRIQUE
(81 programmes nationaux)

Antigua
Programme alimentaire à long
terme

Assainissement
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait

Saint-Christophe
Lutte contre le pian et la
syphilis
Programme alimentaire à long
terme

Surinam
Lutte contre le paludisme
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long
terme

Barbade
Protection maternelle et infan-
tile (y compris assainisse-
ment)
Vaccination par le BCG
Lutte contre la syphilis

Guyane britannique
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long
terme

Sainte-Lucie
Programme alimentaire à long
terme

Trinité et Tobago
Eradication du paludisme
Programme alimentaire à long
terme

Bolivie
Protection maternelle et infan-
tile
Lutte contre le paludisme
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait

Haïti
Protection maternelle et infan-
tile
Eradication du paludisme
Lutte contre le pian et la
syphilis
Secours d'urgence

Saint-Vincent
Lutte contre le pian
Programme alimentaire à long
terme

Uruguay
Protection maternelle et infan-
tile
Production de BCG

Brésil
Protection maternelle et infan-
tile
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait

Honduras
Protection maternelle et infan-
tile
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait

Afghanistan
Protection maternelle et infan-
tile
Assainissement
Lutte contre le paludisme
Lutte contre le typhus
Production de vaccins contre
le choléra, la rage, la variole
et le typhus

ASIE
(80 programmes nationaux)

Chili
Protection maternelle et infan-
tile (y compris assainisse-
ment)
Soins aux enfants nés avant
terme
Vaccination par le BCG
Production de pénicilline
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait

Honduras britannique
Vaccination par le BCG

Birmanie
Protection maternelle et infan-
tile
Assainissement
Lutte contre le paludisme
Vaccination par le BCG
Lutte contre la tuberculose

Corée
Protection maternelle et infan-
tile
Secours d'urgence

Fédération malaise
Protection maternelle et infan-
tile
Lutte contre le pian et la
syphilis

Colombie
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait

Mexique
Protection maternelle et infan-
tile
Lutte contre le paludisme
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait

Bornéo du Nord
Protection maternelle et infan-
tile
Assainissement
Lutte contre le paludisme

Fidji
Lutte contre le pian
Hong-kong
Protection maternelle et infan-
tile
Vaccination par le BCG

Costa-Rica
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait

Montserrat
Programme alimentaire à long
terme

Cambodge
Protection maternelle et infan-
tile
Vaccination par le BCG

Iles Maldives
Secours d'urgence

Dominique
Lutte contre le paludisme
Programme alimentaire à long
terme

Nicaragua
Assainissement
Programme alimentaire à long
terme (laboratoire de nutri-
tion)
Conservation du lait

Ceylan
Protection maternelle et infan-
tile
Assainissement
Lutte contre le paludisme
(production de DDT)
Vaccination par le BCG
Lutte contre la tuberculose

Inde
Protection maternelle et infan-
tile
Lutte contre le paludisme
(production de DDT)
Vaccination par le BCG
Lutte contre la tuberculose
Lutte contre le pian
Lutte contre la syphilis
Production de pénicilline
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait
Secours d'urgence

Equateur
Protection maternelle et infan-
tile
Vaccination par le BCG
Programme alimentaire à long
terme
Conservation du lait

Paraguay
Protection maternelle et infan-
tile
Assainissement
Vaccination par le BCG
Lutte contre la lèpre
Programme alimentaire à long
terme

Chine (Formose)
Protection maternelle et infan-
tile
Vaccination par le BCG
Lutte contre la tuberculose
Lutte contre la syphilis
Lutte contre le trachome
Production de vaccins contre
la diphtérie, la coqueluche et
le tétanos
Programme alimentaire à long
terme

Indonésie
Protection maternelle et infan-
tile
Vaccination par le BCG
Lutte contre le pian et la
syphilis
Lutte contre le trachome
Traitement du lait de soya

Grenade
Lutte contre le paludisme
Lutte contre le pian
Programme alimentaire à long
terme

Pérou
Protection maternelle et infan-
tile
Assainissement
Immunsation et production de
vaccins contre la diphtérie
et la coqueluche
Programme alimentaire à long
terme

Japon
Réadaptation des enfants défi-
cients
Programme alimentaire à long
terme

Guatemala
Protection maternelle et infan-
tile

*Nouvelle-Guinée néerlandaise*¹⁶
Lutte contre le pian
Lutte contre le paludisme

¹⁶ Voir note 1.

Pakistan
 Protection maternelle et infantile
 Lutte contre le paludisme et production de DDT
 Lutte contre le typhus
 Vaccination par le BCG
 Lutte contre la tuberculose
 Production de pénicilline
 Production de vaccin antidiphthérique
 Secours d'urgence

Philippines
 Protection maternelle et infantile
 Soins aux enfants nés avant terme
 Vaccination par le BCG
 Lutte contre la tuberculose
 Lutte contre la syphilis et le pian
 Lutte contre la lèpre
 Programme alimentaire à long terme

Samoa-Occidentale (sous administration néo-zélandaise)
 Lutte contre le pian

Sarawak
 Protection maternelle et infantile

Singapour
 Protection maternelle et infantile

Thaïlande
 Protection maternelle et infantile
 Vaccination par le BCG
 Lutte contre la tuberculose
 Lutte contre le pian
 Lutte contre la lèpre

Viet-Nam
 Protection maternelle et infantile
 Vaccination par le BCG
 Secours d'urgence

Programmes régionaux
 Equipe chargée d'évaluer les résultats des campagnes dans l'Asie du Sud-Est
 Equipe chargée d'évaluer les résultats des campagnes dans la région du Pacifique sud

EUROPE
 (17 programmes nationaux)

Autriche
 Réadaptation des enfants physiquement déficients
 Production de vaccins contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos

Espagne
 Protection maternelle et infantile (y compris la lutte contre la syphilis)
 Soins aux enfants nés avant terme
 Lutte contre le trachome

Finlande
 Conservation du lait

Grèce
 Protection maternelle et infantile

Italie
 Réadaptation des enfants déficients
 Soins aux enfants nés avant terme
 Conservation du lait

Portugal
 Protection maternelle et infantile

Yougoslavie
 Protection maternelle et infantile
 Lutte contre le trachome
 Conservation du lait

Réadaptation des enfants déficients
 Assainissement
 Conservation du lait

MÉDITERRANÉE ORIENTALE
 (41 programmes nationaux)

Egypte
 Protection maternelle et infantile
 Lutte contre le paludisme (production de DDT)
 Lutte contre le trachome
 Conservation du lait
 Secours d'urgence

Ethiopie
 Protection maternelle et infantile
 Vaccination par le BCG
 Programme alimentaire à long terme

Irak
 Protection maternelle et infantile
 Lutte contre le paludisme
 Vaccination par le BCG
 Lutte contre le bégaiement et la syphilis
 Programme alimentaire à long terme
 Conservation du lait

Iran
 Protection maternelle et infantile
 Lutte contre le paludisme
 Vaccination par le BCG
 Programme alimentaire à long terme
 Conservation du lait

Israël
 Protection maternelle et infantile
 Réadaptation des enfants déficients
 Conservation du lait

Jordanie
 Protection maternelle et infantile

Vaccination par le BCG
 Secours alimentaires d'urgence

Liban
 Protection maternelle et infantile
 Réadaptation des enfants déficients
 Lutte contre le paludisme

Libye
 Protection maternelle et infantile
 Programme alimentaire à long terme

Somalie (sous administration italienne)
 Lutte contre le paludisme

Soudan
 Vaccination par le BCG

Syrie
 Protection maternelle et infantile
 Lutte contre le paludisme
 Lutte contre le bégaiement et la syphilis
 Lutte contre les mycoses

Turquie
 Protection maternelle et infantile
 Vaccination par le BCG
 Programme alimentaire à long terme
 Conservation du lait

Enfants et mères réfugiés de Palestine
 Secours d'urgence

Programme régional
 Equipe chargée d'évaluer les résultats des campagnes

PROGRAMMES CONCERNANT PLUSIEURS RÉGIONS
 Centre de formation de Calcutta (bourses de perfectionnement)
 Centre international de l'enfance à Paris
 Expériences visant à déterminer les réactions gustatives à la farine de poisson

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Paragraphes	Pages
Asie	151-171	23
Afghanistan	151-152	23
Cambodge	153-154	24
Ceylan	155-157	24
Chine	158	25
Inde	159-163	25
Indonésie	164	27
Corée	165	27
Nouvelle-Guinée néerlandaise ¹	166	27
Philippines	167	27
Sarawak	168	28
Thaïlande	169	28
Viet-Nam	170	28
Asie du Sud-Est	171	28
Méditerranée orientale	172-176	29
Ethiopie	172-173	29
Iran	174	29
Israël	175	30
Somalie (sous administration italienne)	176	30
Amérique	177-190	30
Barbade	177-179	30
Chili	180	31
Colombie	181-182	31
Guatemala	183-184	32
Haïti	185	33
Panama	186	33
Paraguay	187-189	34
Trinité et Tobago	190	34
Situations extraordinaires	191-192	35
Inde	191	35
Corée	192	35
Questions diverses	193-211	35
Proposition du représentant de l'Uruguay relative à une question de politique générale	193	35
Relations avec les organisations non gouvernementales	194-200	35
Journée mondiale de l'enfance	201-203	36
Cartes de vœux pour 1955	204-207	36
Règlement intérieur	208-210	37
Représentation du FISE à la cérémonie commémorant la signature de la Charte... ..	211	37

ANNEXES

I. Tableaux des allocations :		
Tableau 1. — Allocations approuvées par le Conseil d'administration en 1954		38
Tableau 2. — Allocations et plans d'exécution approuvés en 1954 pour des programmes à long terme		41
Tableau 3. — Allocations approuvées par le Conseil d'administration en mars 1955, par vote par correspondance en février 1955 et total des allocations à la fin de mars 1955		44
Tableau 4. — Allocations approuvées en mars 1955 pour des programmes à long terme, par type de programme		47
Tableau 5. — Assistance approuvée par le Conseil d'administration, par région et par type de programme, de 1947 à la fin de mars 1955		49
II. Pays et territoires aidés actuellement par le FISE		51
III. Programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE		51
Tableau 1. — Énumération succincte des programmes nationaux bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE		52
Tableau 2. — Programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE, énumérés par type de programme		52
Tableau 3. — Liste des programmes bénéficiant actuellement de l'assistance du FISE dans chaque pays....		54

ABRÉVIATIONS

AAT	Administration de l'assistance technique.
BAT	Bureau de l'assistance technique.
BCG	Bacille Calmette-Guérin, vaccin antituberculeux.
BSP	Bureau sanitaire panaméricain.
CAT	Comité de l'assistance technique.
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
OIT	Organisation internationale du Travail.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
ONG	Organisations non gouvernementales.
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

¹ Le Directeur général du FISE a reçu du représentant permanent par intérim de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies une communication par laquelle ce représentant lui faisait savoir, au nom du Gouvernement indonésien, que, lorsqu'il est question, dans les documents du FISE, du Territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale, il convient de préciser que ce territoire fait toujours, quant à son statut politique, l'objet d'un différend entre le Gouvernement indonésien et le Gouvernement néerlandais.

DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ALLEMAGNE**
Buchhandlung Elwert & Meurer,
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
W.E. Saarbach, G.m.b.H., Ausland-
Zeitungshandel, Gereonstrasse 25-29,
Cologne 1 (22c).
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, Wies-
baden.
- ARGENTINE**
Editorial Sudamericana, S.A., Calle
Aلسنا 500, Buenos-Aires.
- AUSTRALIE**
H.A. Goddard Pty., Ltd., 255a George
Street, Sydney, N.S.W.
Melbourne University Press, Carlton N.3,
Victoria.
- AUTRICHE**
Gerold & Co., Graben 31, Wien I.
B. Wüllerstorff, Book Import and Sub-
scription Agency, Markus Sittikus-
strasse 10, Salzburg.
- BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse, S.A.,
14-22 rue du Persil, Bruxelles.
- BOLIVIE**
Librería Selecciones, Empresa Editora
« La Razon », Casilla 972, La Paz.
- BRESIL**
Livreria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa
Postal 3291, Rio-de-Janeiro.
- CAMBODGE**
Papeterie-Librairie nouvelle, Albert
Portail, 14 av. Bouilloche, Pnom-Penh.
- CANADA**
The Ryerson Press, 299 Queen Street
West, Toronto, Ontario.
Periodica, 5112 av. Papineau, Mont-
réal 34.
- CEYLAN**
The Associated Newspapers of Cey-
lon Ltd., Lake House, Colombo.
- CHILI**
Librería Ivens, Calle Moneda 822,
Santiago.
Editorial del Pacifico, Ahumada 57,
Santiago.
- CHINE**
The World Book Co., Ltd., 99 Chung
King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 170 Liu Li
Chang, Pékin.
- COLOMBIE**
Librería Nacional, Ltda., 20 de Julio,
San Juan-Jesus, Barranquilla.
Librería Buchholz Galeria, Av. Jiménez
de Quesada 8-40, Bogotá.
Librería América, Sr. Jaime Navarro
R., 49-58 Calle 51, Medellín.
- COSTA-RICA**
Tresos Hermanos, Apartado 1313, San-
José.
- CUBA**
La Casa Belga, René de Smedt,
O'Reilly 455, La Havane.
- DANEMARK**
Messrs. Einar Munksgaard, Ltd., Nørre-
gade 6, Copenhagen.
- ÉGYPTE**
Librairie « La Renaissance d'Égypte »,
9 Sharia Adly Pasha, Le Caire.
- ÉQUATEUR**
Librería Científica Bruno Moritz, Ca-
silla 362, Guayaquil.
- ESPAGNE**
Librería Mundi-Prensa, Lagasca 38,
Madrid.
Librería José Bosch, Ronda Univer-
sidad 11, Barcelone.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**
International Documents Service, Co-
lumbia University Press, 2960 Broad-
way, New-York 27, N.Y.
- FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Kes-
kuskatu, Helsinki.
- FRANCE**
Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot,
Paris V.
- GRÈCE**
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion
Street, Athènes.
- HAÏTI**
Max Bouchereau, Librairie « A la Cara-
velle », Boite postale 111-B, Port-au-
Prince.
- HONDURAS**
Librería Panamericana, Calle de la
Fuente, Tegucigalpa.
- HONG-KONG**
Swindon Book Co., 25 Nathan Road,
Kowloon.
- INDE**
Oxford Book & Stationery Co., Scin-
dia House, New-Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi
Chetty Street, Madras I.
- INDONÉSIE**
Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari
84, Djakarta.
- IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Booksellers and
Stationers, Bagdad.
- IRAN**
Ketab Khaneh Danesh, 293 Saadi
Avenue, Téhéran.
- ISLANDE**
Bokaverzlun Sigfusar Eymundsonnar,
Austurstreti 18, Reykjavik.
- ISRAËL**
Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allen-
by Road, P.O.B. 4154, Tel-Aviv.
- ITALIE**
Librería Commissionaria Sansoni, Via
Gino Capponi 26, Florence.
- JAPON**
Maruzen Co., Ltd., 6 Tori-Nichome,
Nihombashi, P.O.B. 605, Tokyo Central.
- LIBAN**
Librairie Universelle, Beyrouth.
- LIBÉRIA**
Jacob Momolu Kamara, Gurly and
Front Streets, Monrovia.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schummer, Place Guil-
laume, Luxembourg.
- MEXIQUE**
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Maris-
cal 41, Mexico, D.F.
- NICARAGUA**
Dr. Ramiro Ramirez V., Agencia de
Publicaciones, Managua, D.N.
- NORVÈGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr.
Augustsgt. 7A, Oslo.
- NOUVELLE-ZÉLANDE**
The United Nations Association of
New Zealand, G.P.O. 1011, Wellington.
- PAKISTAN**
Thomas & Thomas, Fort Mansion,
Frere Road, Karachi.
Publishers United, Ltd., 176 Anarkali,
Lahore.
The Pakistan Co-operative Book Socie-
ty, 150 Govt. New Market, Azimpura,
Dacca, East Pakistan (et à Chittagong).
- PANAMA**
José Menéndez, Agencia Internacional
de Publicaciones, Plaza de Arango,
Panama.
- PAYS-BAS**
N. V. Martinus Nijhoff, Lange Voor-
hout 9, La Haye.
- PÉROU**
Librería Internacional del Perú, S.A.,
Casilla 1417, Lima.
- PHILIPPINES**
Alemar's Book Store, 749 Rizal
Avenue, Manille.
- PORTUGAL**
Livreria Rodrigues, Rua Aurea 186-
188, Lisbonne.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominica, Calle Mercedes 49,
Apartado 656, Ciudad-Trujillo.
- ROYAUME-UNI**
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
Londres, S.E.1,
et H.M.S.O. Shops à Londres, Belfast,
Birmingham, Bristol, Cardiff, Edim-
bourg et Manchester.
- SALVADOR**
Manuel Navas y Cia, « La Casa del
Libro Barato », 1a Avenida Sur 37,
San Salvador.
- SINGAPOUR**
The City Bookstore, Ltd., Winchester
House, Collyer Quay, Singapore.
- SUÈDE**
Librairie C. E. Fritzes, Fredsgatan 2,
Stockholm 16.
- SUISSE**
Librairie Payot, S.A., 1 rue de Bourg,
Lausanne,
et à Bâle, Berne, Genève, Montreux,
Neuchâtel, Vevey et Zurich.
Librairie Hans Raunhardt, Kirch-
gasse 17, Zurich I.
- SYRIE**
Librairie Universelle, Damas.
- TCHÉCOSLOVAQUIE**
Ceskoslovensky Spisovatel, Národní
Trida 9, Prague, I.
- THAÏLANDE**
Pramuan Mit., Ltd., 55, 57, 59 Cha-
krawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Istiklal Cad-
desi, Beyoglu-Istanbul.
- UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), P.O.
Box 724, Prétoria.
- URUGUAY**
Oficina de Representación de Edito-
riales, Prof. Héctor d'Elia, 18 de Julio
1333, Palacio Diaz, Montevideo.
- VENEZUELA**
Librería del Este, Av. Miranda 52,
Edif. Galipan, Caracas.
- VIET-NAM**
Librairie Albert Portail, 185-193 rue
Catinat, Saigon.
- YOUgoslavIE**
Drzavno Preduzece, Jugoslovenska
Knjiga, Terazije 27/II, Belgrade.
Cankars Endowment (Cankarjéva Za-
lozba), Ljubljana (Slovenia).

X. 55

Les commandes émanant de pays où des agents attitrés n'ont pas encore été nommés peuvent être adressées à la

Section des Ventes, Office européen des Nations Unies,
Palais des Nations, GENÈVE (Suisse)

ou

Section des Ventes et de la Distribution, Nations Unies,
NEW-YORK (Etats-Unis)